

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20201217-lmc100000021485-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 21/12/2020

Réception Préfet : 21/12/2020

Publication RAAD : 21/12/2020

# schéma départemental d'alimentation en eau potable de secours

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I. Introduction .....</b>  | <b>2</b>  |
| <b>II. Contexte.....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>A. Contexte administratif .....</b>                                  | <b>3</b>  |
| 1. La gouvernance de l'eau potable en Seine-et-Marne.....               | 3         |
| 2. Présentation des Systèmes d'alimentation en eau potable (SAEP) ..... | 6         |
| a) <i>Les systèmes d'alimentation en eau potable</i> .....              | 6         |
| b) <i>Définition des unités d'analyse : les SAEPS</i> .....             | 6         |
| <b>B. Besoins de secours liés au contexte environnemental .....</b>     | <b>9</b>  |
| 1. Etat quantitatif de la ressource en eau en Seine-et-Marne .....      | 9         |
| a) <i>Les deux nappes en déficit quantitatif structurel</i> .....       | 9         |
| b) <i>La répartition des prélèvements</i> .....                         | 9         |
| c) <i>Episodes de sécheresse</i> .....                                  | 10        |
| 2. Contexte lié au changement climatique .....                          | 11        |
| a) <i>Actions sur la ressource</i> .....                                | 11        |
| b) <i>Actions sur les systèmes urbains</i> .....                        | 11        |
| c) <i>Le secours pour protéger les usagers</i> .....                    | 11        |
| 3. Notion de crise .....  | 12        |
| <b>III. Méthodologie du Schéma .....</b>                                | <b>13</b> |
| <b>A. Priorisation des systèmes .....</b>                               | <b>13</b> |
| 1. Critère technique .....  | 13        |
| 2. Critère de faisabilité .....   | 16        |
| <b>B. Choix et Actions sur les systèmes choisis.....</b>                | <b>17</b> |
| <b>IV. LES FICHES ACTIONS CLASSÉES PAR SECTEUR.....</b>                 | <b>19</b> |
| <b>SECTEUR BASSEE MONTOIS .....</b>                                     | <b>20</b> |
| <b>SECTEUR BIÈRE .....</b>  | <b>30</b> |
| <b>SECTEUR BOCAGE .....</b>   | <b>46</b> |
| <b>SECTEUR MEAUX .....</b>  | <b>62</b> |
| <b>SECTEUR CCPO .....</b>   | <b>76</b> |
| <b>SECTEUR NANGIS.....</b>  | <b>92</b> |
| <b>SECTEUR COULOMMIERS .....</b>  | <b>99</b> |

# I. INTRODUCTION

Le 3<sup>e</sup> Plan Départemental de l'Eau (PDE) a été signé le 3 octobre 2017 et prolongé en 2020 jusqu'à 2024 pour se mettre en cohérence avec le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau. Le 1<sup>er</sup> Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) avait pour objectif de définir les solutions curatives faisant consensus entre institutionnels afin de rétablir la conformité de l'eau distribuée sur le territoire seine-et-marnais. Toutes les opérations sont aujourd'hui lancées. Dans la continuité de ce premier outil, les partenaires et signataires du 3<sup>e</sup> Plan ont souhaité établir un nouveau SDAEP visant la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire.

En effet, dans un contexte de changement climatique et de raréfaction des quantités d'eau disponible et de bonne qualité, tout gestionnaire de réseau d'eau potable doit se poser la question de la sécurisation tant au niveau de la production que sur celui de la distribution. Ce schéma s'inscrit dans les actions définies dans l'axe 2 du 3<sup>e</sup> Plan : « Protéger la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable ».

En 2006, le SDAEP qualité avait fait état de plus de 260 communes non-conformes au regard des normes de potabilité de l'ARS, et ce pour différents paramètres tels les pesticides, les nitrates, le sélénium et le fluor.

En parallèle des actions curatives (unité de traitement, nouvelles ressources, interconnexion), des mesures préventives pour la préservation et la reconquête de la qualité de la ressource ont été menées (réduction de la pollution diffuse d'origine agricole et non-agricole au travers notamment de programmes d'actions et campagnes de sensibilisation). Ainsi, toutes les actions sont mises en place ou sont en cours concernant les enjeux qualitatifs de la ressource en eau potable dans le département.

En 2019, on ne compte plus que 65 communes non-conformes, avec des actions structurantes toujours en cours sur certains secteurs. Des travaux d'interconnexions sont notamment engagés sur le territoire de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux ainsi que la Communauté de communes du Pays de Montereau et le territoire dit du Transpr'EAUvinois, tandis que des unités de traitement sont en construction sur le secteur de l'ancien Syndicat Nord Est (SNE), fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec le Transpr'EAUvinois ainsi qu'à Coulommiers pour l'ex Syndicat de Boissy-le-Châtel-Chauffry-Coulommiers. Ces travaux doivent permettre à environ 80 000 habitants supplémentaires de retrouver une eau conforme dans les années à venir.

Les actions préconisées dans le schéma qualité ont ainsi permis à plus de 200 000 habitants de pouvoir retrouver une eau conforme à leur robinet (environ 294 000 habitants desservis par une eau présentant une non-conformité en 2004 et contre environ 88 500 habitants en 2018).

Afin de renforcer la garantie d'une distribution d'une eau de qualité en permanence sur le territoire du département, les acteurs du Plan ont ainsi souhaité pour cette 3<sup>e</sup> édition proposer aux maîtres d'ouvrages un plan d'actions afin d'assurer avec priorisation la sécurisation de l'alimentation en eau potable des Seine-et-Marnais. Une bonne qualité de l'eau distribuée n'est en effet que la première étape, il faut désormais s'assurer qu'il n'y ait pas d'interruption dans cette distribution, ou dans le pire des cas, avoir un scénario de réponse à activer dès qu'un problème surgit. En effet, le maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors de situations de crise est aussi une obligation pour tous les exploitants des services publics d'eau potable (art.L.1321-1 du Code de la Santé Publique).

Or, en Seine-et-Marne, il existe un bon nombre de communes ou de groupements de communes isolés qui dépendent d'une unique ressource. Ceci peut engendrer des difficultés évidentes, par exemple en cas de contamination ponctuelle de cette ressource ou de casse sur le réseau de production ou de distribution, notamment lorsque celles-ci persistent sur un ou plusieurs jours.

Dans le but de remettre en perspective l'importance de trouver des solutions durables en matière d'alimentation en eau potable, ce document présente :

- Le contexte administratif des services d'alimentation en eau potable en Seine-et-Marne ;
- Le contexte environnemental de la ressource en eau et les politiques de gestion liées à ce contexte ;
- La méthodologie suivie pour définir et prioriser les systèmes nécessitant un secours sur le territoire ;
- Les solutions proposées dans le cadre du présent schéma.

## II. CONTEXTE

### A. Contexte administratif

#### 1. La gouvernance de l'eau potable en Seine-et-Marne

La compétence alimentation en eau potable (AEP), définie à l'article L 2224-7 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT) comprend **la protection de la ressource en eau, la production, le traitement, le transport, le stockage et la distribution**, cette dernière étant la seule obligatoire pour les communes. En effet, en Seine-et-Marne, d'importantes productions d'eau potable sont assurées par des sociétés privées telles les usines d'Annet-sur-Marne ou de Morsang-sur-Seine alimentant une part importante de la population seine-et-marnaise.

Le service public d'alimentation en eau potable est géré comme un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) en application du principe comptable selon lequel « l'eau paye l'eau » ce qui implique que son financement est assuré par des redevances perçues auprès des usagers.

La libre gouvernance des collectivités territoriales implique qu'elles sont maîtresses de leur politique, de leurs choix stratégiques et de leur budget. Par ailleurs, elles ont également la possibilité soit de gérer en régie le service, soit d'en confier la gestion « aux risques et périls de l'entreprise » et pour une durée limitée à un concessionnaire dans le cadre du code de la commande publique, cf. article L1121-1, soit, solution intermédiaire, en conservant le risque par dévolution de marchés de travaux ou de marchés de prestations de services.

**Face au constat de l'émiettement de la gouvernance de l'eau en France**, qui a un peu évolué entre 2010 (13 415 services d'eau potable) et 2017 (11 171 services), le législateur a mis en place, par étapes, les conditions pour rationaliser la gouvernance de l'eau a des échelles opérationnelles pouvant répondre aux enjeux de demain (changement climatique, gestion patrimoniale...). Ainsi, la **loi 2010-1563 dite loi de réforme des collectivités territoriales (RCT)**, la **loi 2014-58 dite MAPTAM**, la **loi 2015-991 dite NOTRe**, la **loi 2018-702 dite FERRAND-FESNAU** permettent et permettront d'ici 2026 de réduire considérablement le nombre de gestionnaires « eau potable » et « assainissement » en France et surtout en Seine-et-Marne qui comptait encore 246 gestionnaires « AEP » au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

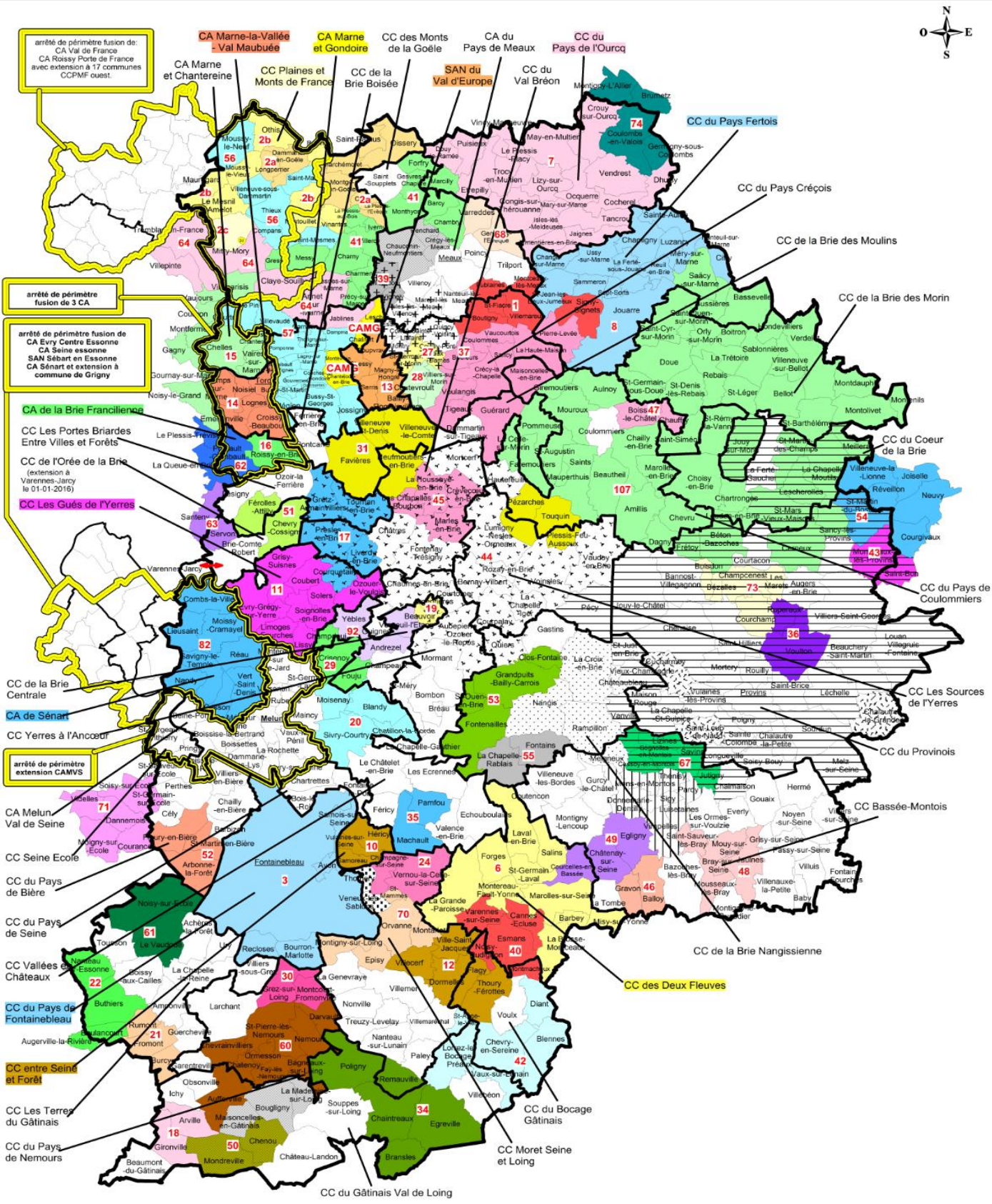
Ainsi, les lois RCT et NOTRe, ont permis de faire diminuer le nombre de maitres d'ouvrage. Quoique contrariée par le report de la prise de compétence AEP par certaines Communautés de communes, disposition de la loi Ferrand-Fesnau avec report de la prise de compétence en 2026, la situation s'est en effet très nettement améliorée ces 5 dernières années. Ainsi, en 2020, la compétence « AEP » est encore exercée par 33 syndicats, dont 4 n'assurant qu'une compétence partielle (= sans la distribution) sur tout ou partie de leur territoire, 13 communautés, et 43 communes isolées soit au total 89 maîtres d'ouvrage (- 157 par rapport à 2015).

Les deux cartes suivantes illustrent successivement l'évolution 2015-2020, et mettent en évidence l'émergence de syndicats élargis, notamment le S2e77 à l'Est, et la prise de compétence des Communautés d'agglomération.



# INTERCOMMUNALITE EAU POTABLE - SITUATION ACTUELLE (01 décembre 2015)

## TOUTES COMPETENCES (DISTRIBUTION, TRANSPORT, STOCKAGE / PRODUCTION / TRAITEMENT)



Les 12 intercommunalités à fiscalité propre surlignées en couleur, disposent déjà de la compétence AEP.



Source des données : DDT 77 / DIR / MIR / HP  
 Fond cartographique numérique : BD CARTO® © IGN  
 Fichier : D700HP\_D204HP\_V13\_A3\_INT\_AEP\_SITU\_ACTU\_TTES\_COMP.wor  
 EPCI\_AEP\_77\_2015\_10\_13\_SDCI\_scenario5B (2).ods du 16-10-2015

|   |                     |
|---|---------------------|
| Conception - réalisation : DDT 77 / SUO / PTUNNMV / Carto JPG | Folio : 1 / 2       |
| Date : 01 Décembre 2015                                       | Échelle : 1/350 000 |
| Indice : V013   |                     |



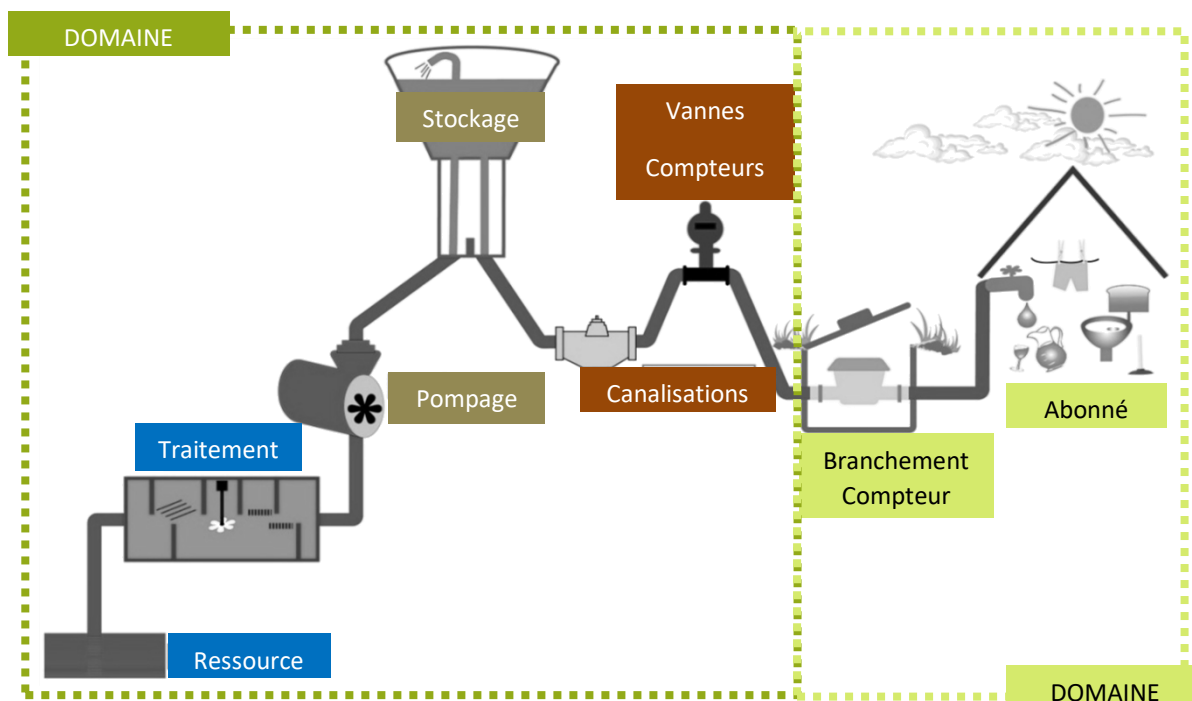


## 2. Présentation des Systèmes d'alimentation en eau potable (SAEP)

### a) Les systèmes d'alimentation en eau potable

Les systèmes d'alimentation en eau potable sont généralement composés d'une partie liée à la production, comprenant les captages d'eaux brutes souterraines ou prises d'eau en milieu superficiel et leur traitement lorsque nécessaire, et d'une partie liée à la distribution comprenant un ou plusieurs ouvrages de stockage, les canalisations amenant l'eau potable aux consommateurs, et les branchements aux abonnés. La fonction transport, distinguée dans la définition de la compétence, s'applique essentiellement aux conduites intercommunales, et notamment aux interconnexions. La fonction stockage, si elle est techniquement simple à appréhender, peut concerner soit la distribution, soit le transport, voire même la production.

La partie production, partie amont du réseau, constitue la partie la plus à risque du réseau : en effet, un arrêt au niveau de la production signifie un arrêt complet de l'approvisionnement alors qu'une casse sur le réseau de distribution peut n'affecter qu'une partie des abonnés et souvent peut être by-passée dans le cas de réseaux maillés. Des mesures de protection sont généralement établies directement autour des captages (DUPs réglementaires avec périmètres de protections, programmes d'actions sur les aires d'alimentation des captages ou AAC, etc) afin de réduire ces risques, mais une sécurisation par interconnexion offre une solution rapide lorsque qu'un problème survient malgré tout. De plus, les ouvrages de stockage d'un réseau permettent généralement une autonomie de distribution d'une journée (en réseau rural) ou une demi-journée (en réseau urbain) en cas de problème sur la partie production du réseau ; les mesures de secours doivent donc répondre à un besoin d'alimentation lorsque le manque s'étend sur une plus grande durée.



Un système d'alimentation en eau potable : de la production à la consommation

### b) Définition des unités d'analyse : les SAEPS

La réalité physique des réseaux, résultant d'un historique datant pour certaines communes de plus d'un siècle ne coïncide pas nécessairement avec une gouvernance en forte évolution ainsi qu'il a été exposé ci-dessus. Si à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, seules les grandes villes disposaient d'une adduction publique, les premiers réseaux ruraux se sont mis en place en deux vagues, vers 1905-1914, puis vers 1930, dans les secteurs où les alimentations par puits privés s'avéraient des plus problématiques en quantité ou en qualité. Mais la grande époque de mise en place est celle des années 1950 début 1960, avec majoritairement des réseaux communaux ou de mini-syndicats dans un département où globalement la ressource était aisément accessible. Quelques syndicats plus importants se sont néanmoins constitués dès cette époque, tels celui de la Région de Lagny (1964) dans un secteur déjà en forte expansion démographique, ou celui de la vallée de l'Aubetin en zone rurale (1957). Si les structures de gouvernance vont évoluer lentement au fil des décennies, de nombreuses liaisons entre réseaux seront réalisées pour différents motifs, **et**



**notamment suite aux premiers PDE:** complément quantitatif, abandon de ressource locale, dilution pour assurer la qualité, ou simplement disposer d'un secours. En résumé, l'intercommunalité technique s'est largement développée, moyennant une foultitude de conventions d'échange d'eau plus ou moins complexes et équilibrées, car l'intercommunalité de gouvernance n'a pas nécessairement suivi.

Pour pouvoir appliquer des solutions de sécurisation dans un tel contexte à une échelle adaptée, une unité d'analyse spécifique a été définie pour ce schéma. Pour ce faire, la base de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des alimentations de chaque commune du département a été exploitée. Cette base de données a permis, par application de la notion **d'Unités de Distribution (UDi)**, à savoir unités de réseau AEP ayant une origine d'eau, un maître d'ouvrage et un exploitant homogènes, d'associer captages et ressources aux communes et ainsi de déterminer d'où provient l'eau alimentant chaque commune du territoire. Cette base a ainsi été exploitée pour regrouper les communes selon les critères et les étapes suivantes :

- Lorsque plusieurs UDis sont alimentées par un seul et unique captage, les UDis liées à ce captage ont été regroupées. Deux communes étant alimentées par le même forage, étant gérées par un même maître d'ouvrage et exploitant ou étant par exemple interconnectées dans le cadre d'une convention entre deux maîtres d'ouvrage distincts se verront donc regroupées en une entité ;
- Lorsque plusieurs UDis sont alimentées par des champs captants communs, toutes les UDis concernées par ces champs captants ont été regroupées. Si des UDis au sein de ce premier groupement sont partiellement alimentées par des captages distincts des premiers champs captants, les UDis rattachées à ces nouveaux captages ont aussi été regroupées.
- Il est à noter que pour le cas du Transpr'EAUvinois, les regroupements ont été effectués sur la base des travaux futurs du projet.

Les entités créées ont été dénommées **Systèmes d'alimentations en eau potable** et seront mentionnés par le sigle **SAEP** dans toute la suite de ce document.

Ainsi, les SAEPs résultants sont des groupements fermés en termes de ressources, sauf cas particuliers tels que secours ponctuels ou alimentations partielles permanentes comme détaillés plus bas) : tous les captages du système n'alimentent que les UDis du système et de la même manière, toutes les UDis du système ne sont alimentées que par les captages du SAEP.

Les UDis sont ensuite identifiées par les communes correspondantes. Par souci de praticité, les groupements ont été effectués sur des communes entières, prenant en compte la ressource la plus importante sur le territoire de chaque commune lorsque celle-ci était alimentée par plusieurs ressources distinctes. Les acteurs du territoire, ayant une bonne connaissance du patrimoine du département, ont ensuite affiné ces regroupements selon le fonctionnement réel des réseaux en place.

Chaque SAEP est ainsi défini par un système de production qui alimente uniquement les communes appartenant à l'entité. Les communes alimentées peuvent cependant ne dépendre que d'une partie de ce système de production.

En termes de gouvernance, il peut exister plusieurs maîtres d'ouvrage sur un SAEP lorsque plusieurs secteurs alimentés par un même système de distribution sont régis par des entités différentes moyennant convention. Il peut aussi exister un maître d'ouvrage sur plusieurs SAEPs lorsqu'une collectivité est responsable de plusieurs secteurs qui ne sont pas liés l'un à l'autre en termes de réseau.

Cette définition permet ainsi de délimiter 68 groupements SAEP « intercommunaux » et 53 communes isolées. Grâce à la connaissance des différents acteurs de l'eau sur le territoire seine-et-marnais, il a aussi été possible de reconnaître certains SAEPs déjà sécurisés entre eux : ce qui signifie que ces SAEPs en particulier ont déjà un système de production propre et sont liés à au moins un autre SAEP via d'une interconnexion à laquelle il est possible de faire appel en cas de problème. C'est ce type de configuration qu'il est souhaité de généraliser sur le territoire à travers ce schéma.

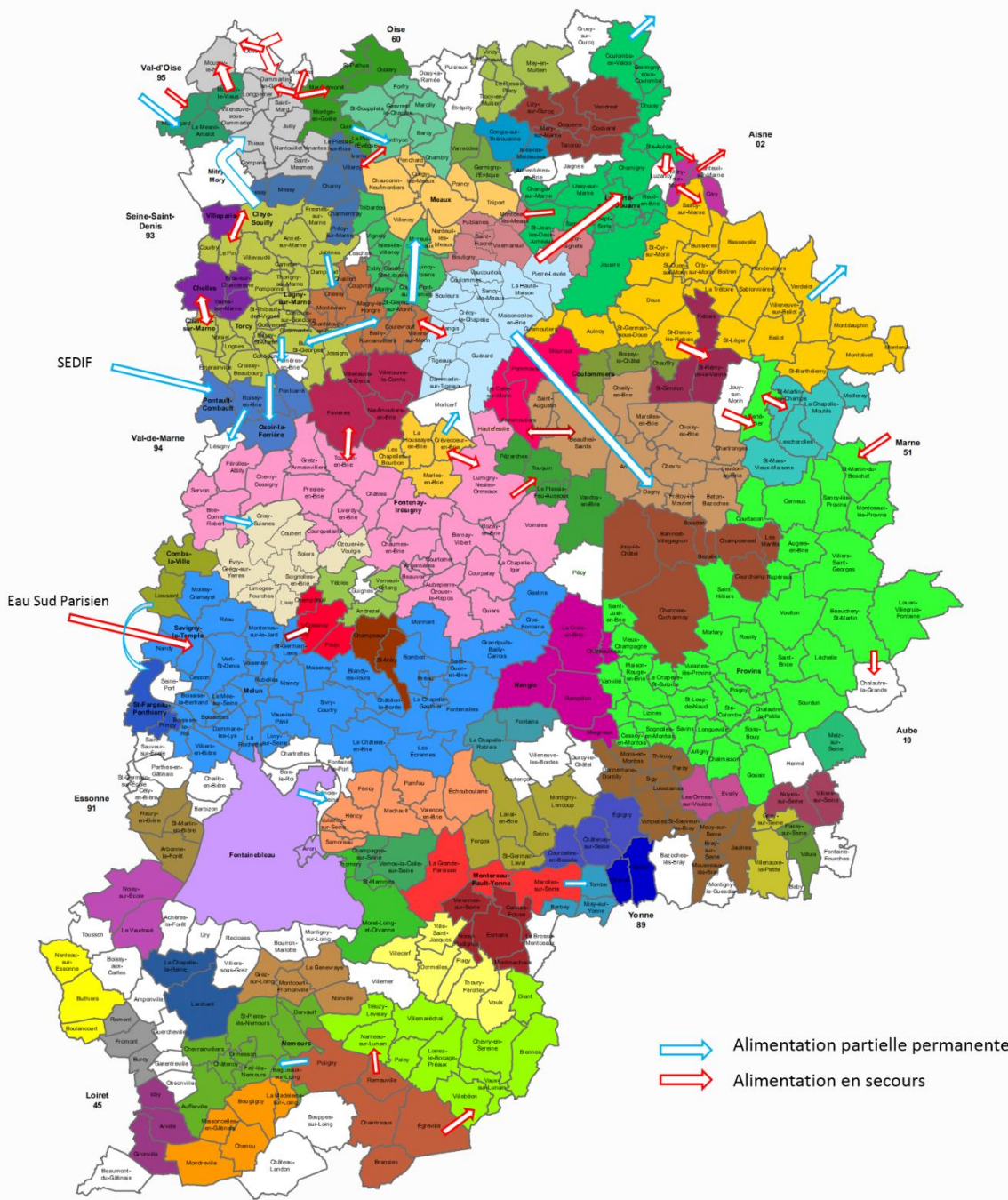
Le document présenté en page suivante cartographie les différents SAEPs (en couleur pour les « intercommunaux », en blanc pour les communes isolées), ainsi que leur sécurisation, lorsqu'elle existe, au travers de flèches (Flèches bleues pour une alimentation partielle permanente et flèches rouges pour un secours existant).

On constate ainsi qu'il y a beaucoup à faire, la Seine-et-Marne est particulière par son grand nombre de communes isolées pour leur alimentation en eau potable, de même que la forte proportion de SAEPs non-sécurisés.



# LES SYSTEMES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2020



Alimentation partielle permanente  
 Alimentation en secours

- |   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>SAEP Arville</li> <li>SAEP Balloy-Gravon</li> <li>SAEP Bannost</li> <li>SAEP Barbey</li> <li>SAEP Bas-Montois</li> <li>SAEP Bougigny</li> <li>SAEP Brie Boisée</li> <li>SAEP Brie Centrale</li> <li>SAEP Buthiers</li> <li>SAEP Cannes-Ecluse</li> <li>SAEP Captage Torcy et Annet</li> <li>SAEP Champagne-sur-Seine-Vernou</li> <li>SAEP Champpeuil-Crisenoy-Fouju</li> <li>SAEP Champeaux-Saint-Mery</li> <li>SAEP Châtenay-sur-Seine</li> <li>SAEP Citry</li> <li>SAEP Combs-Lieusaint</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>SAEP Congis-Isles-les-Meldeuses</li> <li>SAEP Coulommiers</li> <li>SAEP Crécy-la-Chapelle</li> <li>SAEP D'huil et Annet</li> <li>SAEP Fleury-en-Bière</li> <li>SAEP Fromont</li> <li>SAEP Goële Centre</li> <li>SAEP Goële Est</li> <li>SAEP Goële Ouest</li> <li>SAEP Grez-sur-Loing</li> <li>SAEP Grisy-sur-Seine-Villeneuve</li> <li>SAEP La Houssaye</li> <li>SAEP La-Chapelle-Rablais-Fontains</li> <li>SAEP Larchant</li> <li>SAEP Le Méris (10)</li> <li>SAEP Le Plessis-Placy</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>SAEP Les Ormes</li> <li>SAEP Marne et Morin</li> <li>SAEP Meaux</li> <li>SAEP Melun</li> <li>SAEP Montereau</li> <li>SAEP Montigny-Lencoup</li> <li>SAEP Moret-Loing-Orvanne</li> <li>SAEP Nangis</li> <li>SAEP Noisy-sur-Ecole-Le-Vaudoué</li> <li>SAEP Nogent-sur-Seine</li> <li>SAEP Ourcq</li> <li>SAEP Passy-sur-Seine-Villuis</li> <li>SAEP Pays Fertois</li> <li>SAEP Pays de Nemours</li> <li>SAEP Pringy-Ponthierry</li> <li>SAEP Proinois (Futur)</li> <li>SAEP SEDIF</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>SAEP SNE1</li> <li>SAEP SNE2</li> <li>SAEP SNE3</li> <li>SAEP Saint-Martin-des-Champs</li> <li>SAEP Saint-Rémy-la-Vanne</li> <li>SAEP Théroouanne Nord</li> <li>SAEP Théroouanne Sud</li> <li>SAEP Touquin</li> <li>SAEP Vallée de l'Orvanne</li> <li>SAEP Vareddes-Germigny-l'Evêque</li> <li>SAEP Verneuil-l'Étang</li> <li>SAEP du Bocage</li> <li>SAEP du Plateau Sud Bocage</li> <li>SAEP ex CC Seine et Forêt</li> <li>SAEP ex Gués de l'Yverres</li> <li>SAEP ex SIVOM de Boutigny</li> <li>SAEP usine d'Annet-sur-Marne</li> <li>SAEP à la commune</li> </ul> |
|---|---|---|--|

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2020  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -



©Département de Seine-et-Marne - 2020

## B. Besoins de secours liés au contexte environnemental

### 1. Etat quantitatif de la ressource en eau en Seine-et-Marne

#### *a) Les deux nappes en déficit quantitatif structurel*

Les nappes de Beauce et du Champigny sont classées en ZRE (Zone de répartition des eaux), signifiant un déséquilibre entre les besoins en eau et la ressource disponible. Cela nécessite la mise en place de règles spécifiques pour gérer collectivement et durablement la ressource en eau.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie a fixé un volume maximal prélevable sur la ZRE (Zone de répartition des eaux) de la nappe du Champigny de 140 000 m<sup>3</sup>/jour. Pour la nappe de Beauce, des volumes maximaux par usage, dépendent de la hauteur de nappe. Afin de pouvoir calibrer les actions à mettre en œuvre sur la nappe du Champigny, un tableau de bord des prélèvements ainsi que des autorisations de prélèvements ont été réalisés. Des arrêtés préfectoraux révisant les autorisations de prélèvements des propriétaires des captages d'eau potable en nappe du Champigny ayant les prélèvements les plus importants (Ville de Melun, Véolia, Suez ESP et SEDIF) ont été pris pour que les volumes autorisés soient en concordance avec le SDAGE.

Cette révision des volumes autorisés n'a pas eu d'incidence sur les volumes nécessaires à l'alimentation en eau potable puisque cela s'est fait en concertation avec les propriétaires d'ouvrages et après analyse des volumes annuels prélevés ces dernières années et ceux estimés des années à venir. De plus, il apparaît que, depuis 2010, les prélèvements sont inférieurs à la limite fixée par le SDAGE grâce aux efforts de réduction des grands préleveurs ainsi que des autres prélèvements dans ce secteur.

Toutefois, il n'est plus envisagé de substituer des prélèvements en rivière par des prélèvements dans la nappe du Champigny de manière pérenne. Cet élément doit figurer dans l'ensemble des réflexions des collectivités lorsqu'elles recherchent une solution alternative à leur alimentation.

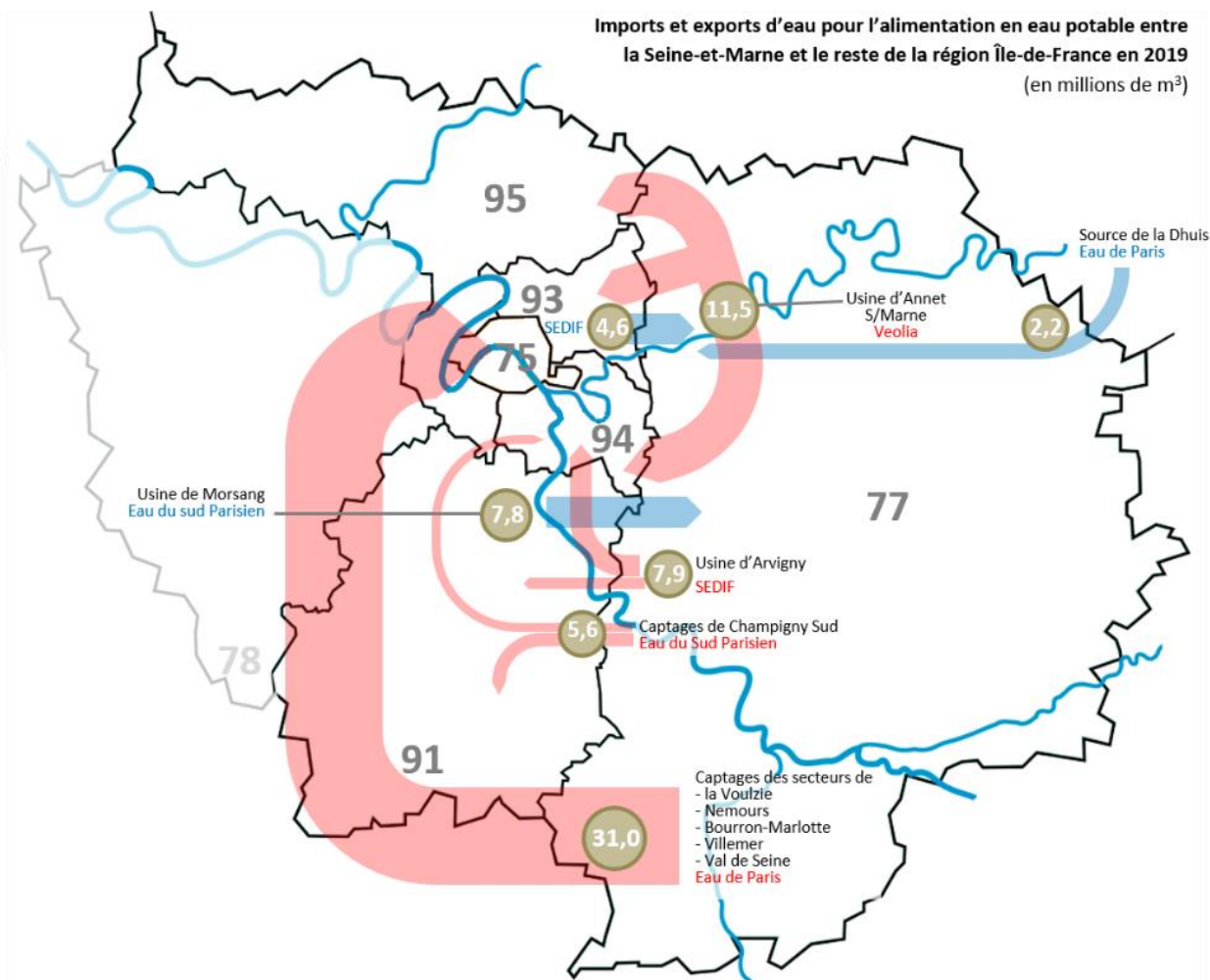
Les prélèvements d'irrigation sont, quant à eux, gérés par la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France en tant qu'organisme unique de gestion collective qui est chargée de mettre en œuvre une gestion collective des prélèvements alloués à l'irrigation dans la nappe de la Beauce et elle joue ce rôle au niveau de la nappe du Champigny (attente de l'étude d'impact pour formaliser la notion d'organisme unique). Elle définit les volumes attribués aux irrigants via le Plan Annuel de Répartition (PAR).

#### *b) La répartition des prélèvements*

Pour ce qui est de l'alimentation en eau potable, la première ressource utilisée en Seine-et-Marne provient des eaux souterraines, et représente 79 % des prélèvements totaux pour cet usage. Les 21 % provenant d'eau de surface sont prélevés dans deux cours d'eau : la Marne et la Seine.

Depuis quelques années, le volume total d'eau prélevé (nappes et rivières confondues) pour cet usage avoisine les 136 millions de m<sup>3</sup>. Sur ce volume prélevé en Seine-et-Marne, 56,1 millions de m<sup>3</sup>, provenant d'eau souterraine essentiellement, sont destinés à une consommation hors département (départements limitrophes en Ile-de-France, Paris, ...). Parallèlement, environ 15 millions de m<sup>3</sup> ont été importés de départements voisins, principalement pour l'alimentation de communes situées en bordure nord-ouest du département (eau de surface essentiellement).





### c) *Episodes de sécheresse*

Chaque année, l'administration est contrainte de prendre des arrêtés « sécheresse » par bassin versant ou par nappe du fait d'une baisse des niveaux des cours d'eau et/ou des nappes.

Il faut cependant souligner deux points majeurs qui tempèrent l'ampleur des limitations de l'usage de l'eau en Seine-et-Marne depuis quelques années :

1. les inondations de 2016 puis de 2018 suivi d'un hiver pluvieux en 2019-2020 ont permis aux nappes d'eau souterraines de se recharger. Ainsi, la nappe de Champigny, par exemple, n'a pas franchi les seuils de vigilance cette année 2020 malgré un fort déficit pluvieux notamment en juillet.
2. Les Grands Lacs de Seine soutiennent tout l'été et l'automne, en période d'étiage, les débits de la Seine et de la Marne de manière à ce que ces débits restent le plus souvent possible au-dessus du seuil de vigilance.

Les arrêtés « sécheresse » concernent donc, depuis plusieurs années, les petits cours d'eau superficiels dans lesquels les prélèvements pour l'eau potable n'existent pas.

## 2. Contexte lié au changement climatique

Les études récentes notamment de l'IRSTEA en partenariat avec le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) menées à l'échelle régionale ou à celle du bassin Seine-Normandie montrent que le changement climatique pourrait pour les prochaines décennies avoir des impacts importants entre autres sur les précipitations estivales et hivernales, le débit des cours d'eau, et notamment de la Seine, ainsi que la recharge des aquifères. Ces impacts associés aux déficits déjà existants mentionnés au paragraphe précédent, présagent une diminution de la ressource en eau dans le futur et ainsi indiquent l'urgence quant au besoin d'une gestion plus efficace. De telles actions sont mises en avant dans les nouveaux contrats de territoire « Eau et Climat » qui demandent à ce que les maîtres d'ouvrage se soient engagés à signer la Stratégie d'Adaptation au Changement Climatique du Bassin Seine Normandie permettant d'accroître la sensibilisation des acteurs de l'eau sur ce sujet.

### *a) Actions sur la ressource*

La protection de la ressource passe évidemment en premier lieu par des actions sur le milieu et les pressions pouvant impacter sa qualité et son volume à la source. Les actions préconisées peuvent inclure :

- Une sensibilisation pour favoriser les ripisylves et les zones d'expansions des crues ;
- Un accompagnement des activités économiques, notamment l'agriculture, vers plus de résilience à travers des pratiques durables ;
- La réduction des pollutions à la source pour limiter les conséquences de la baisse des débits et de l'augmentation de la température sur la qualité de l'eau. Pour cela, les acteurs du département encouragent par exemple la mise en place de plans d'actions sur les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) du territoire, notamment dans le cadre des contrats « Eau et Climat », qui ont pour but principal de créer une animation quant aux pollutions diffuses sur des secteurs sensibles pour la ressource.

### *b) Actions sur les systèmes urbains*

La gestion de la ressource en eau se fait aussi à travers les réseaux urbains. En améliorant la performance des systèmes d'assainissement par exemple, on diminue la pression polluante sur les cours d'eau et ainsi on réduit le risque d'avoir une ressource de qualité dégradée si le débit des cours d'eau vient à diminuer. De même, une meilleure gestion des eaux pluviales en ville permettrait une répartition plus efficace et favorable de ces volumes vers les nappes souterraines en favorisant l'infiltration et diminuant la pollution par ruissellement.

D'un point de vue quantitatif, une bonne gestion du patrimoine des réseaux d'eau potable est aussi essentielle car elle contribue à une réduction des pertes d'eau et ainsi des prélèvements sur la ressource.

### *c) Le secours pour protéger les usagers*

Malgré les actions mises en place sur le territoire, le risque sur la ressource reste présent et on ne peut garantir complètement sa pérennité dans les années à venir. On s'attend à une diminution de la production des captages et des dépassements de limites de conformités plus fréquentes et plus sévères et il est important de s'y préparer.

Ainsi, en parallèle des actions pour la sauvegarde de la ressource, le principe de précaution exigerait que les collectivités réfléchissent aussi aux moyens de parer à une défaillance de leurs ressources, et ceci afin d'assurer une alimentation en eau potable en continue de la population. En effet, les moyens de secours sont souvent coûteux, longs et complexes à mettre en place; il en est donc d'autant plus avantageux pour les usagers que pour les services d'eau d'y travailler avant qu'un problème ne survienne.



### 3. Notion de crise

Les systèmes d'alimentation en eau potable peuvent subir différents événements susceptibles d'affecter la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine : environnementaux (sécheresse, inondation, pollutions, etc.), techniques (vieillesse des ouvrages, etc.) ou sociales (épidémies, grèves, etc.). Ces événements peuvent mettre en cause le fonctionnement des équipements de production ou de distribution d'eau potable. Ils peuvent ainsi entraîner une distribution d'eau de qualité dégradée ou une interruption plus ou moins importante de la distribution d'eau potable. Aussi, pour faire face à ces situations de crise, la possibilité d'avoir recours à des alimentations de secours est indispensable pour garantir l'approvisionnement en eau de tous les Seine-et-Marnais en toutes circonstances.

#### Les plans de gestion et de la sécurité sanitaire des eaux

Les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sont des démarches qui ont pour but d'identifier les dangers et évaluer les risques sanitaires réels ou potentiels. Cette identification permet ensuite de mettre en exergue les points critiques susceptibles d'affecter un système d'alimentation en eau du captage jusqu'à la distribution. Ainsi, ces plans aboutissent à une prévention des risques et à une définition des mesures de contrôle nécessaires pour réduire, voire éliminer les dangers associés. Ils donnent aussi lieu à l'amélioration de la connaissance des systèmes d'alimentation et à l'assurance du maintien de la distribution d'eau à la population. Ces plans permettent aux personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau d'anticiper, de faire preuve de proactivité et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Au niveau réglementaire, la mise en œuvre de ces plans permettra de répondre à certaines obligations du code de la santé publique et notamment aux articles R 1321-23 et R 1321-24. Par ailleurs, la Directive européenne UE 2015/1787 du 6 octobre 2015 modifiant les annexes II et III de la directive 98/83/CE du Conseil relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine a introduit le principe de plan de gestion de la sécurité sanitaire. La révision de cette directive, actuellement en cours, devrait prévoir une évolution vers des PGSSE obligatoires.

Au niveau national, la France a fait de la mise en œuvre des PGSSE un objectif du plan national santé environnement (PNSE3) adopté en 2015 et pour une durée de 5 ans. L'une des actions de ce plan concerne « la promotion de la mise en place de plans de sécurité sanitaire pour l'alimentation en eau potable » au travers de « l'identification des dangers et la définition des actions de maîtrise de ces dangers ». Cette action a été reprise dans le 3ème plan régional santé environnement d'Ile-de-France (PRSE3 2017-2021) via l'action 1.4 intitulée « accompagner la mise en place de plans de sécurité sanitaire pour l'alimentation en eau potable ».

Au niveau du département, plusieurs démarches ont débuté en 2020 sur les secteurs de la Goële, de Crécy-la-Chapelle et de Meaux.

Aussi, l'élaboration et la mise en œuvre des SDAEP de secours s'articulent parfaitement bien au sein de l'élaboration des PGSSE puisqu'ils constituent l'une des mesures phares pour palier à certains dangers pouvant causer une rupture de l'alimentation en eau potable.

## III. MÉTHODOLOGIE DU SCHÉMA

Le schéma a été élaboré selon les principes et objectifs suivants :

- Sécuriser l'alimentation en eau des communes sur le moyen et le long terme, c'est-à-dire pouvoir assurer en permanence et pour chaque commune, un approvisionnement en eau potable en quantité suffisante ;
- Optimiser la gestion des ressources disponibles en considérant leur vulnérabilité et leur productivité (ou disponibilité) ;
- Maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement de façon globale de manière à pouvoir faire face, le cas échéant, à de nouvelles contraintes techniques ou réglementaires.

Enfin, la solidarité intercommunale, la cohérence géographique et la prise en compte des impératifs de sécurité ont amené le groupe de travail à proposer des solutions sur plusieurs secteurs du territoire.

### A. Priorisation des systèmes

A partir des SAEPs définis et dans le souci d'appliquer les principes précédents, des secteurs de priorité ont été dégagés afin d'optimiser les ressources techniques et financières sur le territoire du département. Pour définir ces secteurs de manière objective et pratique, deux critères principaux, définis ci-dessous, ont été pris en compte.

#### 1. Critère technique

Chaque SAEP a été placé dans une des catégories de priorité technique suivante :

- **Priorité 1** : Communes isolées ou groupements avec une seule ressource disponible et aucun secours en place. Des risques importants existent en cas de problème sur le réseau ;
- **Priorité 2** : Communes isolées ou groupements avec plus d'une ressource, mais sans secours en place. Les risques sont modérés en cas de problème sur le réseau ;
- **Priorité 3** : Communes isolées ou groupements avec plusieurs ressources et actuellement des secours partiels. Les risques sont faibles en cas de problème sur le réseau ;
- **Non prioritaire** : Communes ou groupements avec une sécurisation déjà en place. Le risque est quasi nul en cas de problème sur le réseau.

Le tableau et la carte suivants permettent de visualiser la répartition des groupements et des communes affectés à chaque catégorie.

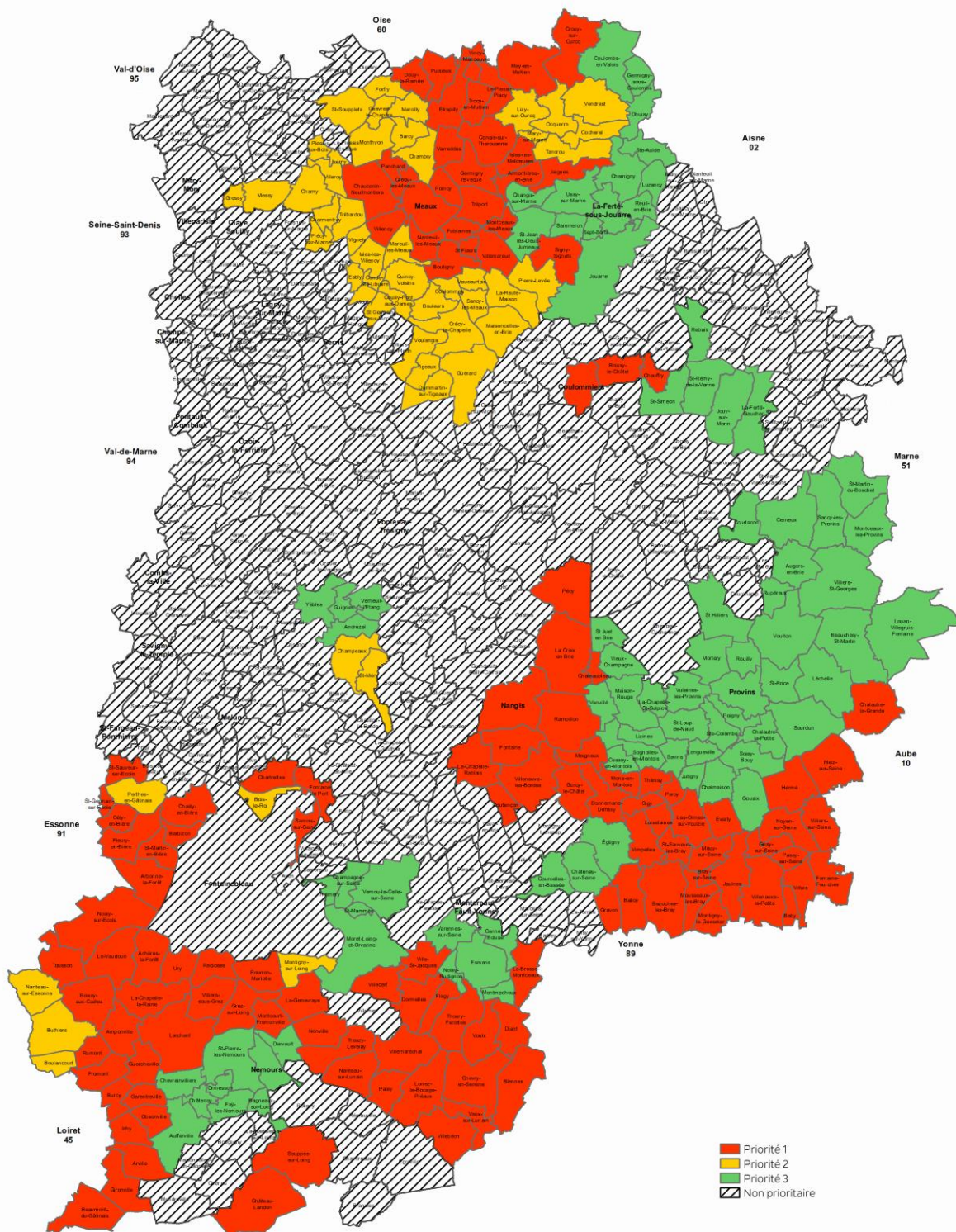
| Priorité        | Nombre de SAEPs concernés | Nombre de communes concernées |
|-----------------|---------------------------|-------------------------------|
| Priorité 1      | 62                        | 127                           |
| Priorité 2      | 10                        | 51                            |
| Priorité 3      | 12                        | 82                            |
| Non-prioritaire | 37                        | 247                           |

On peut ainsi observer que géographiquement, les secteurs qui paraissent les plus prioritaires du point de vue technique sont les secteurs au nord, au sud et au sud-est du département. Sur cette base, et suivant la connaissance de certaines actions et travaux en cours, notamment dans l'est du territoire, huit sous-secteurs de travail ont été délimités en prenant en compte principalement les communes en priorité technique 1 et 2.

Les cartes suivantes présentent les secteurs mentionnés.



### Carte des priorités du SDAEP secours 2020



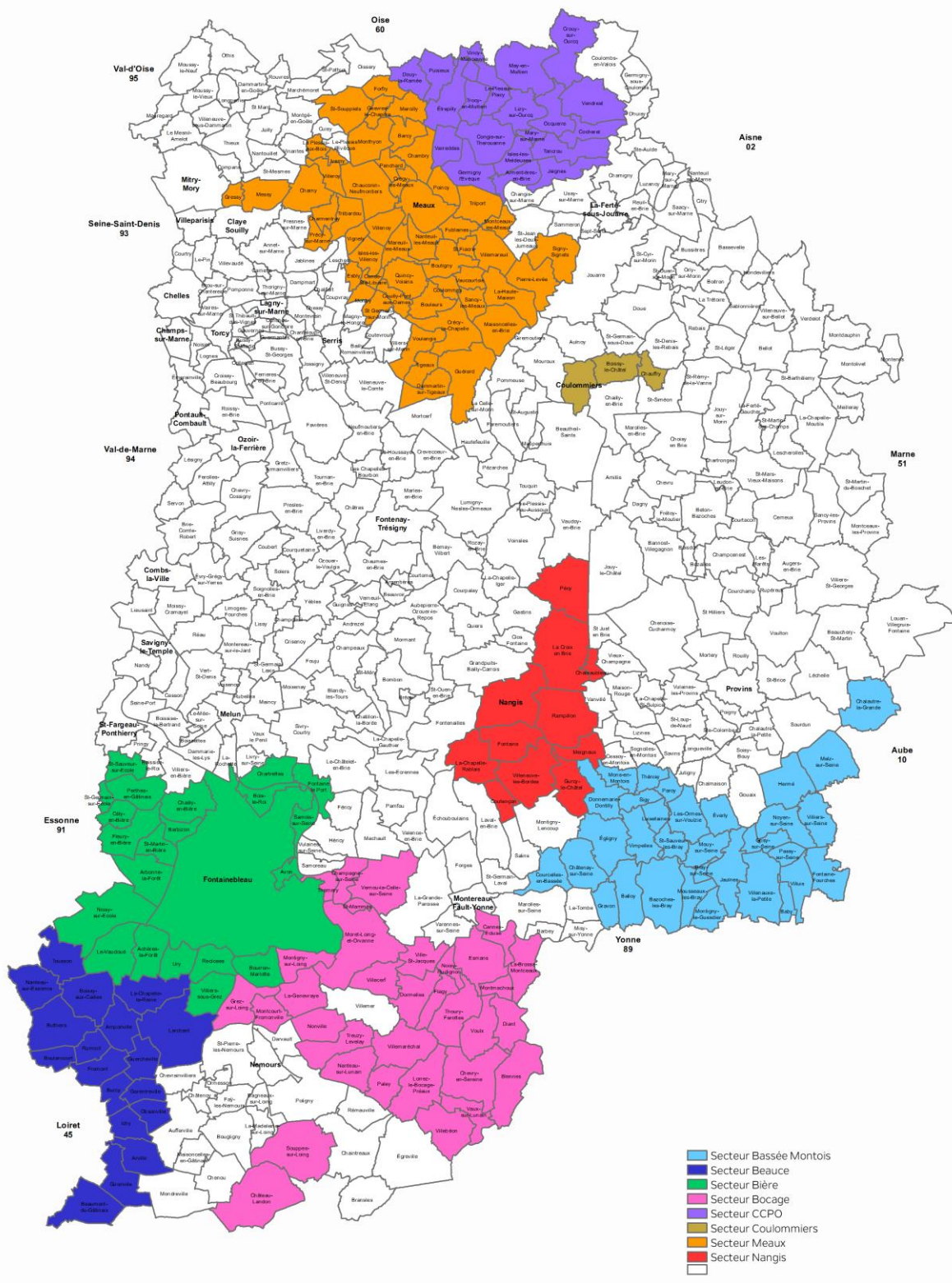
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2020  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -



©Département de Seine-et-Marne - 2020



## Carte des secteurs prioritaires du SDAEP secours 2020



- Secteur Bassée Montois
- Secteur Beauce
- Secteur Bière
- Secteur Bocage
- Secteur CCPO
- Secteur Coulommiers
- Secteur Meaux
- Secteur Nangis
- 

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2020  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -



©Département de Seine-et-Marne - 2020



## 2. Critère de faisabilité

Suivant les huit différents secteurs définis à l'étape précédente, chaque SAEP et ses communes associées a été étudié afin de déterminer la faisabilité de projets d'interconnexion sur leurs territoires. Le critère choisi afin de réaliser cette distinction a été une « rentabilité » des travaux nécessaires par rapport à la population desservie par la solution mise en place.

En effet, dans le cas de petites communes isolées par exemple, l'investissement nécessaire à la mise en place d'une interconnexion pérenne peut ne pas être financièrement soutenable par rapport à des solutions plus ponctuelles d'approvisionnement telle la livraison d'eau par camion-citerne. L'impact sur le prix de l'eau de tels travaux peut ainsi être trop important et la pose de longs linéaires de canalisation ayant vocation à ne servir qu'en cas d'insuffisance de leur ressource habituelle peut devenir un problème plutôt qu'une sécurité puisqu'elle présentera un patrimoine de plus à gérer pour le service.

Les longueurs de canalisations (ainsi que les équipements hydrauliques nécessaires à l'alimentation) ont été estimées dans chaque cas, ainsi qu'un niveau de complexité potentielle des travaux suivant la connaissance du terrain (présence d'obstacles ou de dénivelés par exemple). Les coûts des opérations ont ensuite été estimés à partir des conclusions concernant les travaux d'interconnexions du rapport de l'Observatoire des coûts de 2015 (Département de Seine-et-Marne). La formule proposée par ce rapport comporte des marges d'incertitude permettant d'obtenir des estimations hautes et basses des opérations. Le choix a été fait de retenir l'estimation basse pour les projets de complexité 1 et l'estimation médiane pour les projets de complexité 2 :

**Coût opération pour les interconnexions** (Complexité 1) :  $216 \times \text{Linéaire de réseau à poser (m)} + 130\,000 \text{ € HT}$

**Coût opération pour les interconnexions** (Complexité 2) :  $226 \times \text{Linéaire de réseau à poser (m)} + 300\,000 \text{ € HT}$

Il est à noter que ces estimations découlent d'une analyse de coûts d'opération entre 2004 et 2015 et permettent uniquement de donner un ordre de grandeur probable des travaux nécessaires ; des études de faisabilité prenant en compte toutes les contraintes de terrain propre à chaque réseau sont nécessaires afin de déterminer plus précisément les investissements réels pour les solutions proposées. Lorsque de telles études ont été réalisées et les conclusions connues, les coûts déterminés dans ces études ont été repris.

Le coût des travaux estimé a ensuite été comparé à la population concernée par chaque interconnexion.

Le tableau suivant permet d'observer des exemples d'écarts qui peuvent exister d'un système à l'autre :

| Dénomination des SAEPs | Population concernée | Secteur associé | Longueur estimée de l'interconnexion (m) | Montant estimé des travaux | Rapport Coût/Population |
|------------------------|----------------------|-----------------|--|----------------------------|-------------------------|
| Château-Landon         | 3013                 | Bocage          | 1000                                     | 350 000€                   | 120 €                   |
| Souppes-sur-Loing      | 5498                 | Bocage          | 2000                                     | 560 000 €                  | 100 €                   |
| Montigny-le-Guesdier   | 307                  | Bassée Montois  | 2000                                     | 560 000 €                  | 1 800 €                 |
| Amponville             | 366                  | Beauce          | 3500                                     | 900 000 €                  | 2 500 €                 |
| Guercheville           | 273                  | Beauce          | 3500                                     | 900 000 €                  | 3 300 €                 |
| Chailly-en-Bière       | 8913                 | Bièvre          | 4500 (solution commune)                  | 1 100 000 €                | 120 €                   |
| Perthes                |                      | Bièvre          |  |                            |                         |
| Cély-en-Bière          |                      | Bièvre          |  |                            |                         |
| Fleury-en-Bière        |                      | Bièvre          |  |                            |                         |
| Barbizon               |                      | Bièvre          |  |                            |                         |

Dans le cas par exemple des SAEPs de Montigny-le-Guesdier, Amponville et Guercheville, on peut ainsi observer des coûts disproportionnés sur des travaux d'interconnexion, ce n'est donc pas une solution viable pour les collectivités concernées. A l'inverse, sur les communes de Chailly-en-Bière, Perthes, Cély, Fleury-en-Bière et Barbizon, la mutualisation sur une solution commune permet de réduire l'impact des coûts importants des travaux; l'interconnexion devient alors une solution viable et intéressante.

## B. Choix et Actions sur les systèmes choisis

Après prise en compte des deux critères définis précédemment, les SAEPs retenus pour l'implémentation de ce schéma ont été choisis par ordre de priorité et rapport investissement/population faible.

- Le système de l'ex-Pays Fertois concernant 3 communes du Pays de l'Ourcq (CCPO) sur le secteur CCPO n'a par exemple pas été retenu car en priorité 3 selon les critères techniques ;
- Sur le secteur Beauce par exemple, la majorité du territoire est composée de communes isolées (priorité 1) mais avec un faible potentiel d'investissement dû aux longs linéaires de canalisations nécessaires pour la sécurisation d'en moyenne 300 à 500 habitants. Pour ce type de secteur, les solutions ponctuelles seront donc à privilégier : les citernes d'approvisionnements, des distributions d'eau en bouteille ou des interconnexions aériennes temporaires (lorsque c'est possible) sont par exemple des solutions envisageables ;
- Ainsi, d'autres systèmes en priorité 1 tels que, Ury ou Achères-la-Forêt sur le secteur Bière, ne dégagent pas de solutions techniques évidentes et n'ont pas été étudiés dans ce schéma. A l'inverse, certains SAEPs en priorité 2, tels les SAEPs Ourcq et Marne et Morin sur les secteurs CCPO et Meaux respectivement, peuvent offrir des solutions aisées et peu coûteuses. Ces systèmes ont été retenus dans le schéma.

Sur les systèmes retenus par les critères de sélection, un travail a été effectué sous la forme de fiches pour chaque secteur et chaque système afin de définir dans chaque cas une ou plusieurs solutions adaptées aux contraintes locales. Il est à noter qu'un système peut être concerné par plusieurs fiches, il appartient alors au maître d'ouvrage d'évaluer la solution, ou la combinaison de plusieurs d'entre elles, à retenir dans le cadre de sa gestion de réseau d'eau potable.

Les différentes solutions proposées peuvent inclure :

- La pose d'une nouvelle interconnexion à un réseau proche présentant des ressources stables et de capacité suffisante ;
- La pose de plusieurs interconnexions complémentaires permettant la sécurisation du système complet ;
- Le renforcement d'interconnexions existantes afin d'assurer l'alimentation du système entier, en mode dégradé ou non selon les cas.

La suite de ce schéma présente ainsi les différentes fiches par systèmes d'alimentation en eau potable, ainsi que les cartes permettant de visualiser ces solutions.

Les fiches renseignent notamment :

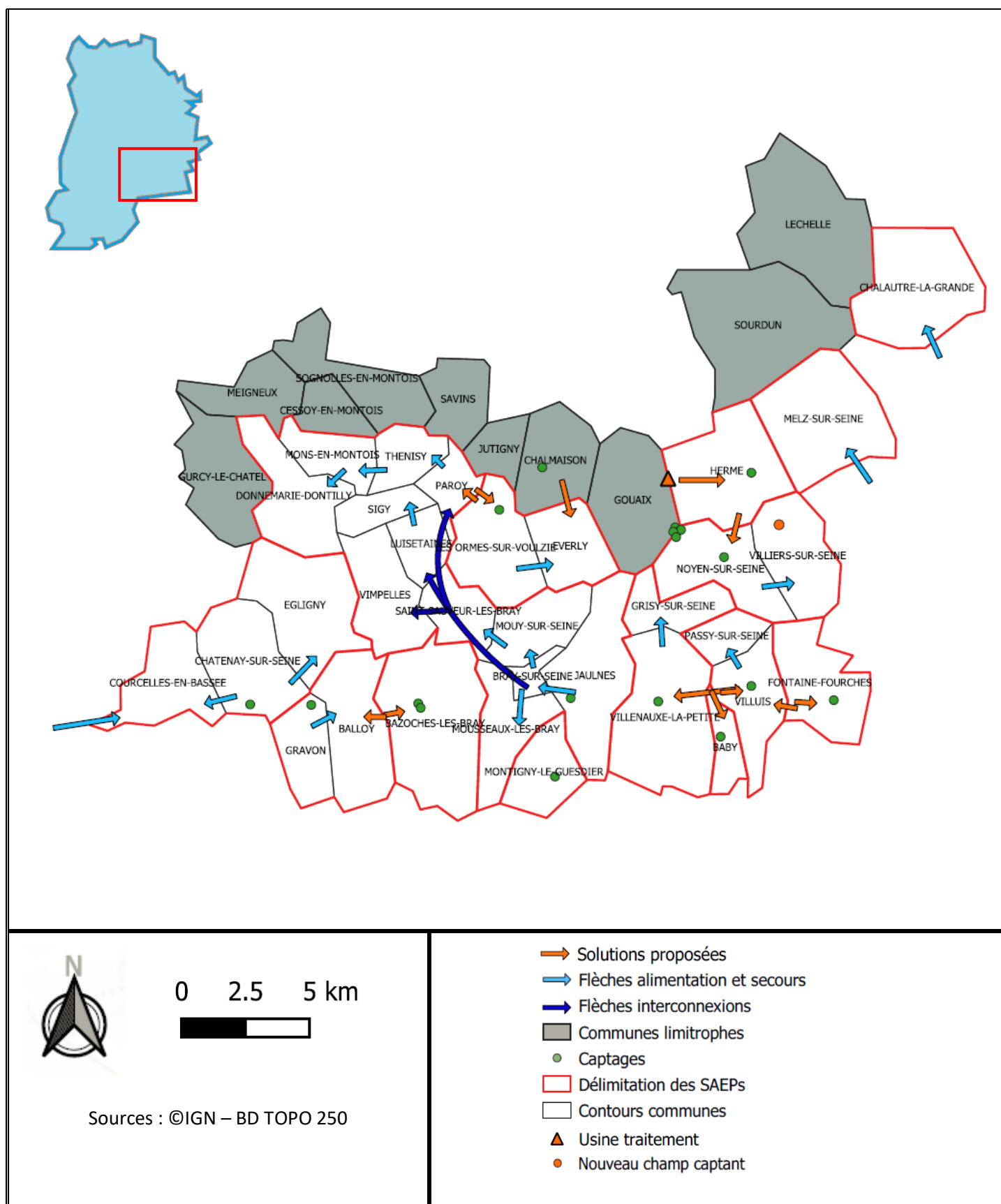
- Les communes et autorités organisatrices concernées ;
- La population concernée ;
- Les ressources présentes sur les territoires concernés ;
- Les objectifs et la description des solutions proposées ;
- Une estimation des travaux nécessaires à la mise en place des solutions proposées.





## **IV. LES FICHES ACTIONS CLASSÉES PAR SECTEUR**

# SECTEUR BASSEE MONTOIS



## SOMMAIRE DES FICHES

- BM 1 :** SAEPs de Balloy-Gravon et Bazoches-lès-Bray
- BM 2 :** SAEPs de Noyen-sur-Seine et Hermé
- BM 3 :** SAEPs de Baby, Fontaine-Fourches, Grisy-Villnaux et Passy-Villuis
- BM 4 :** SAEPs de l'ex Syndicat du Bas Montois et des Ormes-sur-Voulzie



# FICHE INFORMATION – BM 1

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** **BALLOY-GRAVON,  
BAZOCHES-LES-BRAY**

**MAITRE D'OUVRAGE :** S2E77

**Communes bénéficiaires du secours :**

Balloy, Gravon

Bazoches-lès-Bray

**Ressources concernées :** Bazoches-lès-Bray 1 et 2 (BSS : 02954X0001 et 02954X0073) et Gravon 1 (BSS : 02953X0140)

**Nappe captée :** Alluvions - Craie

**Nombre d'habitants concernés :** 498 habitants + 869 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

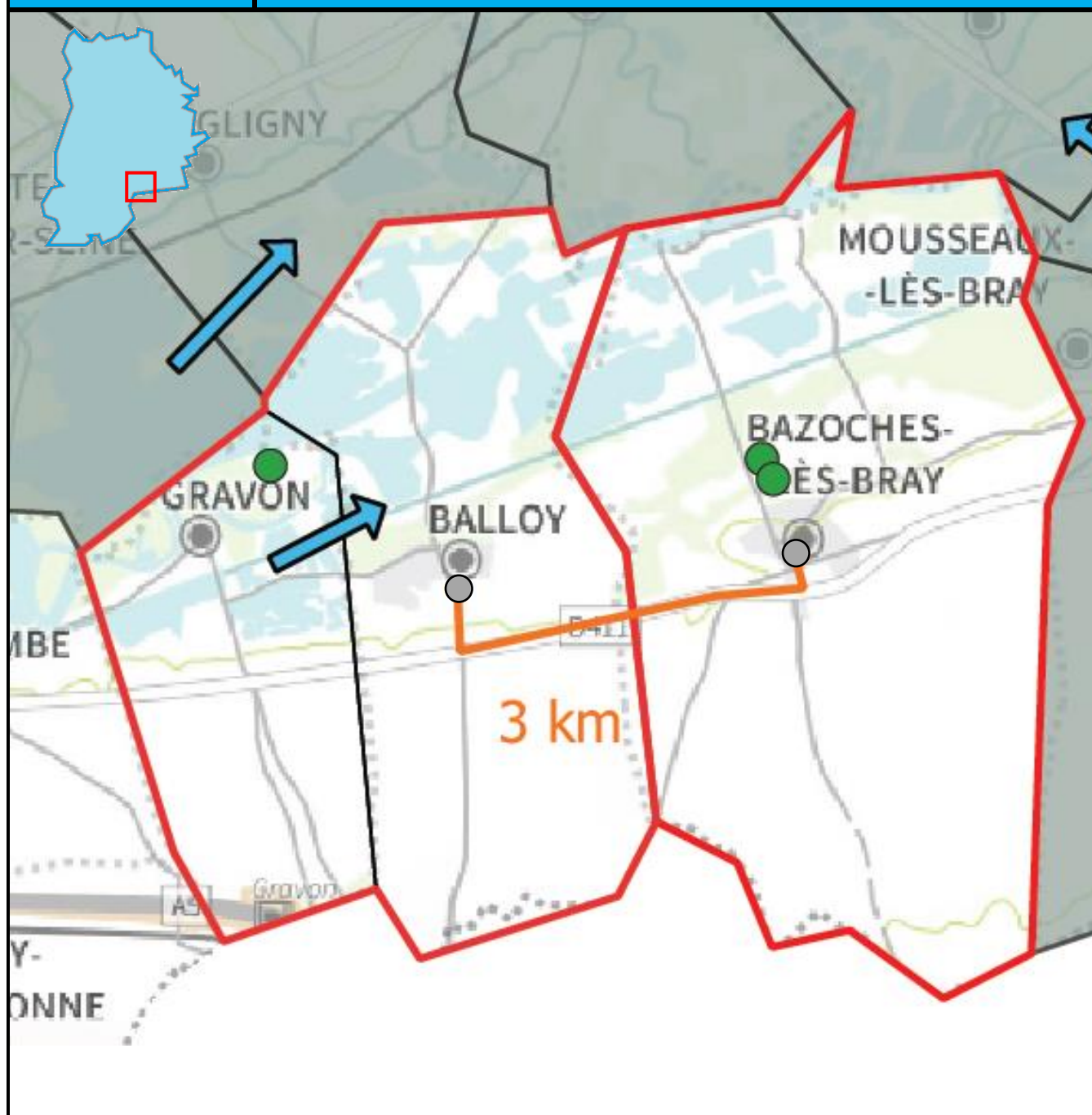
Une interconnexion entre les deux réseaux au niveau de la commune de Balloy est à envisager pour sécuriser dans les deux sens. Il faut un linéaire d'environ 3 km pour relier le château d'eau de Bazoches-lès-Bray à celui de Balloy en passant par le chemin de la Platane.

**Estimation financière (Complexité 1):** **800 000 € HT** (Sur la base de 3 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

## BM 1

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes

# FICHE INFORMATION – BM 2

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** **NOYEN-SUR-SEINE,  
HERME**

**MAITRE D'OUVRAGE :** S2E77

**Communes bénéficiaires du secours :**

Noyen-sur-Seine, Villiers-sur-Seine

Hermé

**Ressources concernées :** Noyen-sur-Seine 1 (BSS : 02606X0003) et Hermé 1 (BSS : 02606X0004)

**Nappe captée :** Craie

**Nombre d'habitants concernés :** 687 habitants + 659 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Appel d'offres travaux en cours (Partie Usine-Hermé)

## Description technique de la solution :

Une interconnexion avec le réseau du Transpr'EAUvinois par retour d'eau traitée de l'usine d'Hermé (c.f. carte ci-après) (2,3 km).

Sécurisation du SAEP Noyen-sur-Seine par interconnexion avec la commune de Hermé à environ 2,5 km via le hameau de Port Montain.

**Estimation financière (Complexité 1):** **1 200 000 € HT** (Sur la base de 4,8 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

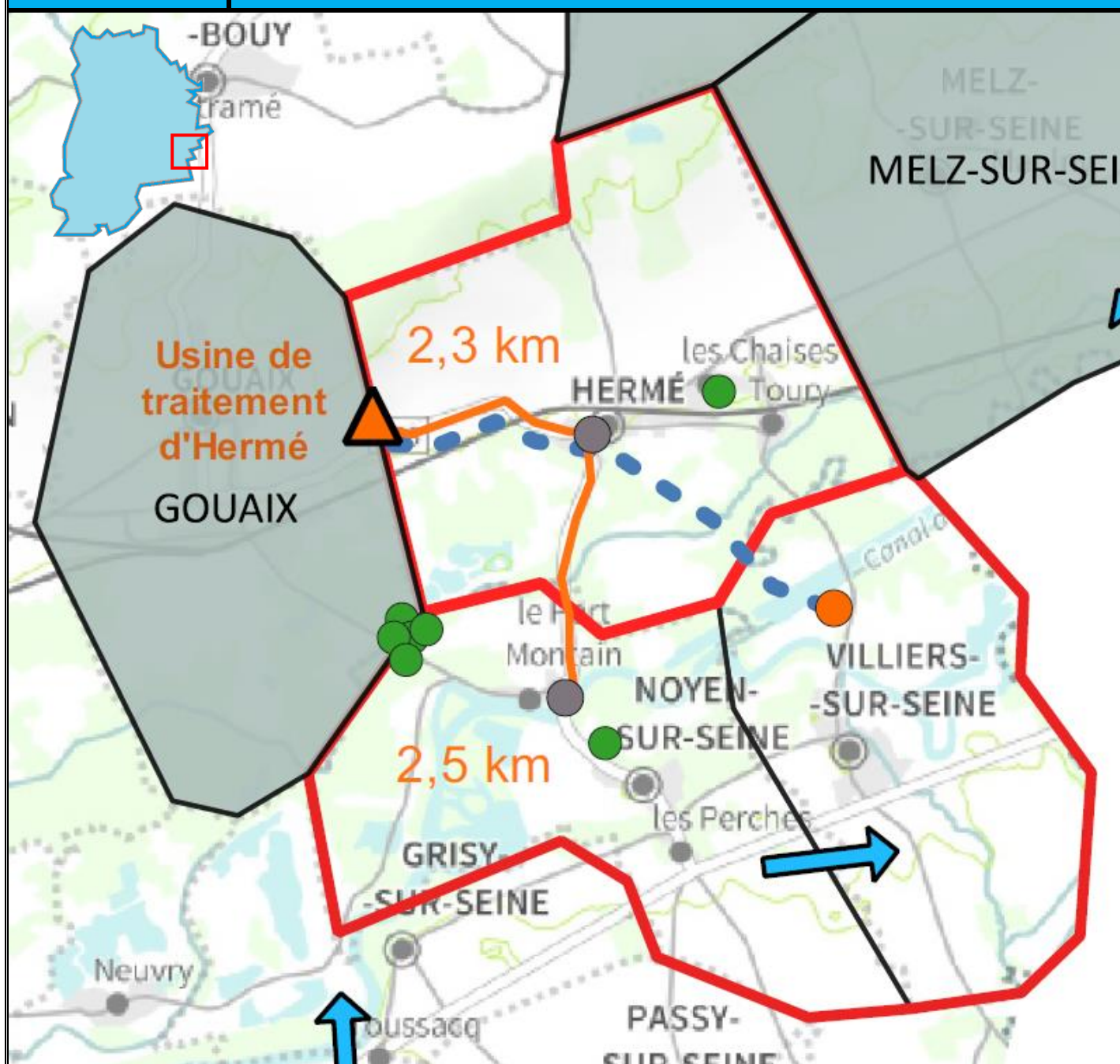
Un éventuel renforcement peut être nécessaire entre le hameau de Port Montain et le bourg de Noyen-sur-Seine.

Un nouveau champ captant est prévu à Villiers-sur-Seine, secteur « Les Huches ».



## BM 2

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes
- ▲ Usine traitement
- - - Refoulement champ captant à l'usine de traitement

# FICHE INFORMATION – BM 3

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** **BABY, FONTAINE-FOURCHES, GRISY-VILLENAUXE, PASSY-VILLUIS**

**MAITRE D'OUVRAGE :** S2E77

**Communes bénéficiaires du secours :**

|      |                   |                                       |                          |
|------|-------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Baby | Fontaine-Fourches | Grisy-sur-Seine, Villenauxe-la-Petite | Passy-sur-Seine, Villuis |
|------|-------------------|---------------------------------------|--------------------------|

**Ressources concernées :** Fontaine-Fourches 1 (02962X0005), Villuis 1 (02962X0003), Villenauxe-la-Petite 2 (02961X0030), Baby 1 (02962X0001)

**Nappe captée :** Craie

**Nombre d'habitants concernés :** 97 habitants + 605 habitants + 543 habitants + 316 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressources uniques  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexions  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

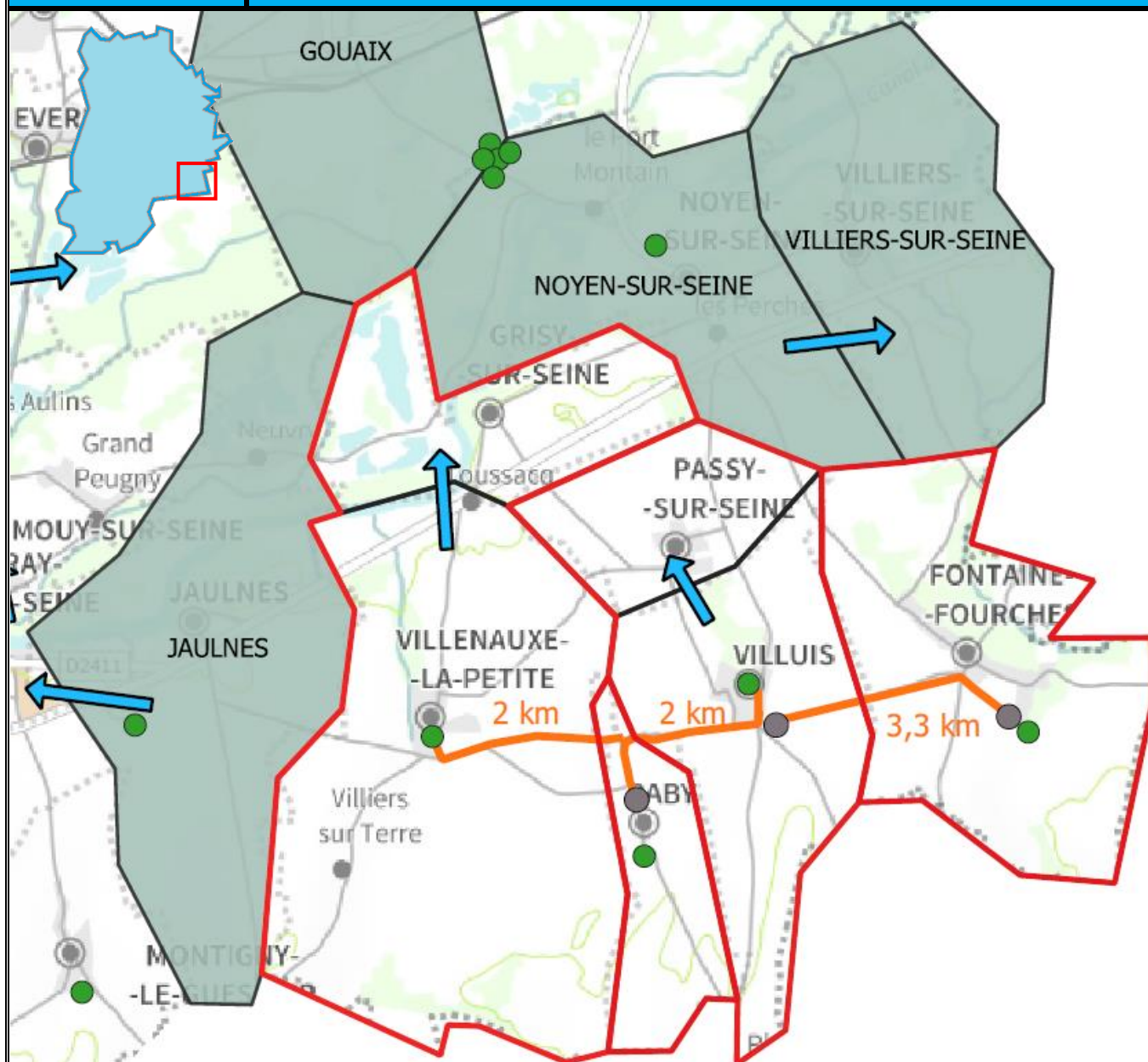
Il est envisagé une connexion entre le réseau de Villuis et celui de Fontaine-Fourches, entre les réservoirs des deux communes (3,3 km). De plus, la capacité du forage de Villenauxe-la-Petite pouvant potentiellement secourir Baby et Villuis, un secours mutuel entre ces 4 ressources peut être mis en place en raccordant ces deux communes à Villenauxe-la-Petite (environ 4 km).

**Estimation financière (Complexité 1):** 1 700 000 € HT (Sur la base de 7,3 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

## BM 3

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- ➔ Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes



# FICHE INFORMATION – BM 4

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** (ex) SYNDICAT DU BAS-MONTOIS, LES ORMES-SUR-VOULZIE

**MAITRE D'OUVRAGE :** S2E77

**Communes bénéficiaires du secours :**

Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Jaulnes, Luisetaines, Mons-en-Montois, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Paroy, Saint-Sauveur-lès-Bray, Sigy, Thénisy, Vimpelles

Everly, Les Ormes-sur-Voulzie

**Ressources concernées :** Les Ormes-sur-Voulzie 1 (02598X0005), Jaulnes 1 (02961X0001)

**Nappe captée :** Craie

**Nombre d'habitants concernés :** 8 702 habitants + 1473 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

La solution suggérée est une interconnexion entre Chalmaison et Everly, et une interconnexion Les Ormes-sur-Voulzie-Paroy permettant d'assurer un secours réciproque Les Ormes-Bas-Montois et éventuellement Transpr'EAUvinois-Bas-Montois via Les Ormes-sur-Voulzie.

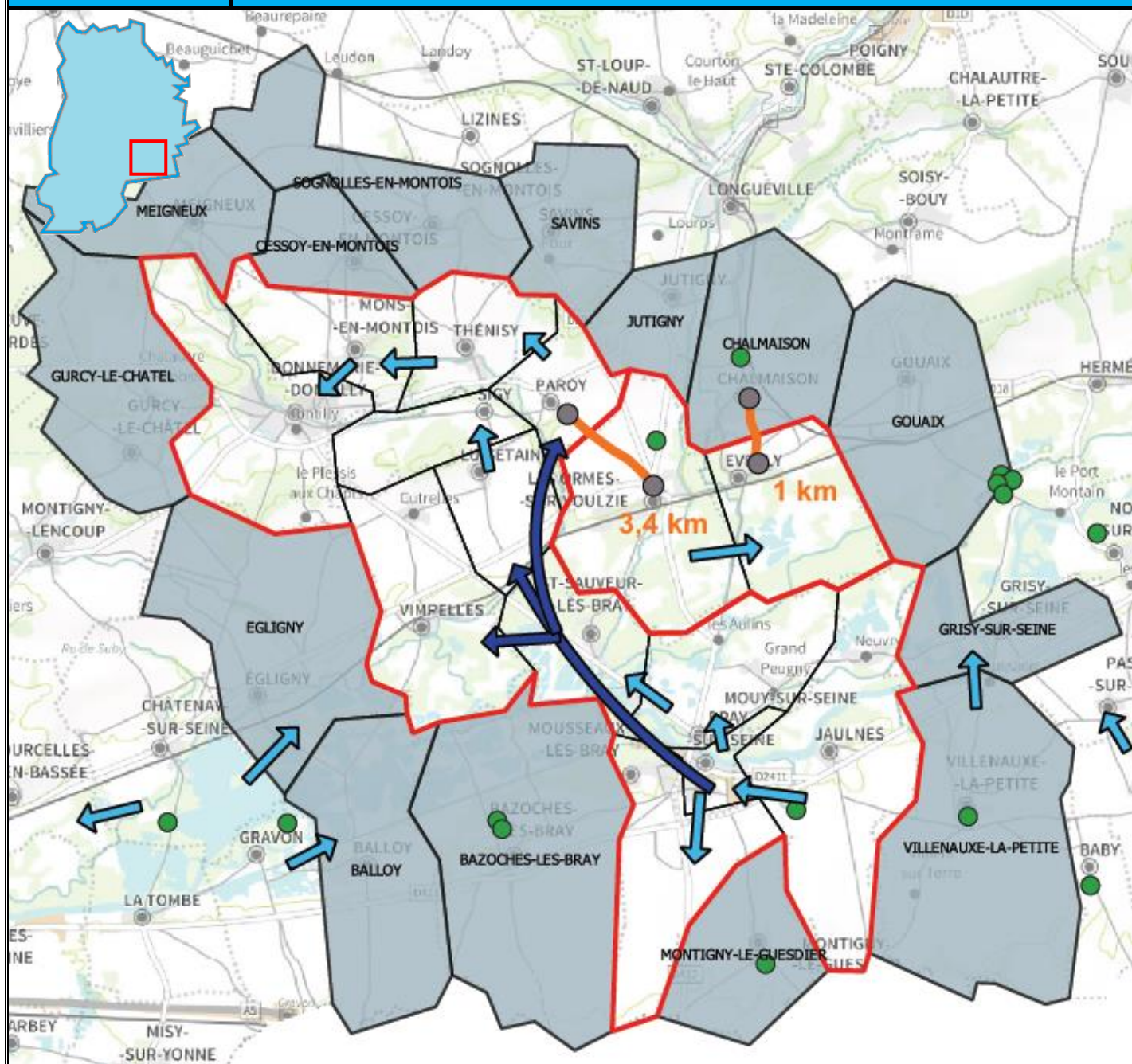
**Estimation financière (Complexité 1):** 1 100 000 € HT (Sur la base de 4,4 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

Cette interconnexion est préconisée sous réserve de vérification des capacités de productions et de transit des différents réseaux.

## BM 4

## Carte de la solution proposée



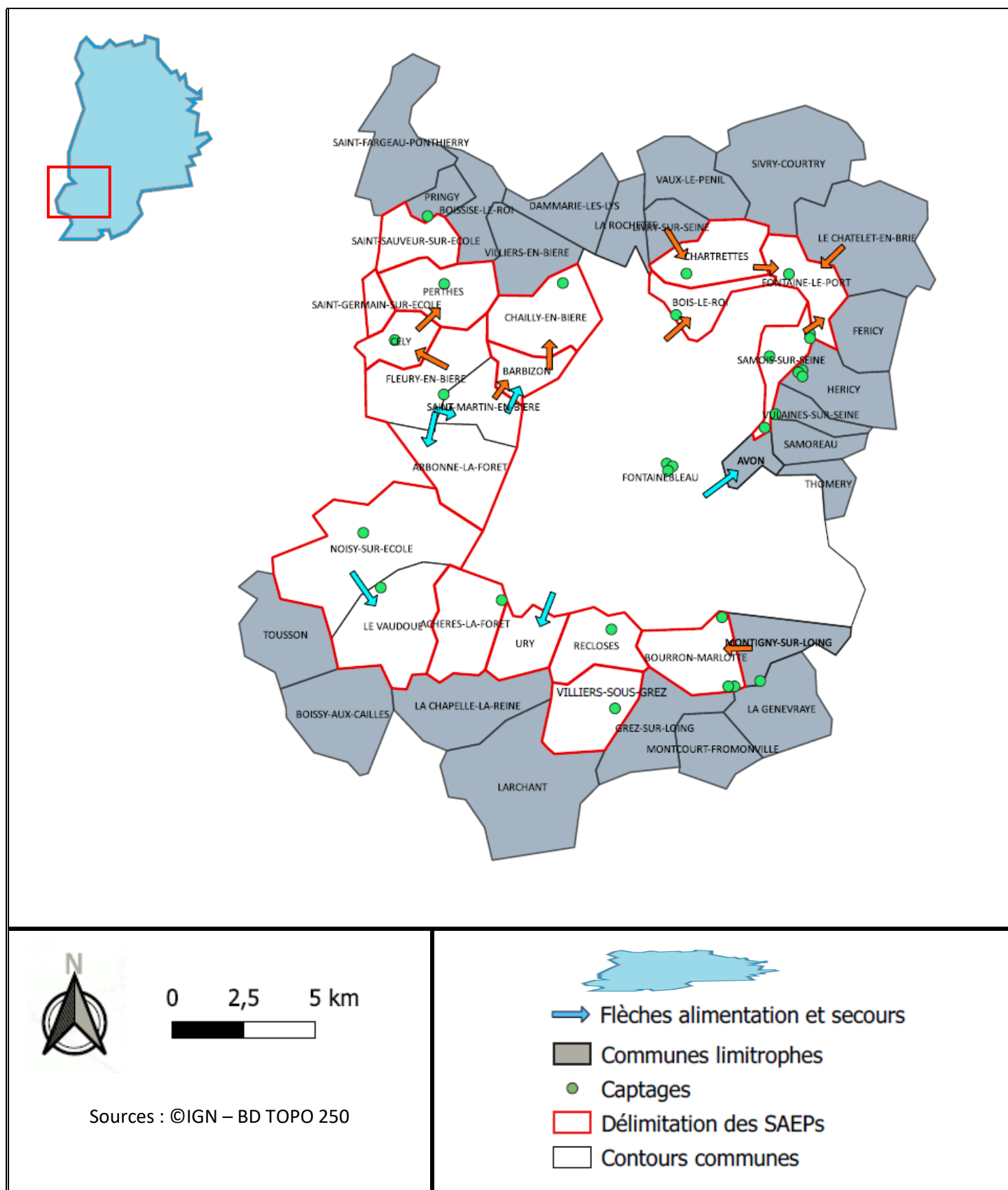
0 2.5 5 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- Interconnexions de secours
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes

# SECTEUR BIÈRE





## SOMMAIRE DES FICHES

**BR 1 :** SAEPs de Barbizon, Chailly-en-Bière, Perthes, Cély et Fleury-en-Bière

**BR 2 :** SAEP de Bois-le-Roi

**BR 3.1 :** SAEPs de Bourron-Marlotte et Montigny-sur-Loing

**BR 3.2 :** SAEP de Bourron-Marlotte

**BR 4 :** SAEPs de Chartrettes et Fontaine-le-Port

**BR 5.1 :** SAEP de Fontaine-le-Port (Solution alternative)

**BR 5.2 :** SAEP de Fontaine-le-Port (Solution alternative)

# FICHE INFORMATION – BR 1

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** **BARBIZON, CHAILLY-EN-BIERE, PERTHES, CELY, FLEURY-EN-BIERE**

**MAITRE D'OUVRAGE :** CA PAYS DE FONTAINEBLEAU

**Communes bénéficiaires du secours :**

|          |                  |         |      |  |
|----------|------------------|---------|------|--|
| Barbizon | Chailly-en-Bière | Perthes | Cély | Arbonne-la-forêt,<br>Fleury-en-Bière, St-<br>Martin-en-Bière |
|----------|------------------|---------|------|--|

**Ressources concernées :** Chailly-en-Bière 1 (BSS : 02586X0056),  
Perthes 1 (BSS : 02585X0012),  
Cély 1 (BSS : 02585X0010),  
St-Martin-en-Bière 1 (BSS : 02585X0053),  
Barbizon 3 (BSS : 02585X0065)

**Nappe captée :** Champigny

**Nombre d'habitants concernés :** 1 167 habitants + 2 064 habitants + 2 019 habitants +  
1 206 habitants + 2 457 habitants

*(Population légale INSEE 2017)*

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

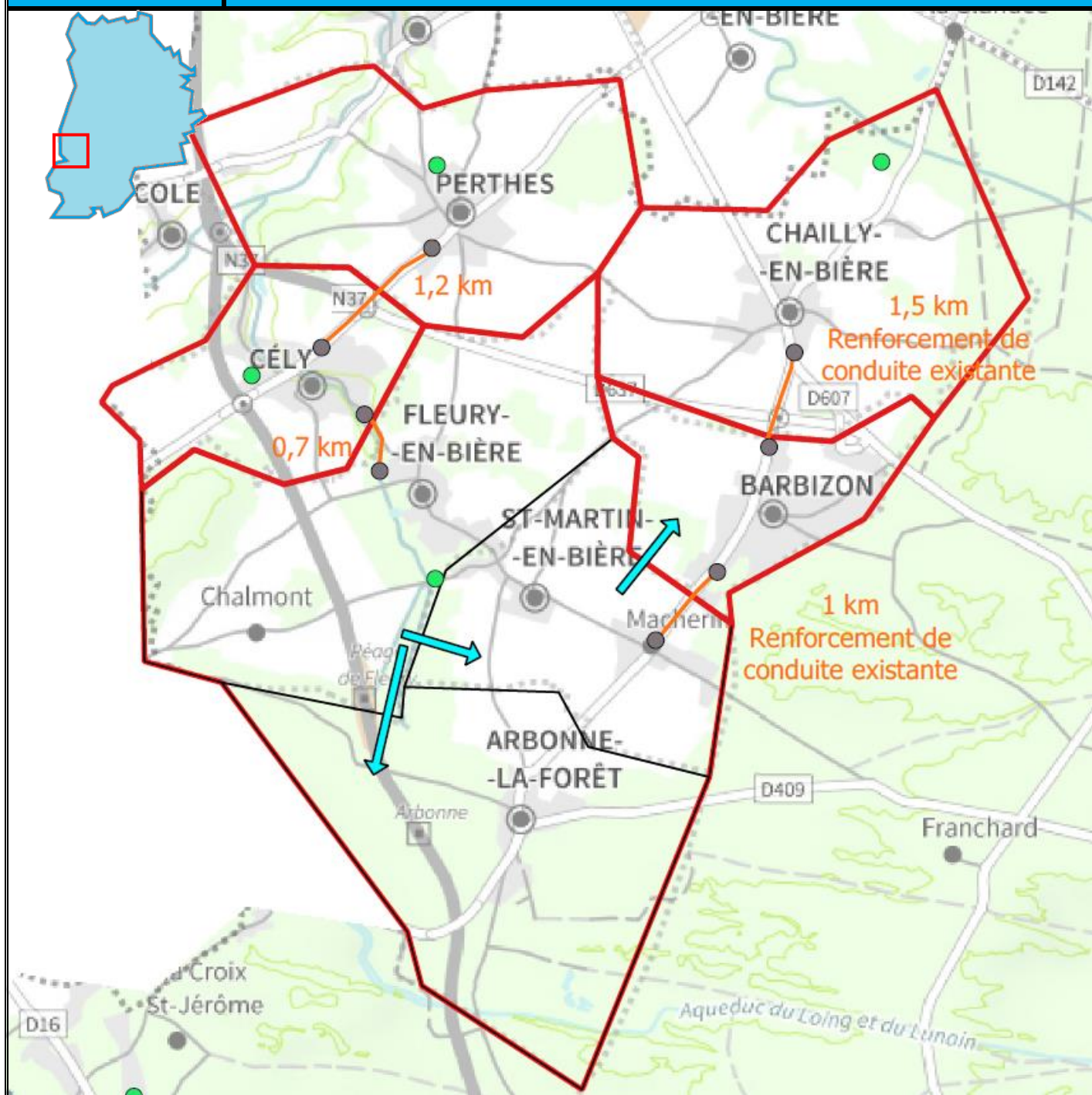
Fleury-en-bière alimente St-Martin en Bière, Barbizon est déjà connecté à St-Martin-en-Bière et Chailly-en-Bière ; la pose de réseau entre Fleury-en-bière et Cély, puis entre Cély et Perthes, ainsi qu'un renforcement sur les connexions existantes peut créer une boucle de réseaux pouvant s'auto-secourir.

**Estimation financière (Complexité 1):** 1 100 000 € HT (Sur la base de 4,5 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

BR 1

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes



# FICHE INFORMATION – BR 2

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** BOIS-LE-ROI

**MAITRE D'OUVRAGE :** CA PAYS DE FONTAINEBLEAU

**Communes bénéficiaires du secours :**

Bois-le-roi

**Ressources concernées :** Bois-le-roi 1 (BSS : 02586X0174)  
(+ Trois anciens captages situés à Fontainebleau ne sont plus en service à cause de la qualité)

**Nappe captée :** Champigny

**Nombre d'habitants concernés :** 6 025 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

Secours par la commune de La Rochette à étudier.  
P1, P2, P3 peuvent rester en secours en mode dégradé pour la commune.

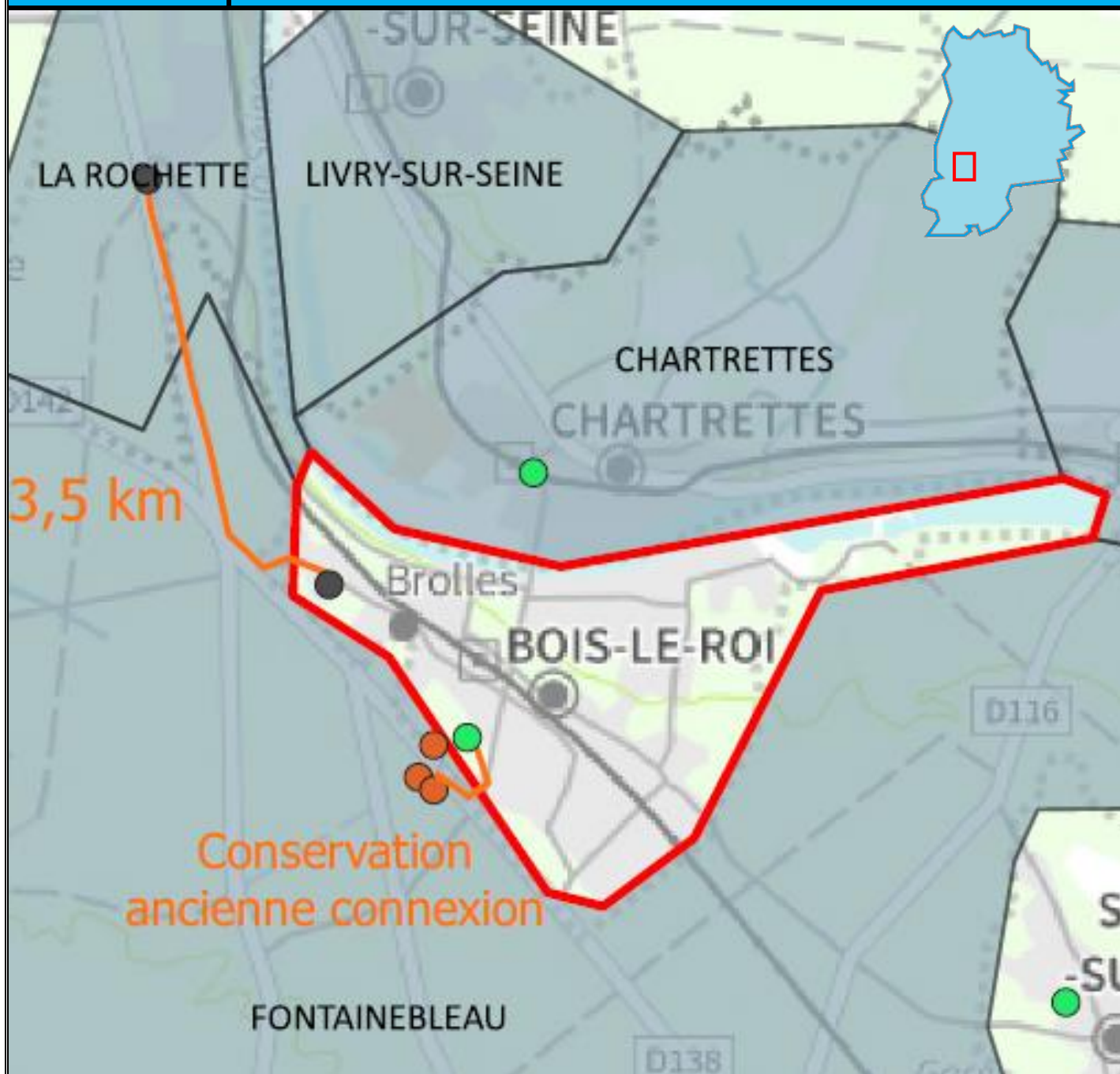
**Estimation financière (Complexité 1):** 900 000 € HT (Sur la base de 3,5 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

La ressource proposée en secours (Le champ captant de trois captages P1, P2 et P3 de Fontainebleau est non-conforme), le secours permettra donc une alimentation en dégradée uniquement. De plus, une régularisation des captages, par prise d'arrêtés de DUP, sera nécessaire pour pouvoir exploiter ces captages.

BR 2

## Carte de la solution proposée



0 1 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Captages actuellement non utilisés
- Groupements concernés
- Contours communes
- Communes limitrophes

# FICHE INFORMATION – BR 3.1

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** **BOURRON-MARLOTTE,  
MONTIGNY-SUR-LOING**

**MAITRE D'OUVRAGE :** CA PAYS DE FONTAINEBLEAU

**Communes bénéficiaires du secours :**

Bourron-Marlotte

Montigny-sur-Loing

**Ressources concernées :** Bourron-Marlotte 1, 2 et 3 (BSS : 02947X0014, 02947X0135, 02943X0004), Montigny-sur-Loing 1 (BSS : 0294X0017)

**Nappe captée :** Craie, Champigny (Bourron-Marlotte 2)

**Nombre d'habitants concernés :** 2 854 habitants + 2 777 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

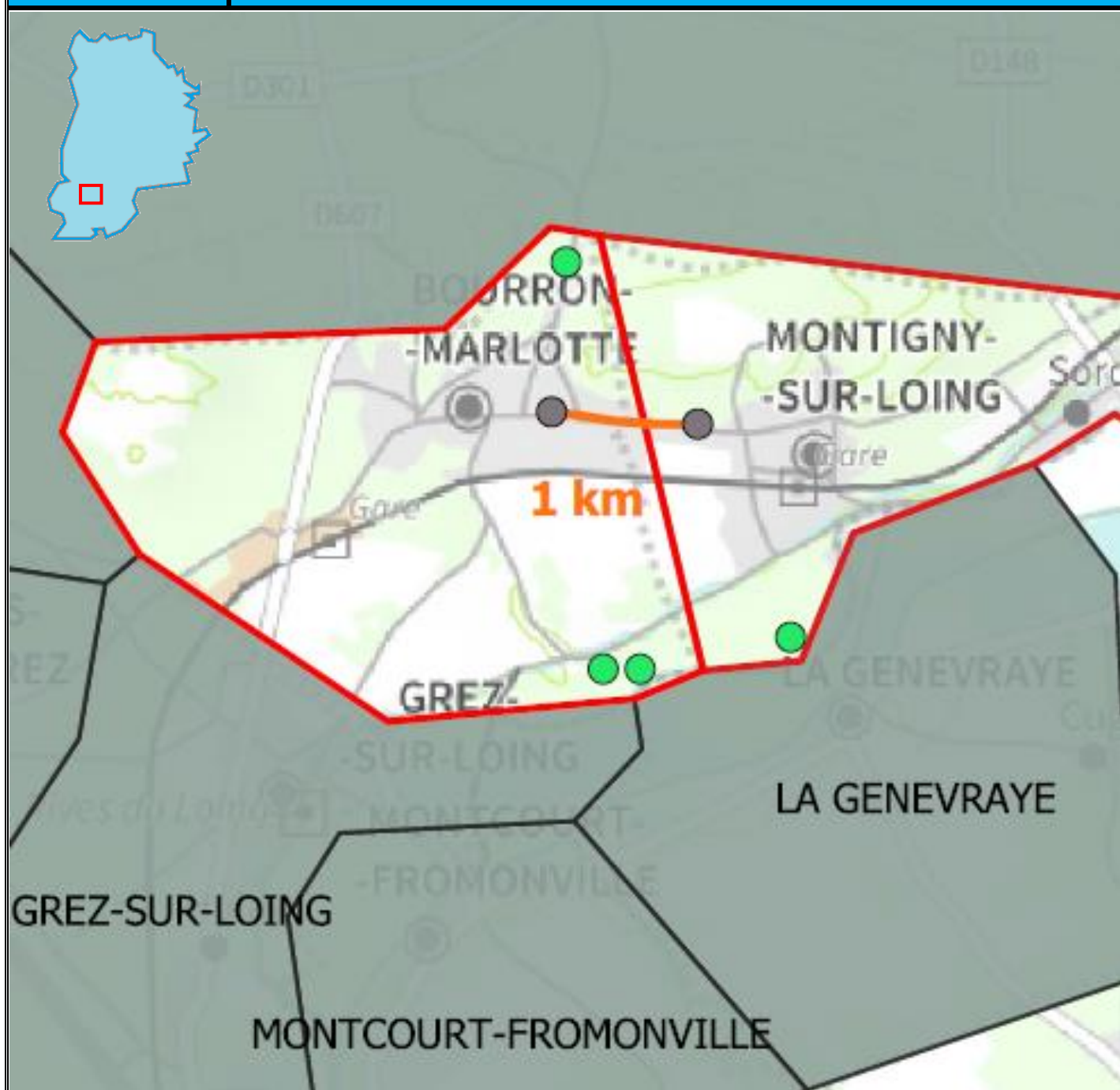
Interconnexion entre les deux communes à étudier (moins d'1 km de réseau à poser)

**Estimation financière (Complexité 1):** **350 000 € HT** (Sur la base de 1 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

## BR 3.1

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Groupements concernés
- Contours communes
- Communes limitrophes



# FICHE INFORMATION – BR 3.2

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** BOURRON-MARLOTTE

**MAITRE D'OUVRAGE :** CA PAYS DE FONTAINEBLEAU

**Communes bénéficiaires du secours :**

Bourron-Marlotte

**Ressources concernées :** Bourron-Marlotte 1, 2 et 3 (BSS : 02947X0014, 02947X0135, 02943X0004)

**Nappe captée :** Craie, Champigny (Bourron-Marlotte 2)

**Nombre d'habitants concernés :** 2 854 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

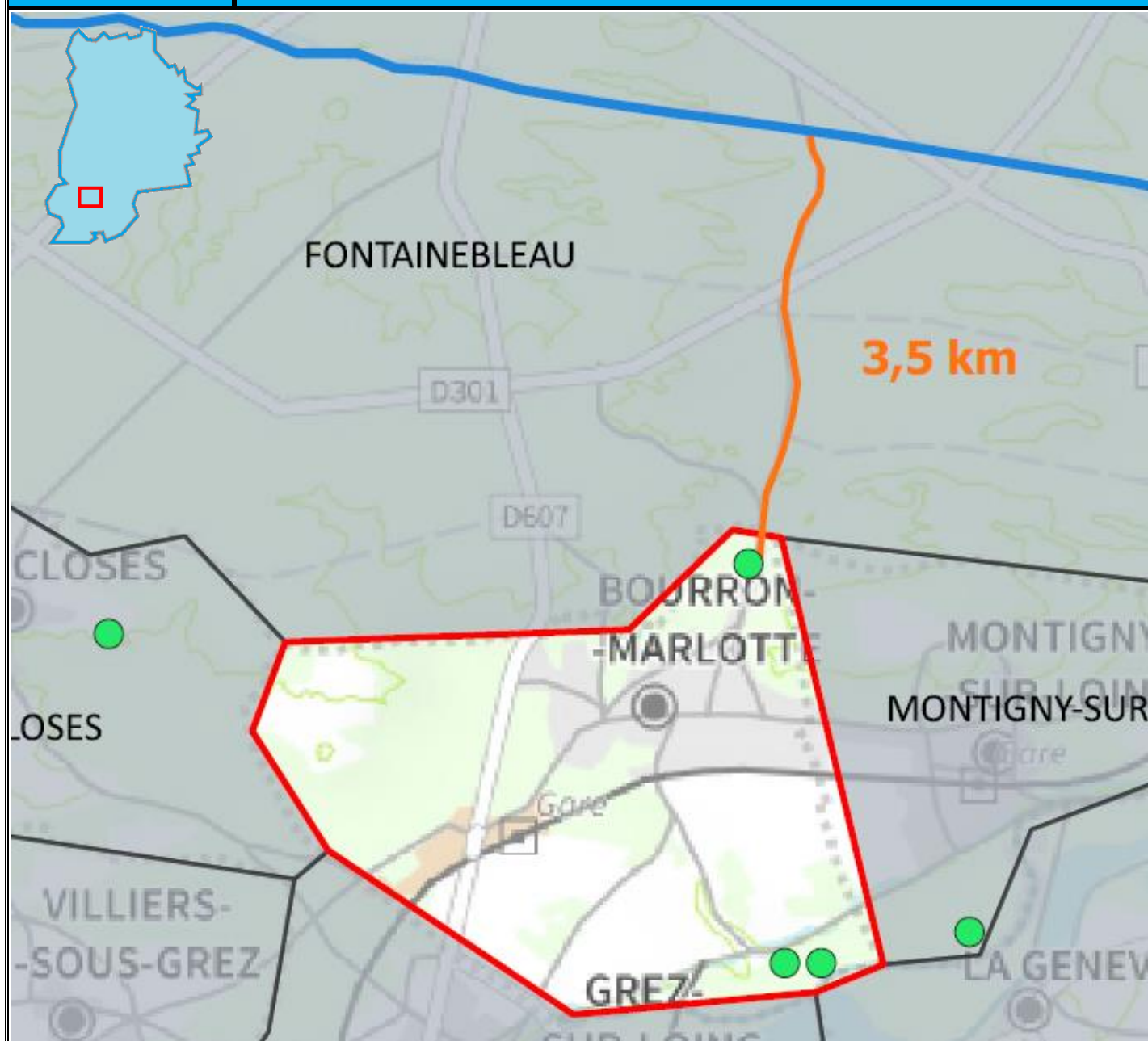
Connexion à l'aqueduc d'Eau de Paris à envisager.

**Estimation financière (Complexité 2):** 1 100 000 € HT (Sur la base de 3,5 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

## BR 3.2

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Aqueduc du Loing
- Alimentation actuelle
- Captages
- Groupements concernés
- Contours communes
- Communes limitrophes

# FICHE INFORMATION – BR 4

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** CHARTRETTES,  
FONTAINE-LE-PORT

**MAITRE D'OUVRAGE :** CA PAYS DE FONTAINEBLEAU, CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

**Communes bénéficiaires du secours :**

Chartrettes

Fontaine-le-Port

**Ressources concernées :** Chartrettes 1 (BSS : 02586X0057) et Fontaine-le-Port 1 (BSS : 02587X0037)

**Nappe captée :** Champigny

**Nombre d'habitants concernés :** 2 611 habitants + 1 019 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude AVP à lancer

## Description technique de la solution :

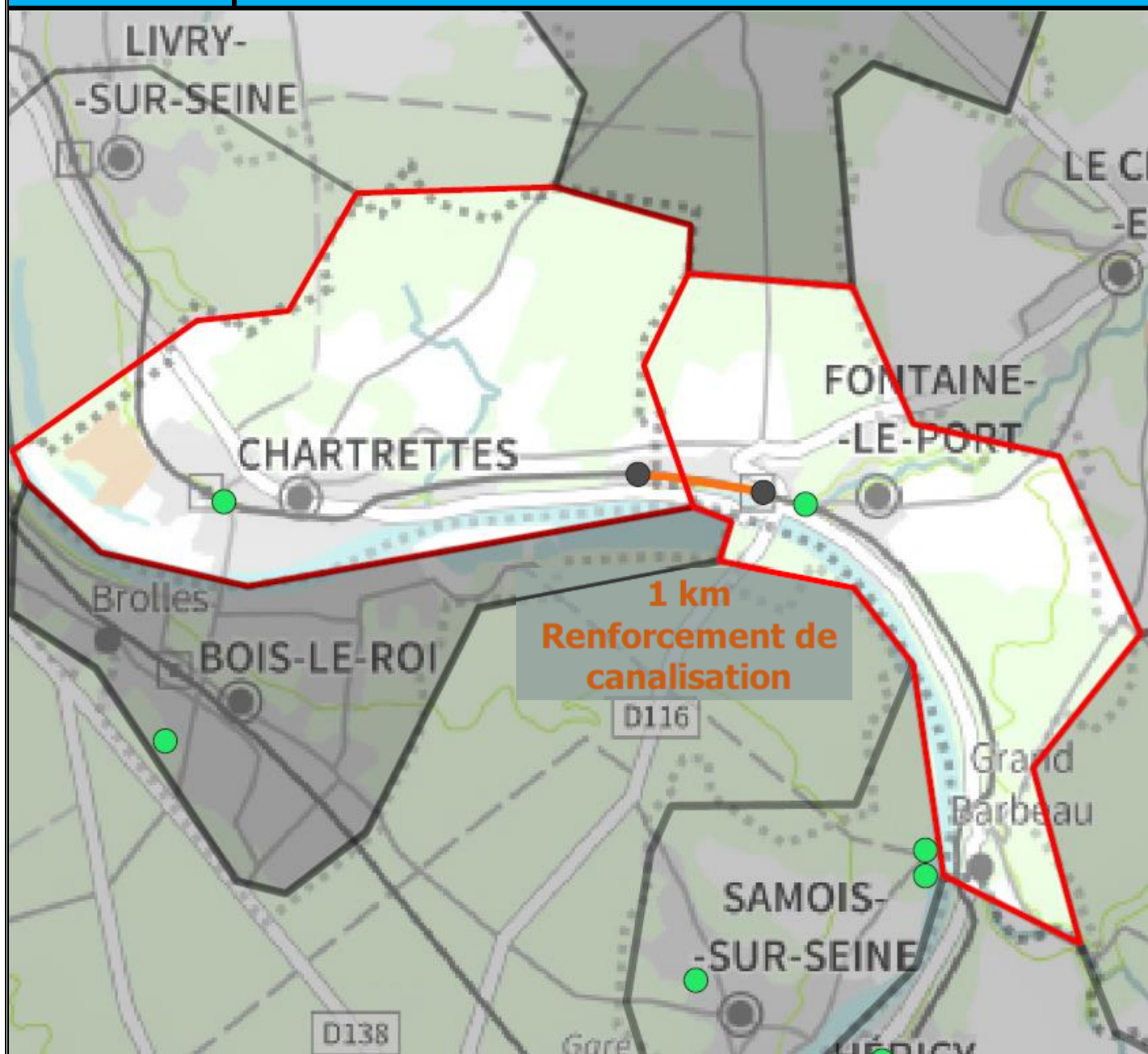
La commune de Chartrettes a lancé un schéma directeur fin 2018, avec une phase d'étude pour les possibilités d'interconnexion, notamment pour s'assurer de la qualité de l'eau d'alimentation (Chartrettes 1 a été non-conforme en 2017). Une solution dégagée a été l'interconnexion à Fontaine-le-Port et pourrait servir de secours dans les deux sens.

**Estimation financière (Complexité 1):** 250 000 € HT (Estimé pour 1 km de canalisation dans le cadre du schéma directeur de Chartrettes)

## Remarques/Commentaires :

BR 4

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Groupements concernés
- Contours communes
- Communes limitrophes



# FICHE INFORMATION – BR 5.1

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** FONTAINE-LE-PORT

**MAITRE D'OUVRAGE :** CA PAYS DE FONTAINEBLEAU, CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

**Communes bénéficiaires du secours :**

Fontaine-le-Port

Samois-sur-Seine

**Ressources concernées :** Fontaine-le-Port 1 (BSS : 02587X0037)

**Nappe captée :** Champigny

**Nombre d'habitants concernés :** 1 019 habitants

*(Population légale INSEE 2017)*

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

Une interconnexion possible et fiable serait le réseau de Samois-sur-Seine.

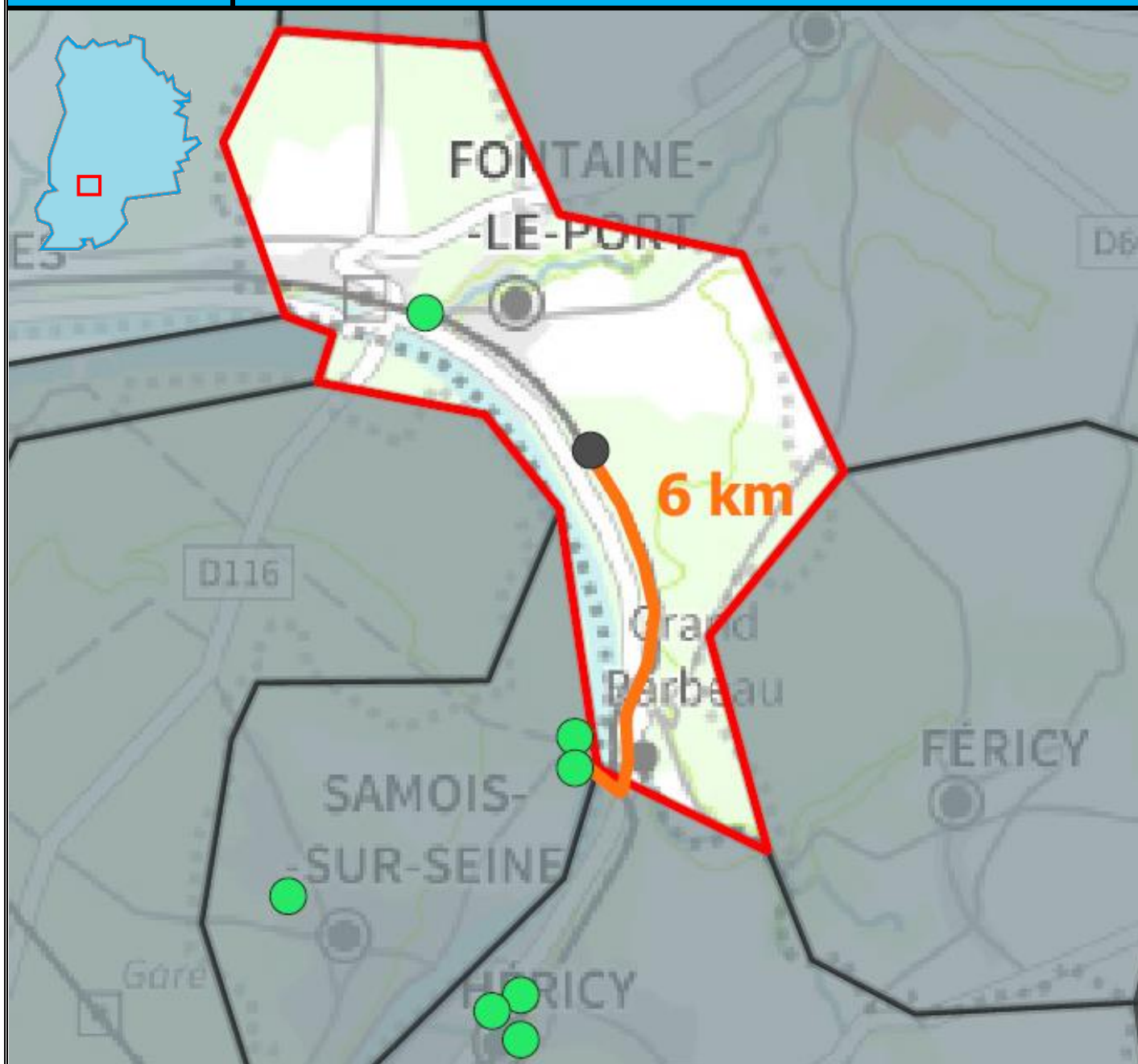
**Estimation financière (Complexité 2):** 1 700 000 € HT (Sur la base de 6 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

L'interconnexion à Samois-sur-Seine demanderait la traversée de la Seine (coûts et procédures supplémentaires), en plus de la longue distance de 6 km.

## BR 5.1

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Groupements concernés
- Contours communes
- Communes limitrophes

# FICHE INFORMATION – BR 5.2

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** FONTAINE-LE-PORT

**MAITRE D'OUVRAGE :** CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

**Communes bénéficiaires du secours :**

Fontaine-le-Port

**Ressources concernées :** Fontaine-le-Port 1 (BSS : 02587X0037)

**Nappe captée :** Champigny

**Nombre d'habitants concernés :** 1 019 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

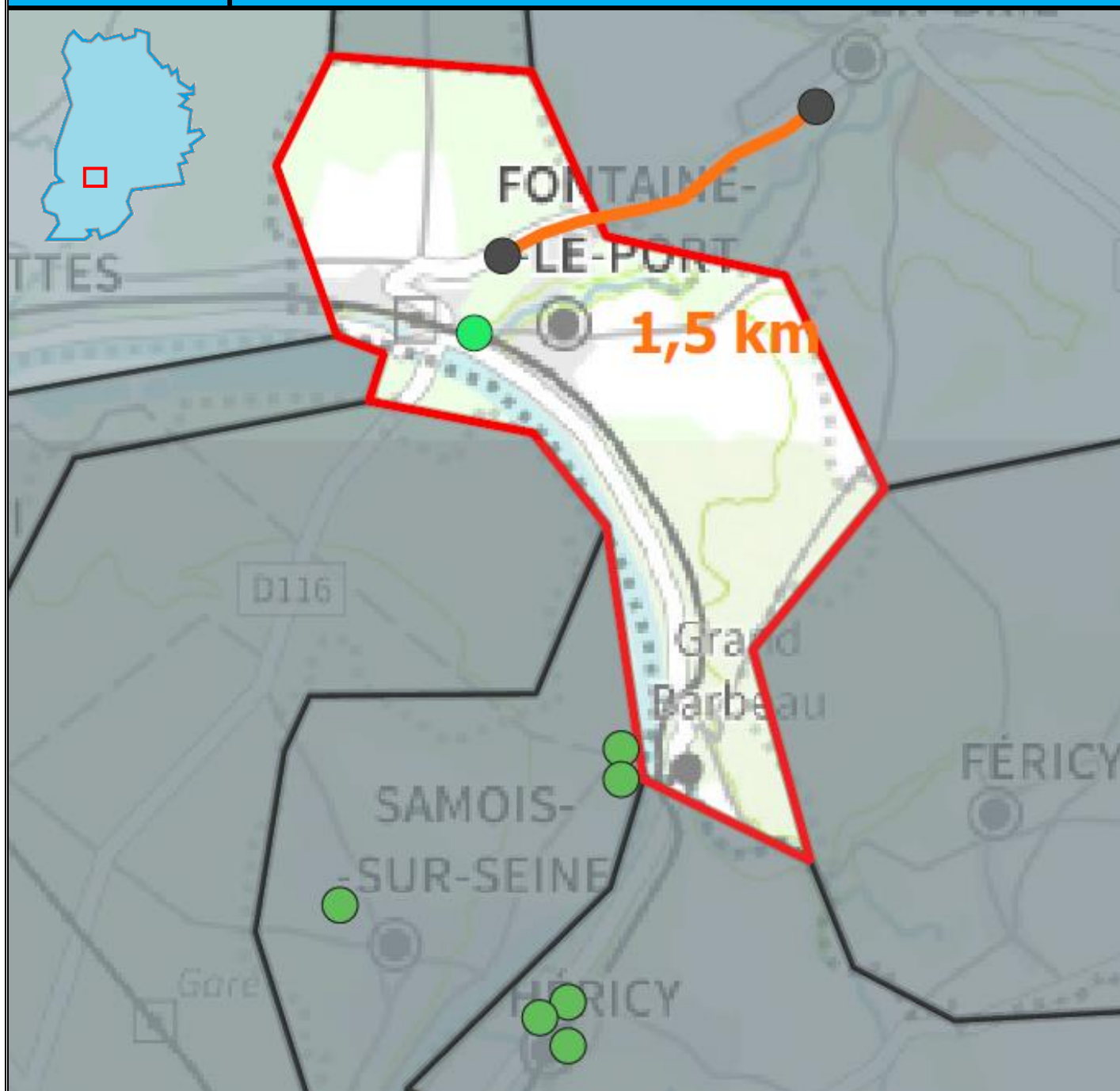
Possibilité d'interconnexion proche possible au Châtelet-en-Brie. (à 1,5 km)

**Estimation financière (Complexité 1):** 450 000 € HT (Sur la base de 1,5 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

## BR 5.2

## Carte de la solution proposée



0 1 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Groupements concernés
- Contours communes
- Communes limitrophes





## SOMMAIRE DES FICHES

- BO 1 :** SAEPs du Syndicat du Bocage, de la Vallée de l'Orvanne et Grez-sur-Loing
- BO 2 :** SAEP de la Brosse-Montceaux
- BO 3.1 :** SAEPs de Château-Landon et Souppes-sur-Loing
- BO 3.2 :** SAEP de Château-Landon (Solution alternative)
- BO 3.3 :** SAEP de Souppes-sur-Loing (Solution alternative)
- BO 4 :** SAEP de Grez-sur-Loing
- BO 5 :** SAEP de la Vallée de l'Orvanne

# FICHE INFORMATION – BO 1

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** **SYNDICAT DU BOCAGE  
VALLEE DE L'ORVANNE  
GREZ-SUR-LOING**

**MAITRE D'OUVRAGE :** SIAAEP DU BOCAGE, SIDEF DE L'ORVANNE, NONVILLE

**Communes bénéficiaires du secours :**

Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Nanteau-sur-Lunain, Paley, Treuzy-Levelay, Vaux-sur-Lunain, Villebéon, Villemaréchal

Dormelles, Flagy, Thoury-Férottes, Villecerf, Ville-Saint-Jacques, Voulx

Nonville

**Ressources concernées :** Lorrez 4 (BSS : 03294X0067) et Paley 1 (BSS : 02948X0037)  
Dormelles 3 (BSS : 02948X0072)

**Nappe captée :** Craie

**Nombre d'habitants concernés :** 5 949 habitants + 5 499 habitants + 602 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude AVP à lancer

## Description technique de la solution :

Le SIAAEP du Bocage a évalué au sein d'un schéma directeur les interconnexions possibles : a priori, au vu des communes proches et alentours, il faudra plusieurs connexions afin d'assurer le secours sur tout le territoire : une de 1 200 m<sup>3</sup>/j avec Dormelles (entre les deux châteaux d'eau situés à Villemaréchal et Dormelles), complétée par une connexion de 250 m<sup>3</sup>/j depuis Nonville, et 200 m<sup>3</sup>/j depuis Villethierry (Yonne).

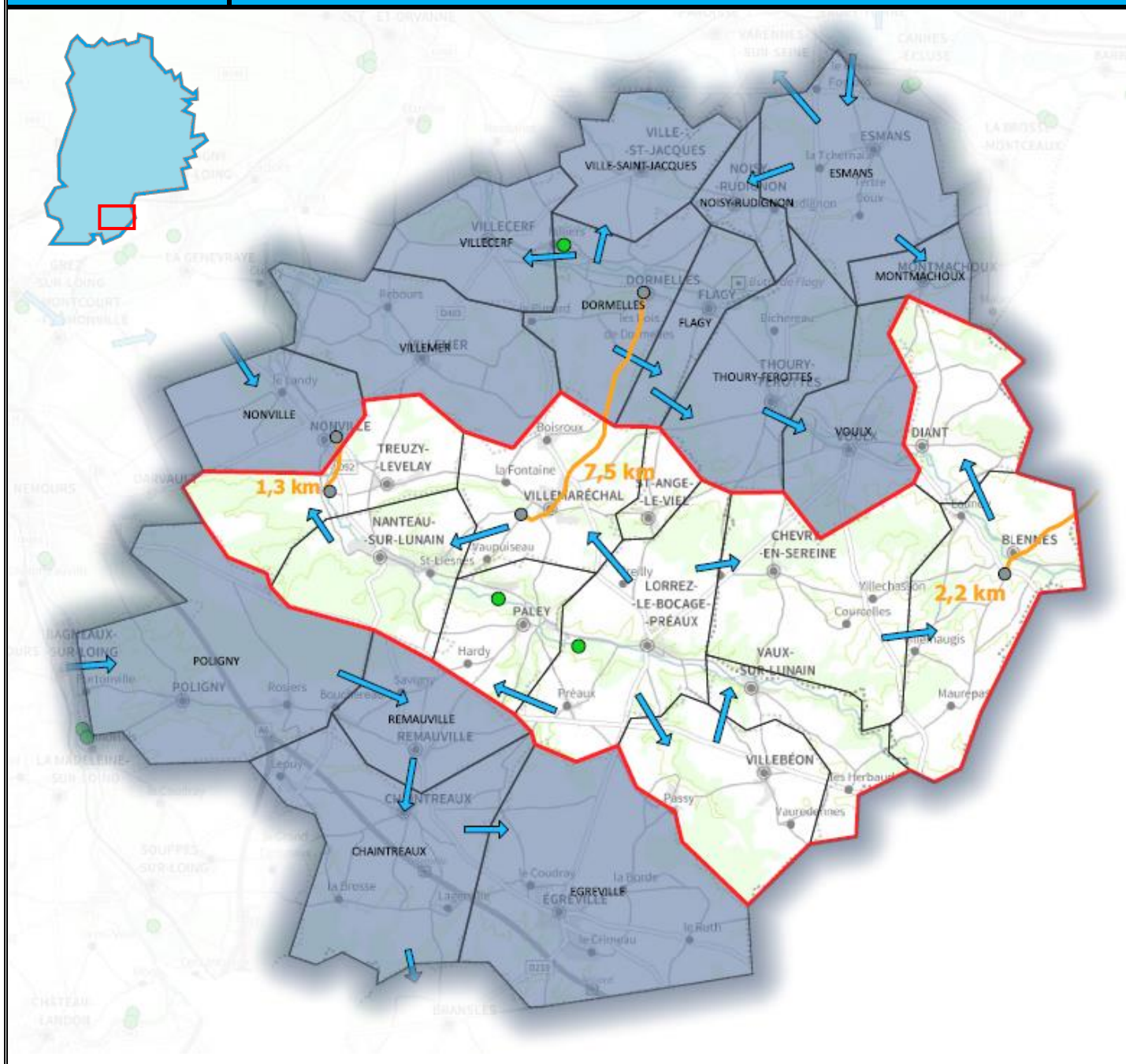
Si les ressources du SIAAEP du Bocage le permettent, l'interconnexion peut être mise en place dans les deux sens afin de secourir le SIDEF de l'Orvanne et Nonville.

**Estimation financière (Complexité 2):** **2 600 000 € HT** (Sur la base de 7,5 km de canalisation)  
**+ 720 000 € HT** (Sur la base de 3,5 km de canalisation)

**Remarques/Commentaires :**

BO 1

## Carte de la solution proposée



0 2,5 5 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- ➔ Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes



# FICHE INFORMATION – BO 2

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** LA BROSSE-MONTCEAUX

**MAITRE D'OUVRAGE :** CC PAYS DE MONTEREAU

**Communes bénéficiaires du secours :**

La Brosse-Montceaux

**Ressources concernées :** La Brosse-Montceaux 1 et 2 (BSS : 02952X0052 et 02952X0179)

**Nappe captée :** Alluvions/Craie

**Nombre d'habitants concernés :** 785 habitants

*(Population légale INSEE 2017)*

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

Une interconnexion avec le réseau de Cannes Ecluses (~2,5 km) est envisagé.

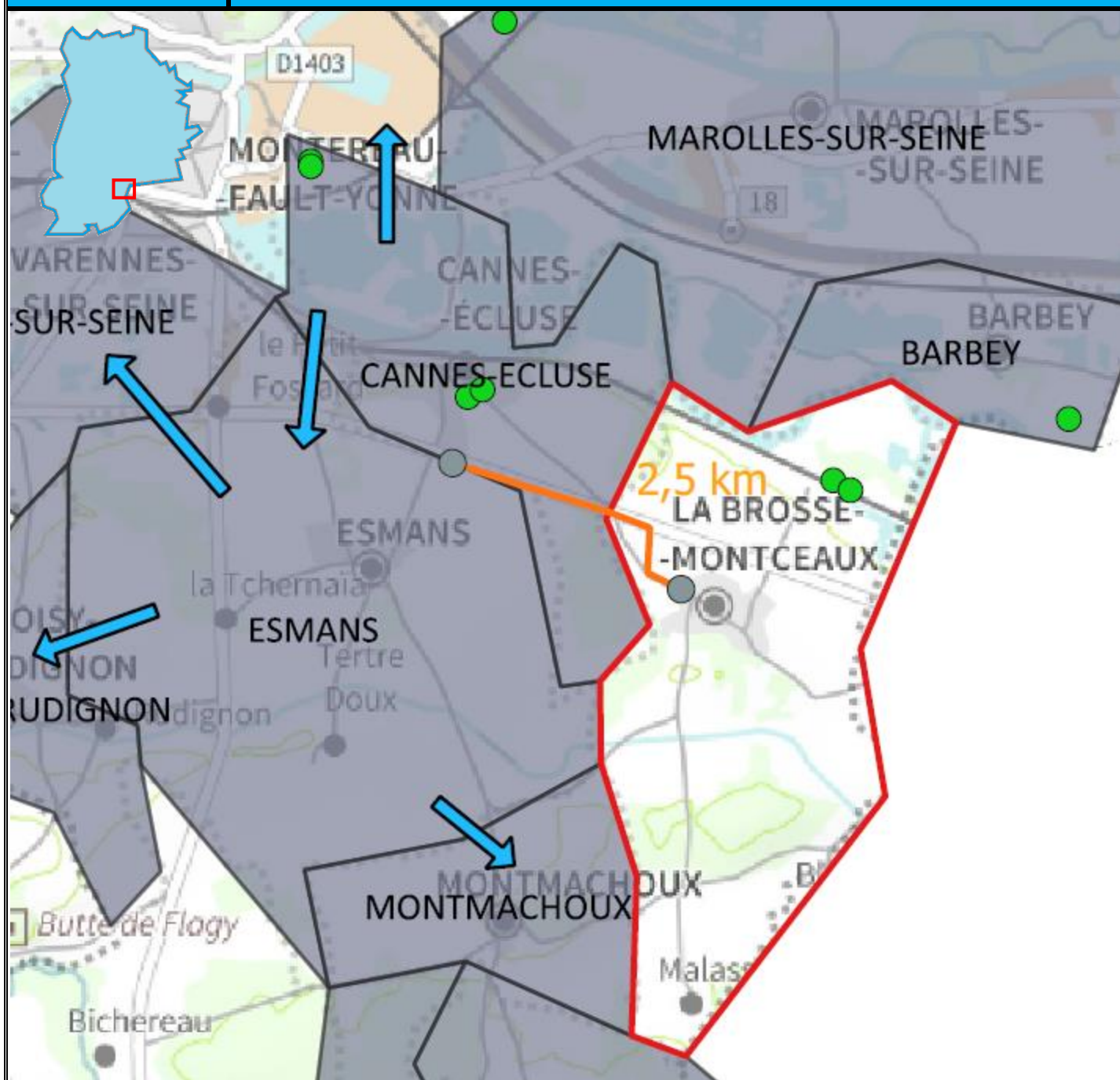
**Estimation financière (Complexité 1):** 700 000 € HT (Sur la base de 2,5 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

Il existe une alimentation des fermes de la Bondue et de Malassise (au sud La Brosse-Montceaux) depuis l'ex-syndicat des eaux de Varennes.

BO 2

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes

# FICHE INFORMATION – BO 3.1

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** CHÂTEAU-LANDON,  
SOUPPES-SUR-LOING

**MAITRE D'OUVRAGE :** CHÂTEAU-LANDON, SOUPPES-SUR-LOING

**Communes bénéficiaires du secours :**

Château-Landon

Souppes-sur-Loing

**Ressources concernées :** Château-Landon 2 et 3 (BSS : 03293X0078 et 03293X0081) et Souppes-sur-Loing (BSS : 03293X0126)

**Nappe captée :** Craie

**Nombre d'habitants concernés :** 3 013 habitants + 5 498 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

Si la capacité d'alimentation entre les deux communes le permet, une éventuelle interconnexion entre les hameaux de Mocpois (Château-Landon) et des Varennes (Souppes-sur-Loing) de 2 km considérer pour une auto-sécurisation.

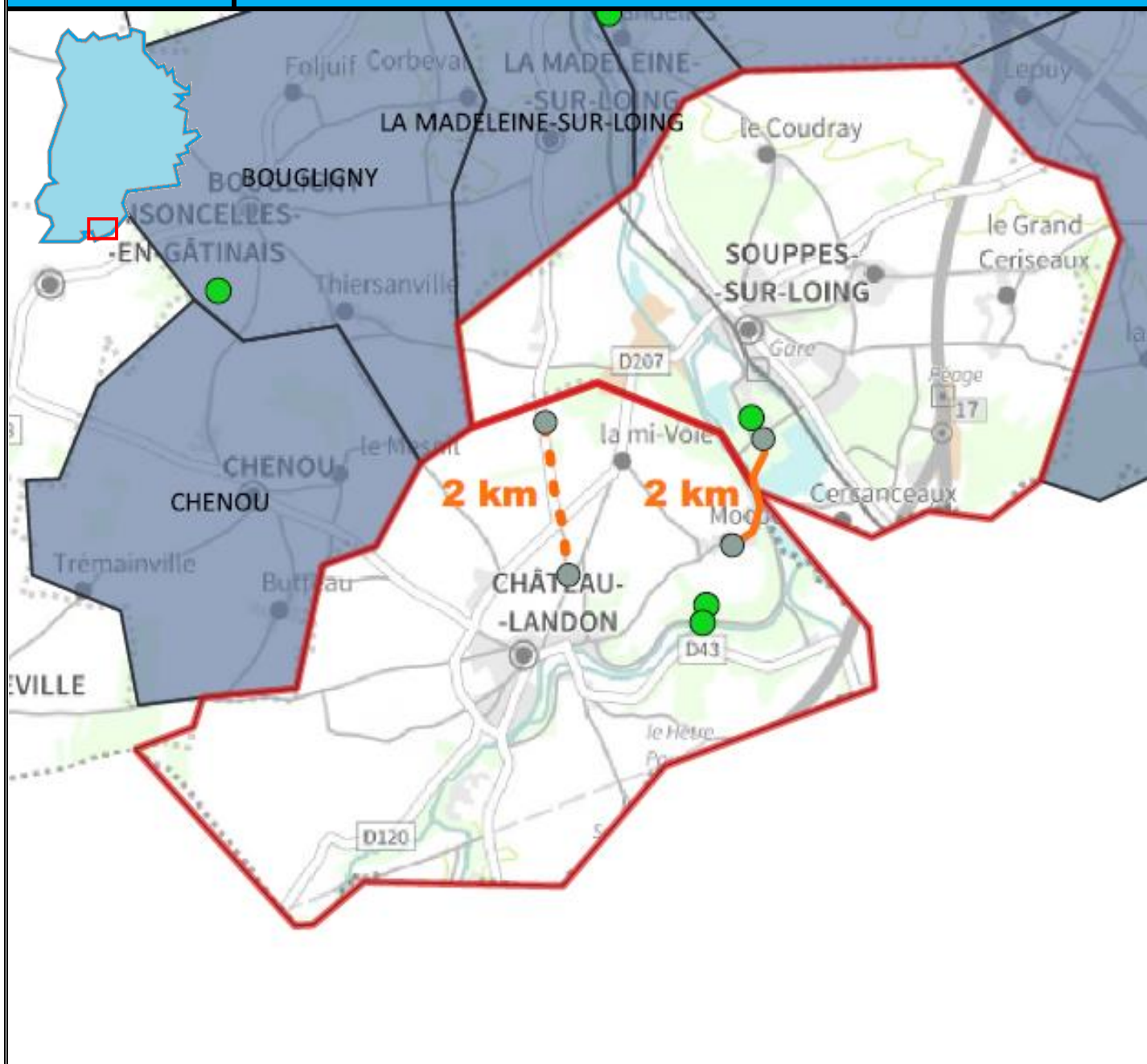
**Estimation financière (Complexité 1):** 550 000 € HT (Sur la base de 2 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

Les hameaux de Mi-voie et Chancepois sur Château Landon sont alimentés par Souppes-sur-Loing, et peuvent constituer un point d'entrée alternatif à la connexion Château-Landon-Souppes-sur-Loing (tracé en pointillés).

## BO 3.1

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- - - Solution optionnelle
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Groupements concernés
- Contours communes
- Communes limitrophes



# FICHE INFORMATION – BO 3.2

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** CHÂTEAU-LANDON

**MAITRE D'OUVRAGE :** CHÂTEAU-LANDON

**Communes bénéficiaires du secours :**

Château-Landon

**Ressources concernées :** Château-Landon 2 et 3 (BSS : 03293X0078 et 03293X0081)

**Nappe captée :** Craie

**Nombre d'habitants concernés :** 3 013 habitants

*(Population légale INSEE 2017)*

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

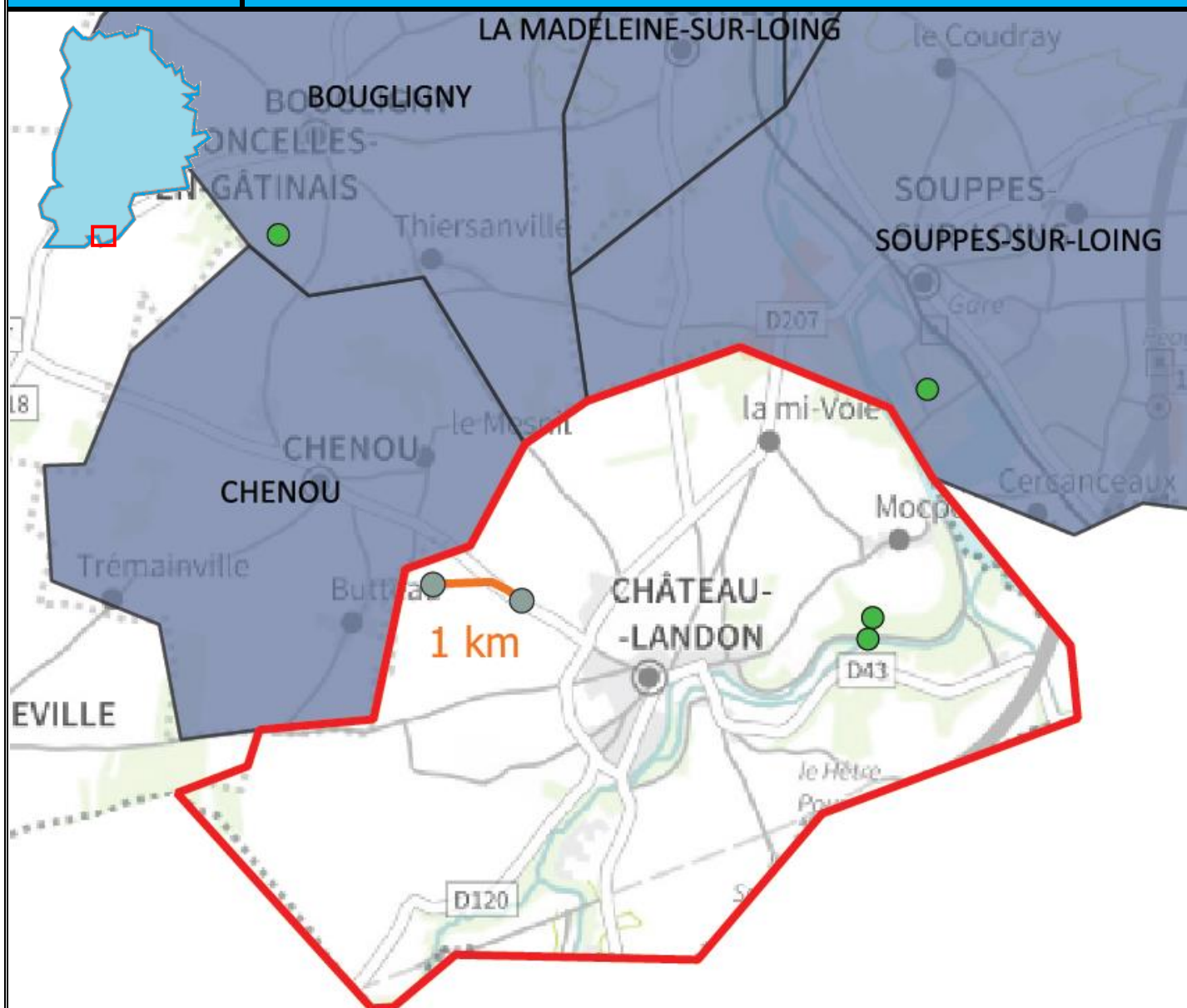
Une connexion peut être envisagée à Chenou par le hameau de Mézinville (Hameau de Château Landon alimenté par Chenou) et le hameau de Bruzelles. (1 km)

**Estimation financière (Complexité 1):** 350 000 € HT (Sur la base de 1 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

## BO 3.2

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Groupements concernés
- Contours communes
- Communes limitrophes

# FICHE INFORMATION – BO 3.3

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** SOUPPES-SUR-LOING

**MAITRE D'OUVRAGE :** SOUPPES-SUR-LOING

**Communes bénéficiaires du secours :**

Souppes-sur-Loing

**Ressources concernées :** Souppes-sur-Loing (BSS : 03293X0126)

**Nappe captée :** Craie

**Nombre d'habitants concernés :** 5 498 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

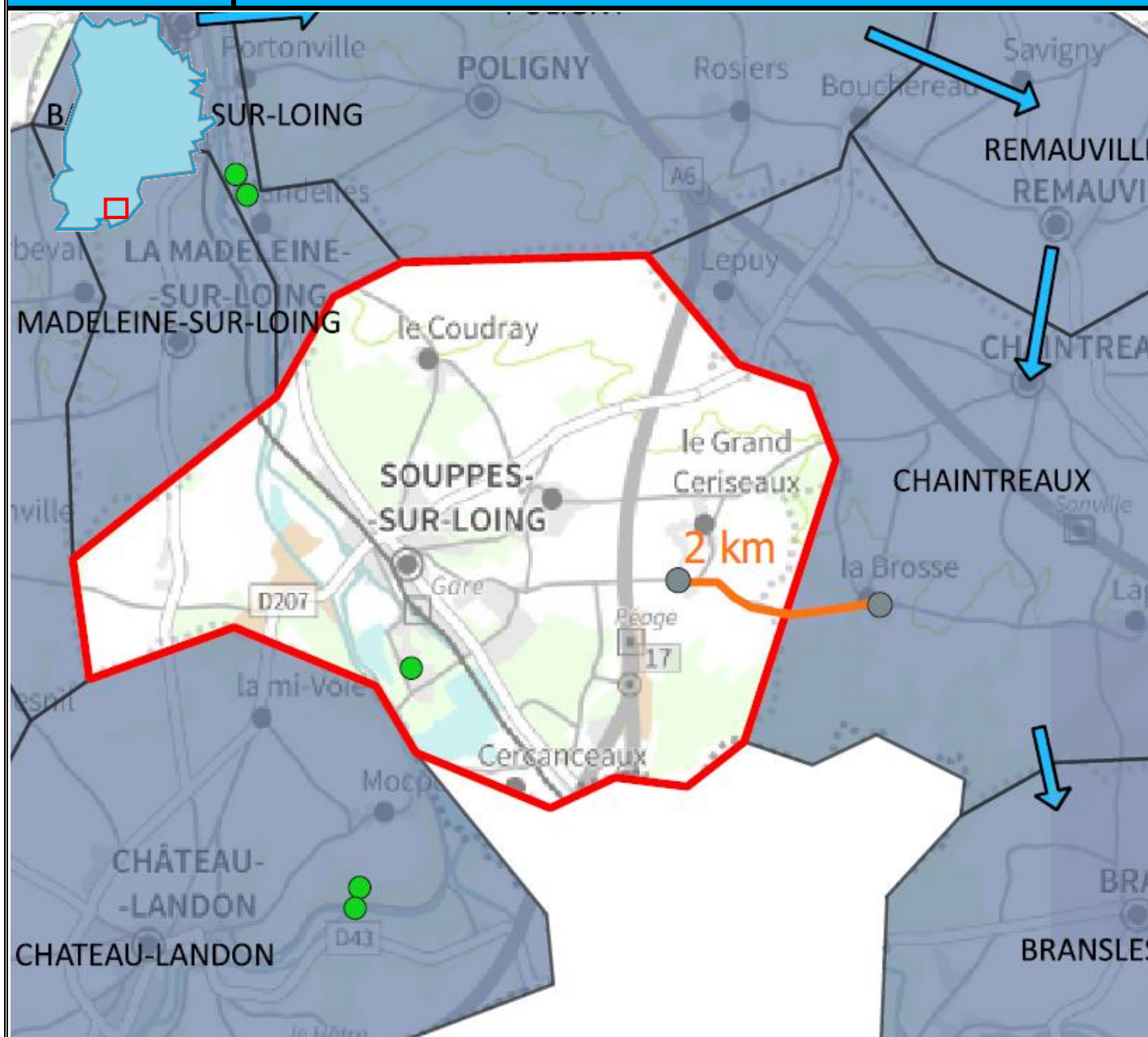
Une connexion peut être envisagée à Chaintreaux par le hameau de La Brosse. (2 km)

**Estimation financière (Complexité 1):** 550 000 € HT (Sur la base de 2 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

## BO 3.3

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes



# FICHE INFORMATION – BO 4

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** GREZ-SUR-LOING

**MAITRE D'OUVRAGE :** SIAEP DE GREZ-SUR-LOING-MONCOURT-FROMONTVILLE

**Communes bénéficiaires du secours :**

Grez-sur-Loing, La Genevraye, Montcourt-Fromonville, Nonville

**Ressources concernées :** Grez-sur-Loing 1 et 2 (BSS : 0294X0004 et 02946X0100)

**Nappe captée :** Champigny

**Nombre d'habitants concernés :** 4 893 habitants

*(Population légale INSEE 2017)*

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

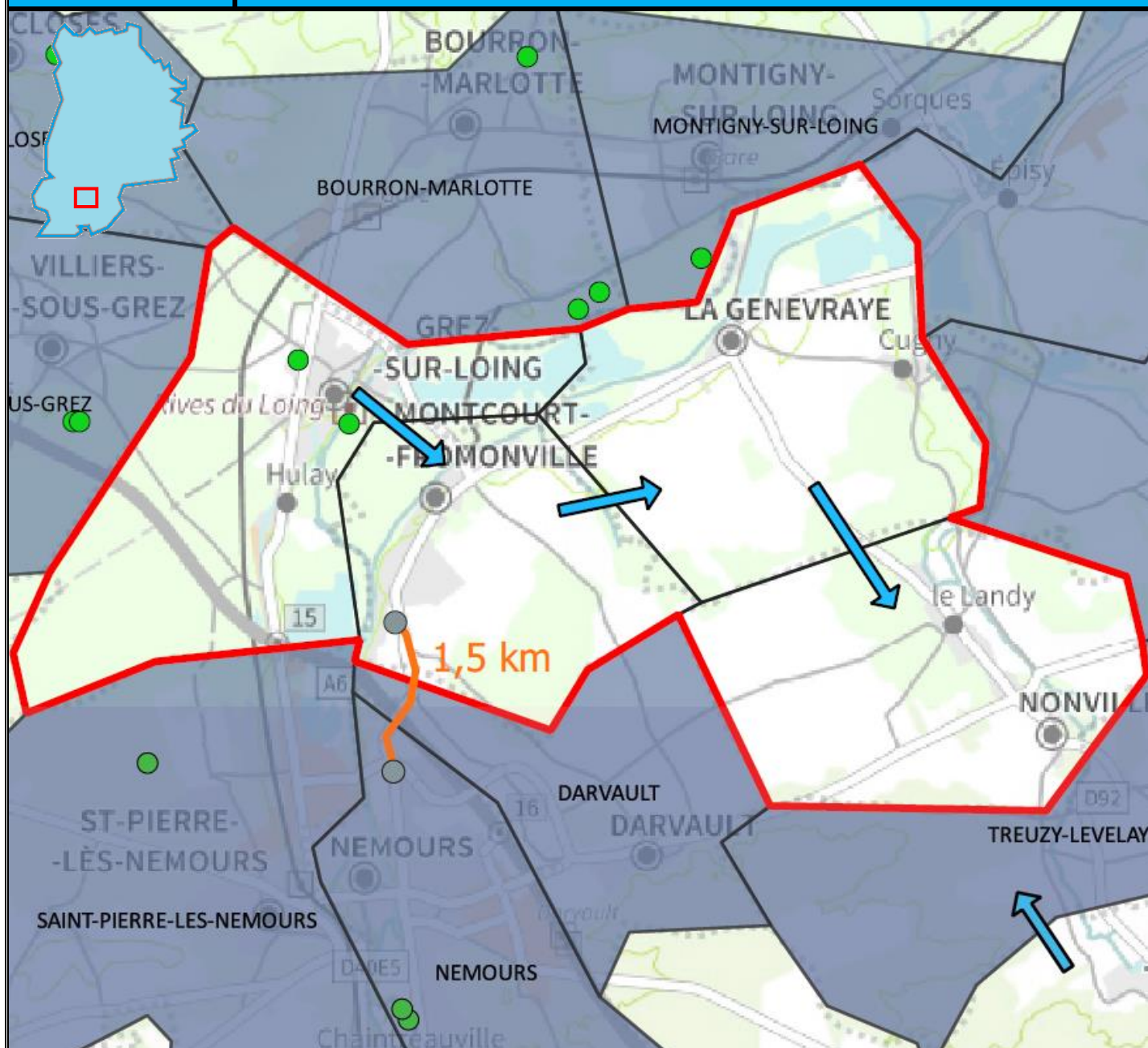
L'alimentation le plus proche possible est Nemours (SIAEP de Nemours-Saint-Pierre) -Moncourt. (1,5 km)

**Estimation financière (Complexité 2):** 650 000 € HT (Sur la base de 1,5 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

## BO 4

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes

# FICHE INFORMATION – BO 5

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** VALLEE DE L'ORVANNE

**MAITRE D'OUVRAGE :** SIDEP DE L'ORVANNE, CC PAYS DE MONTEREAU

**Communes bénéficiaires du secours :**

Dormelles, Flagy, Thoury-Férottes, Villecerf,  
Ville-Saint-Jacques, Voulx

SAEP de Cannes-Ecluse :  
Cannes-Ecluse, Esmans, Montmachoux, Noisy-  
Rudignon, Varennes-sur-Seine

**Ressources concernées :** Dormelles 3 (BSS : 02948X0072)

**Nappe captée :** Craie

**Nombre d'habitants concernés :** 5 499 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

Une connexion entre Noisy-Rudignon (SAEP Cannes-Ecluse) et Ville-St-Jacques existe. Cette connexion est à vérifier, renforcer pour le secours, puisque la partie CCPM est a priori sécurisée par d'autres multiples interconnexions. (2,5km)

De plus, possibilité de profiter de l'interconnexion avec le SIAAEP du Bocage si celle-ci est effectivement mise en place (cf. fiche BO 1).

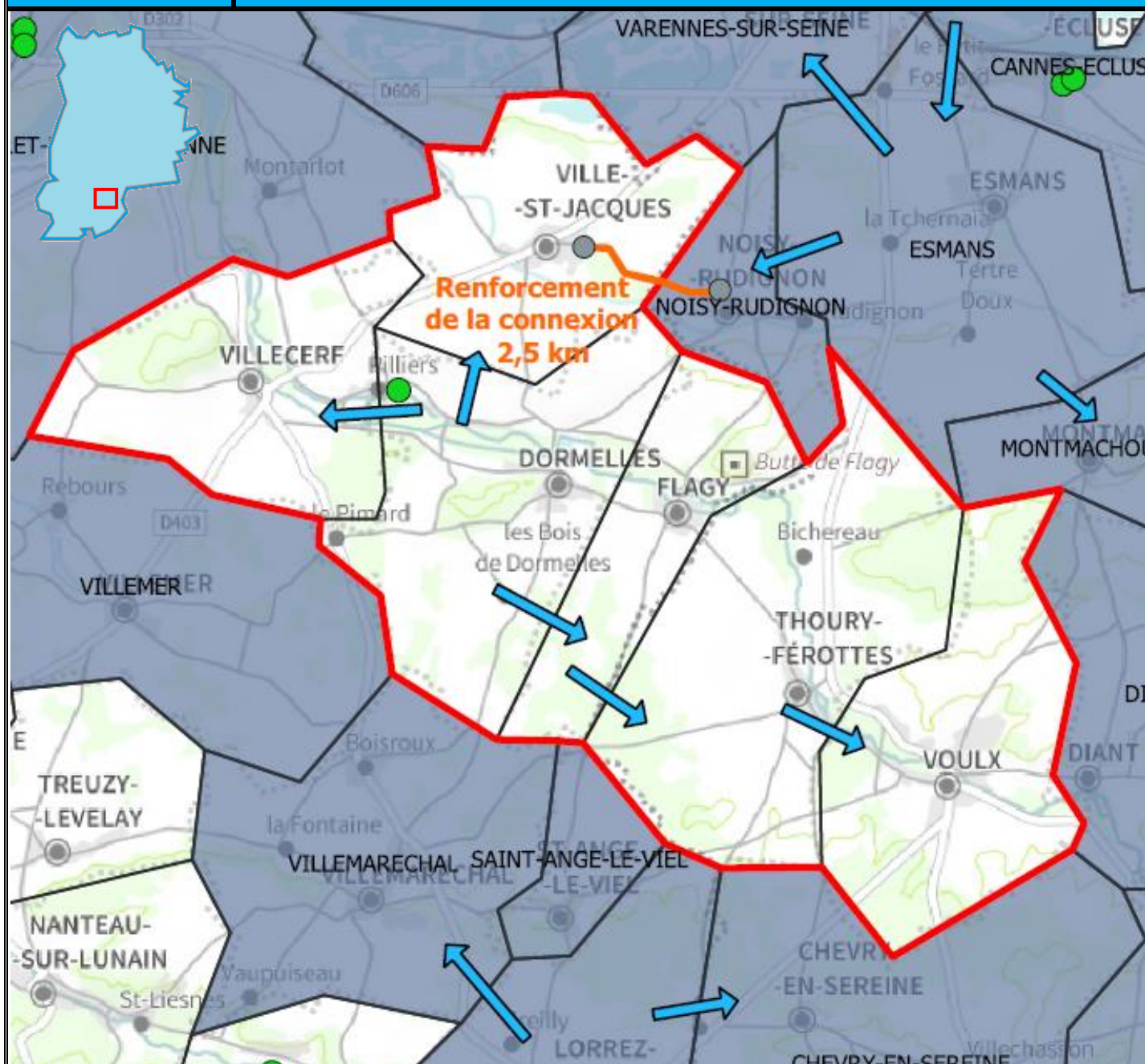
**Estimation financière (Complexité 1):** 700 000 € HT (Sur la base de 2,5 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :



BO 5

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km

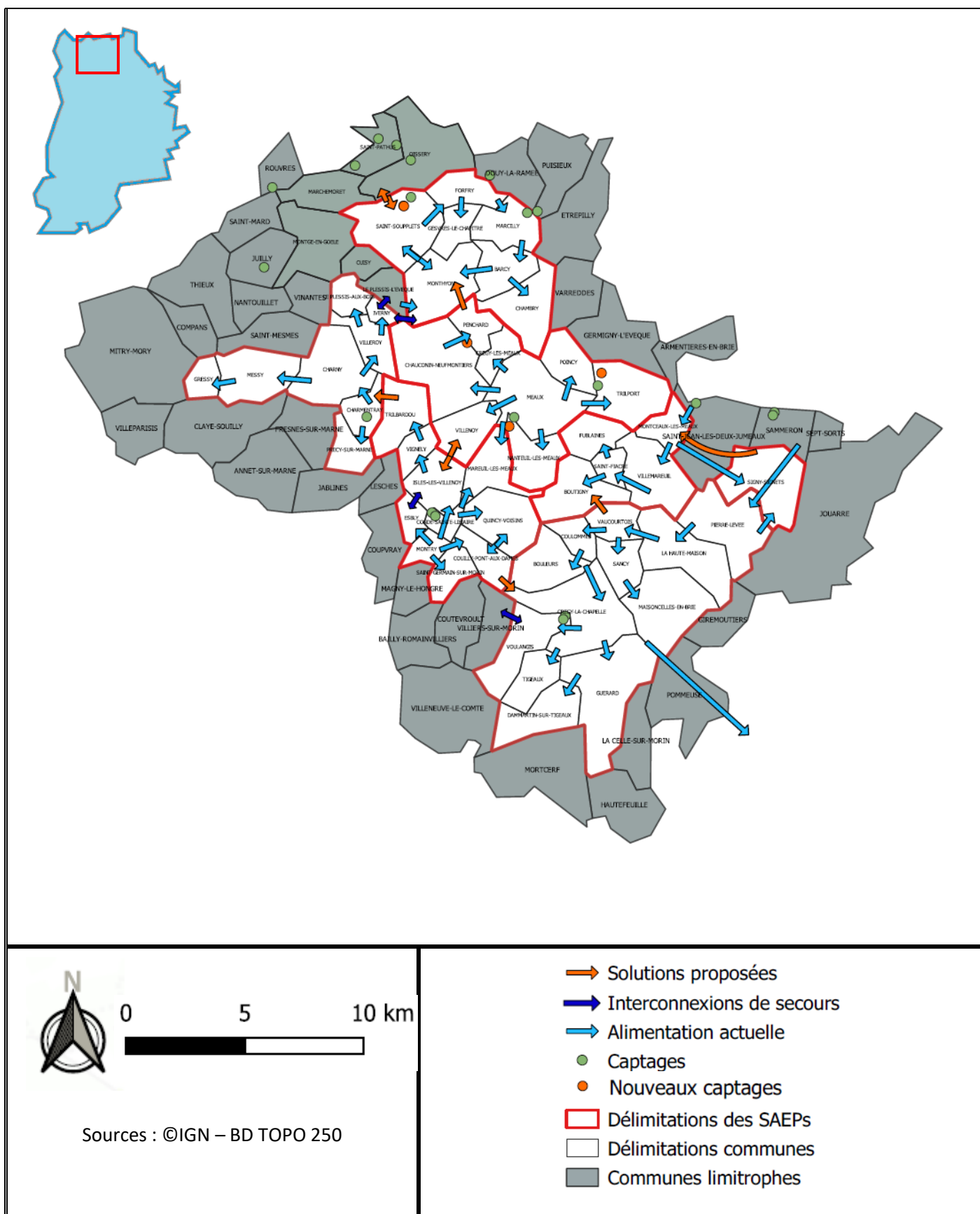


Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes



# SECTEUR MEAUX



## SOMMAIRE DES FICHES

- ME 1 :** SAEP de Crécy-la-Chapelle
- ME 2 :** SAEP de Marne et Morin
- ME 3 :** SAEP de Meaux
- ME 4 :** SAEP de l'ex SIVOM de Boutigny
- ME 5 :** SAEP de Théroouanne Nord
- ME 6 :** SAEP de Théroouanne Sud

# FICHE INFORMATION – ME 1

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** CRECY-LA-CHAPELLE

**MAITRE D'OUVRAGE :** SMAAEP CRECY, BOUTIGNY ET ENVIRONS

**Communes bénéficiaires du secours :**

Crécy-la-Chapelle, Voulangis

**Ressources concernées :** Voulangis 2 et 4 (BSS : 01855X0025 et 01855X0042), Sammeron 1 et 2, alimentant aussi l'ex-SNE (BSS : 01853X0025 et 01853X0075)

**Nappe captée :** Alluvions, Lutétien

**Nombre d'habitants concernés :** 14 570 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Réflexion en cours (Première étude en 1999)

## Description technique de la solution :

Interconnexion à étudier entre Couilly-Pont-aux-Dames (réseau du SAEP Marne et Morin) et Crécy-la-Chapelle (Hameau de Montarbin ou ZA de Crécy-la-Chapelle) (~3 km).

**Estimation financière (Complexité 2):** 1 000 000 € HT (Sur la base de 3 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

Un pompage sera nécessaire pour secourir tout le SAEP Crécy, l'interconnexion ne permettant dans un premier temps que de secourir la partie de la vallée du Grand Morin.





# FICHE INFORMATION – ME 2

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** **MARNE ET MORIN**

**MAITRE D'OUVRAGE :** SMAEP THEROUANNE MARNE ET MORIN

**Communes bénéficiaires du secours :**

Condé-Sainte-Libiaire, Couilly-Pont-aux-Dames, Esbly, Isles-lès-Villenoy, Mareuil-lès-Meaux, Montry, Quincy-Voisins, Saint-Germain-sur-Morin, Trilbardou, Vignely

**Ressources concernées :** Condé-Sainte-Libiaire 1 et Isles-lès-Villenoy 1 (BSS : 01844X0088 et 01844X0122)

**Nappe captée :** Alluvions

**Nombre d'habitants concernés :** 27 906 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

Interconnexion entre Isles-lès-Villenoy (Aérodrome de Meaux/Esbly) et Villenoy pour permettre un secours partiel dans les deux sens

**Estimation financière (Complexité 2):** **1 400 000 € HT** (Sur la base de 4,7 km de canalisation)

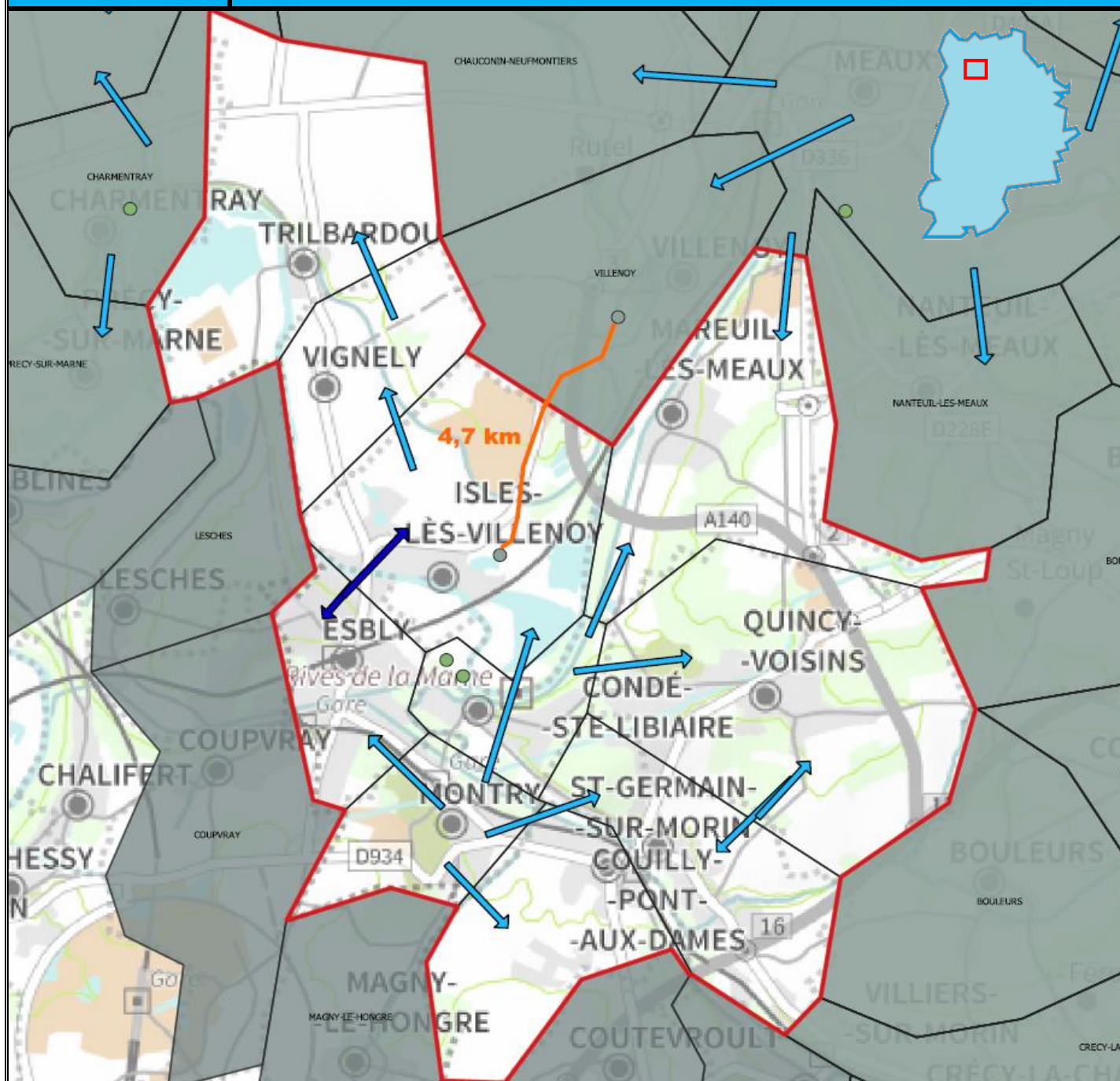
## Remarques/Commentaires :

La solution proposée est en lien avec la fiche ME 3 et la fiche ME 6 car nécessité de renforcer la traversée de la Marne) Isles-lès-Villenoy avec un contournement nord-est de la commune.

Le SAEP de Marne et Morin a un secours existant par le réseau de Val d'Europe (Dhuise et Annet).

## ME 2

## Carte de la solution proposée



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- Interconnexions de secours
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes

# FICHE INFORMATION – ME 3

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** MEAUX

**MAITRE D'OUVRAGE :** CA PAYS DE MEAUX

**Communes bénéficiaires du secours :**

Chauconin-Neufmontiers, Crégy-lès-Meaux, Meaux, Nanteuil-lès-Meaux, Penchard, Poincy, Trilport, Villenoy

**Ressources concernées :** Prise en Marne à Nanteuil-lès-Meaux

**Nappe captée :** Yprésien (Nouveaux captages)

**Nombre d'habitants concernés :** 81 601 habitants

*(Population légale INSEE 2017)*

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude AVP en cours

## Description technique de la solution :

La prise d'eau se fait actuellement dans la Marne, avec un forage à Trilport assurant un complément marginal.

Dans le cadre de l'étude de sécurisation en cours sur le territoire, 3 forages de recherche à l'Yprésien ont été réalisés respectivement à Trilport, Chauconin-Neufmontiers et Nanteuil-lès-Meaux. Les résultats sur la productivité des ouvrages permettront de trancher sur les combinaisons de mesures à mettre en place et qui pourront inclure : 2 à 3 champs captants à raccorder, l'interconnexion avec le secteur Marne et Morin (cf. Fiche ME 2), voire une interconnexion avec le SMAAEP de Crécy, Boutigny et environs (hors fiche).

**Estimation financière (Complexité 2):** 1 500 000 € HT (Sur la base de 4,7 km de canalisation communs à la fiche ME 2 + pompage supplémentaire)

## Remarques/Commentaires :

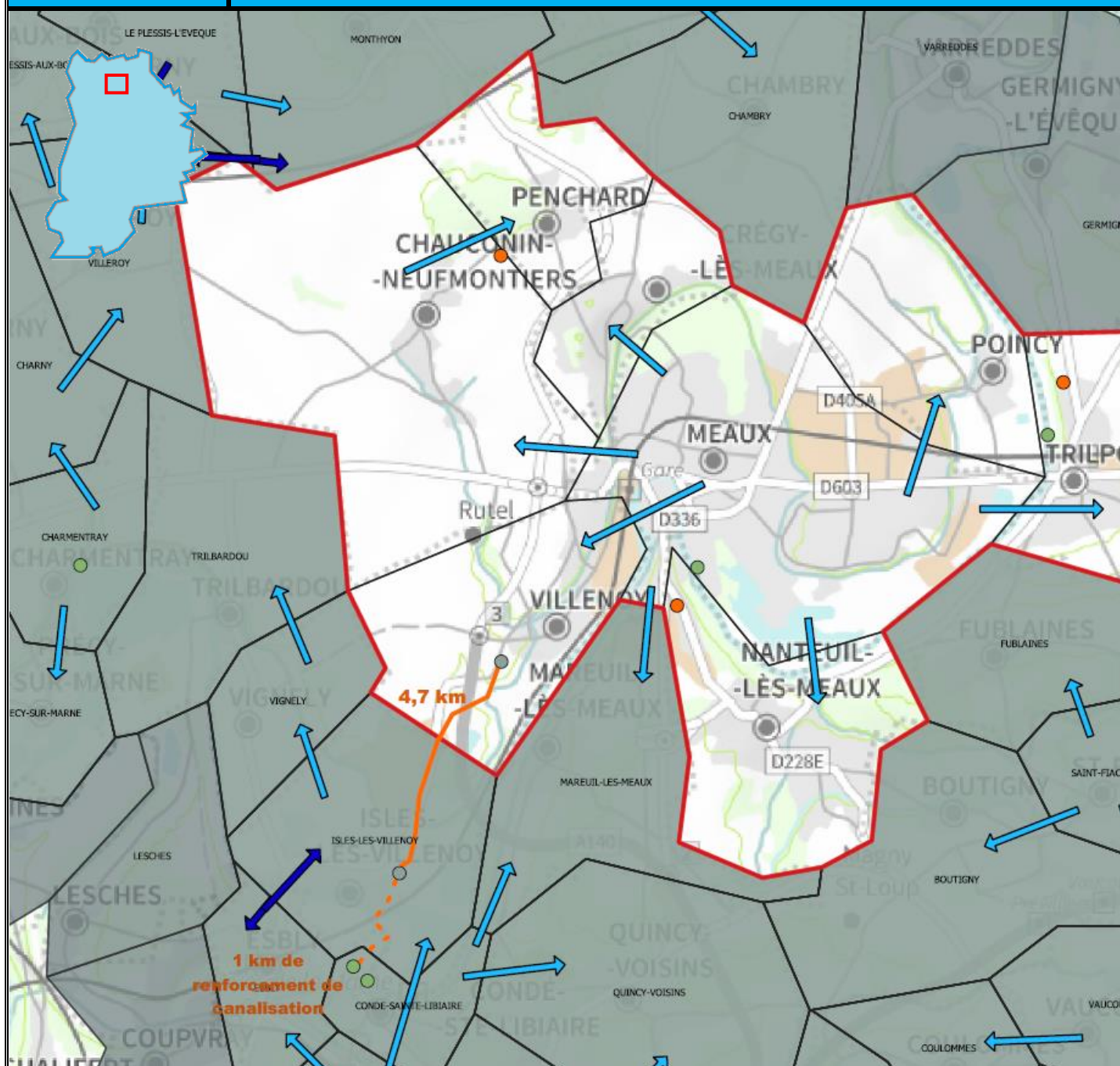
Les coûts de la mise en exploitation des champs captants sont pas inclus.

La connexion sera complétée par un renforcement de canalisation sur 1 km entre Isles- lès-Villenoy et le champ captant de Marne et Morin, nécessaire également le secours du secteur Théroouanne Sud (Fiche ME6, tracé en pointillés).



## ME 3

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- ⋯ Connexion complémentaire
- Nouveaux captages potentiels
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- ➔ Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes



# FICHE INFORMATION – ME 4

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** (ex) SIVOM DE BOUTIGNY

**MAITRE D'OUVRAGE :** SMAAEP CRECY, BOUTIGNY ET ENVIRONS

**Communes bénéficiaires du secours :**

Boutigny, Fublaines, Montceaux-lès-Meaux, Saint-Fiacre, Signy-Signets, Villemareuil

**Ressources concernées :** Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux 2 (BSS : 01852X0003)

**Nappe captée :** Alluvions/Lutétien

**Nombre d'habitants concernés :** 4 264 habitants

(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude détaillée en cours

## Description technique de la solution :

Le secours actuel entre le captage de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux et le réseau de l'ex-Pays-Fertois ne suffit pas toujours lors des demandes de pointe en été.

Deux connexions possibles à l'étude :

- Entre Vaucourtois et Prévilliers pour compléter l'interconnexion actuelle. (2,6 km)
- Réalimentation totale du réservoir de Montceaux-lès-Meaux par piquage sur le refoulement 400 mm du SAEP Crécy au hameau du Paradis (Signy-Signets) (5 km)

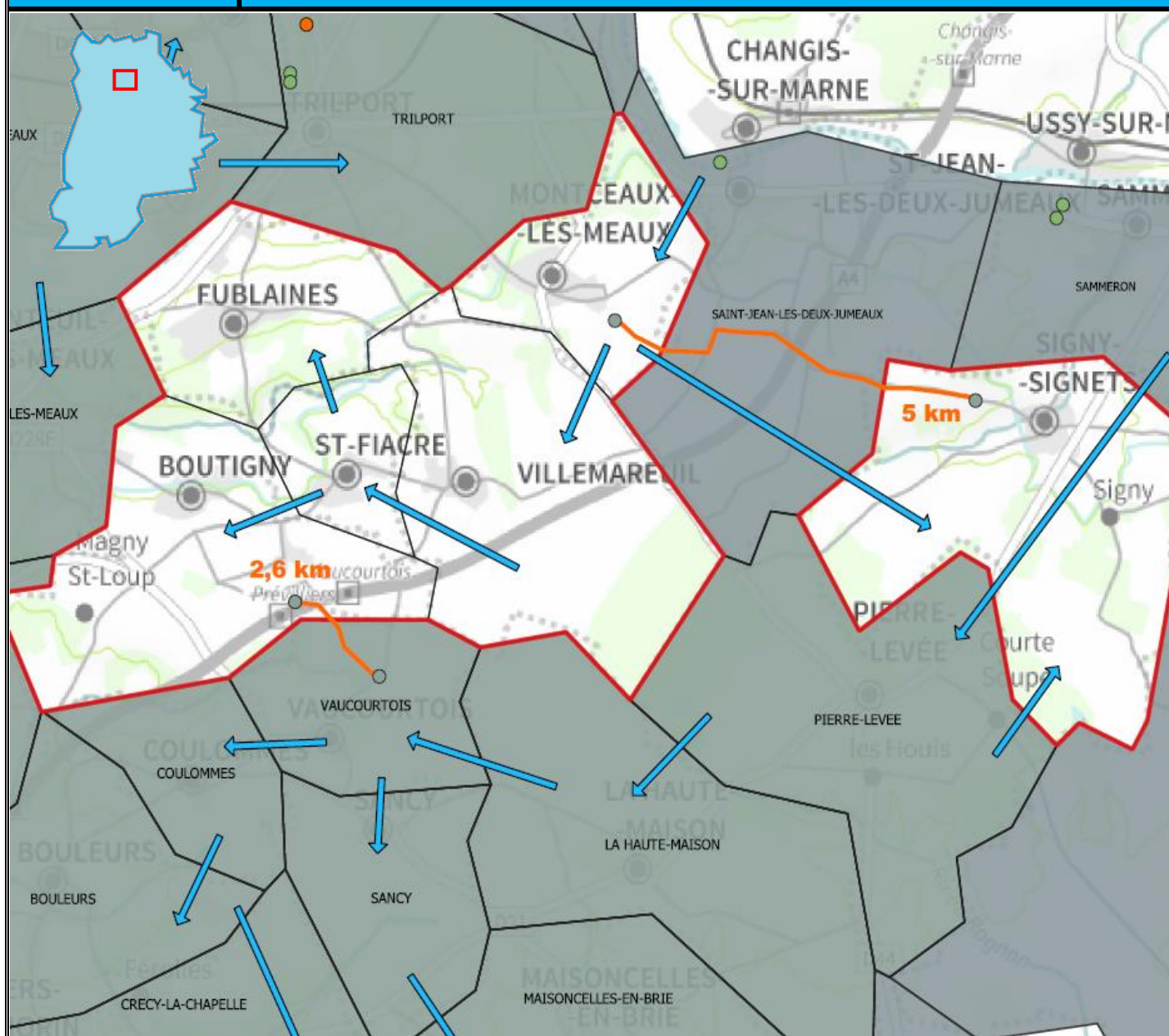
**Estimation financière (Complexité 2):** **700 000 € HT** (Estimé lors de l'étude de faisabilité, pour 2,6 km de canalisation)  
ou **2 200 000 € HT** (Estimé lors de l'étude de faisabilité, pour 7,6 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

Solution à choisir entre les deux

## ME 4

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Nouveaux captages potentiels
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes

# FICHE INFORMATION – ME 5

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** THEROUANNE NORD

**MAITRE D'OUVRAGE :** SMAEP THEROUANNE MARNE ET MORIN

**Communes bénéficiaires du secours :**

Barcy, Chambry, Forfry, Gesvres-le-Chapitre, Marcilly, Monthyon, Saint-Soupplets

**Ressources concernées :** Marcilly 1, Saints-Soupplets 3 et 4 (BSS : 01555X0051, 01548X0048 et 01544X1051)

**Nappe captée :** Yprésien et Sables de Beauchamp (Marcilly)

**Nombre d'habitants concernés :** 7 138 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

Un seul captage reste actif à Saint Soupplets. Des investigations pour expliquer l'arrêt Saints-Soupplets 3 sont à effectuer.

Il est préconisé soit une réhabilitation du captage 01548X0048, soit un nouveau captage à proximité immédiate dans l'enceinte de l'usine de traitement de la Treille (Saint-Soupplets), soit une interconnexion au réseau du SAEP Meaux, soit avec la nouvelle ressource d'Oissery (SAEP Goële Est).

Dans le cas de l'interconnexion avec Meaux, il faudra vérifier les capacités d'alimentation de Meaux, notamment si la ressource de secours de Chauconin-Neufmoutiers n'est pas activée, ainsi que le dimensionnement des canalisations au point d'interconnexion (Monthyon-Pencharde).

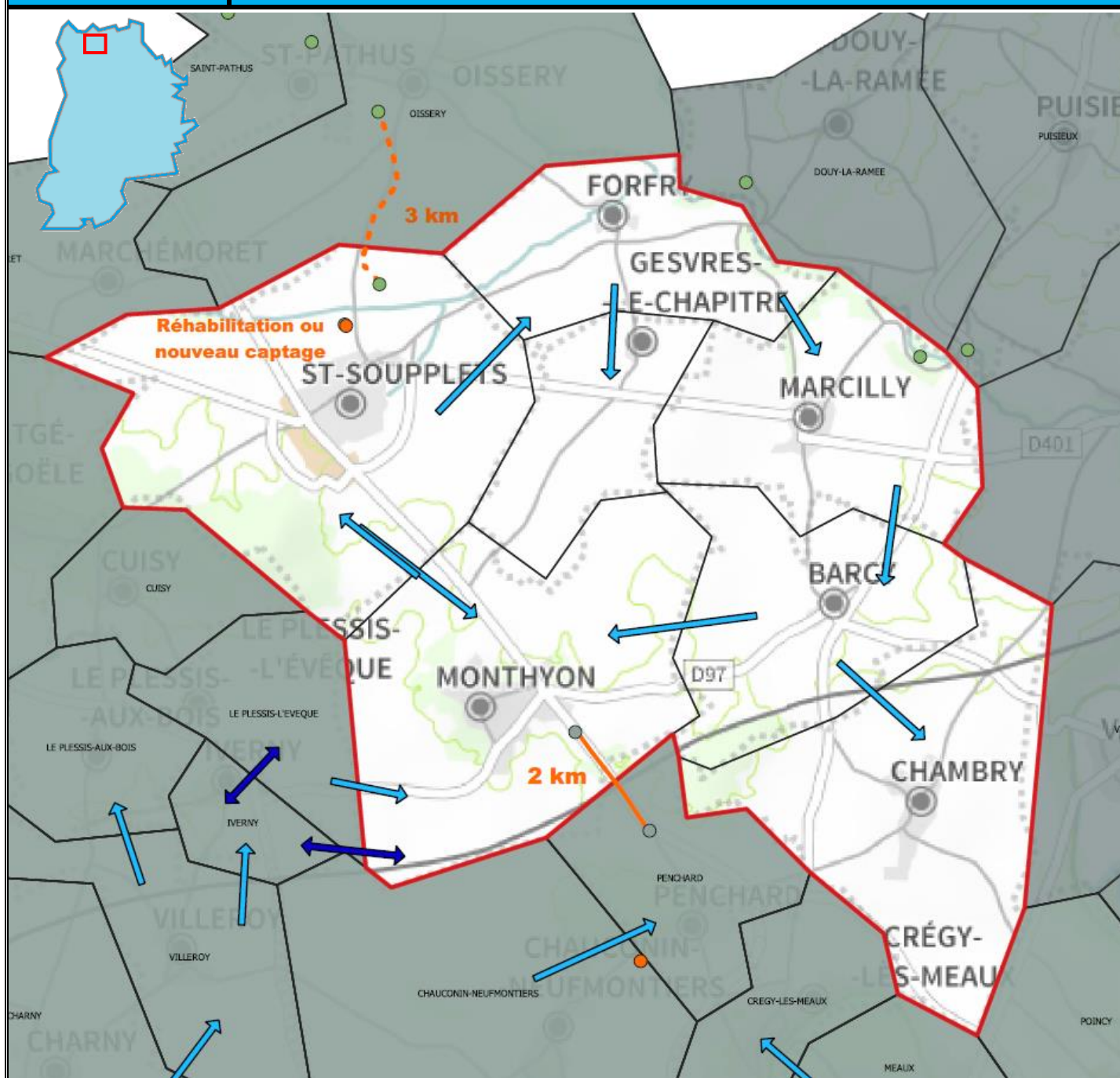
**Estimation financière (Complexité 2):** 800 000 € HT (Sur la base de 2 km de canalisation)  
ou 200 000 € HT (Pour une réhabilitation de forage)

## Remarques/Commentaires :

Une partie de Monthyon est déjà secouru par une interconnexion au SMAEP de la Goële (SAEP Goële Est) ; un renforcement de cette connexion combiné au potentiel d'alimentation de la nouvelle ressource d'Oissery est une solution potentielle, permettant d'économiser 3 km d'interconnexion directe entre Oissery et Saint-Soupplets, mais qui peut engendrer un plus long trajet de l'eau.

## ME 5

## Carte de la solution proposée



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- - - Solution optionnelle
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- ➔ Alimentation actuelle
- ▭ SAEPs concernés
- ▭ Délimitations communes
- ▭ Communes limitrophes



# FICHE INFORMATION – ME 6

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** THEROUANNE SUD

**MAITRE D'OUVRAGE :** SMAEP THEROUANNE MARNE ET MORIN

**Communes bénéficiaires du secours :**

Charmentray, Charny, Gressy, Iverny, Le Plessis-aux-Bois, Messy, Précly-sur-Marne, Villeroy

**Ressources concernées :** Charmentray 1 et 2 (BSS : 01843X0020 et 01843X0066)

**Nappe captée :** Alluvions

**Nombre d'habitants concernés :** 6 048 habitants

*(Population légale INSEE 2017)*

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude détaillée à lancer

## Description technique de la solution :

Une interconnexion avec le réseau de Marne et Morin est en cours d'étude.

L'interconnexion existante entre Trilbardou et Charmentray nécessitera un renforcement. (2 km)

Une bache de mélange devra être créée à Charmentray en sus de l'interconnexion, les pompages de reprise modifiés, et un contournement du village d'Isles-lès-Villenoy mis en place (1 km), ce qui peut affecter les coûts d'investissements nécessaires.

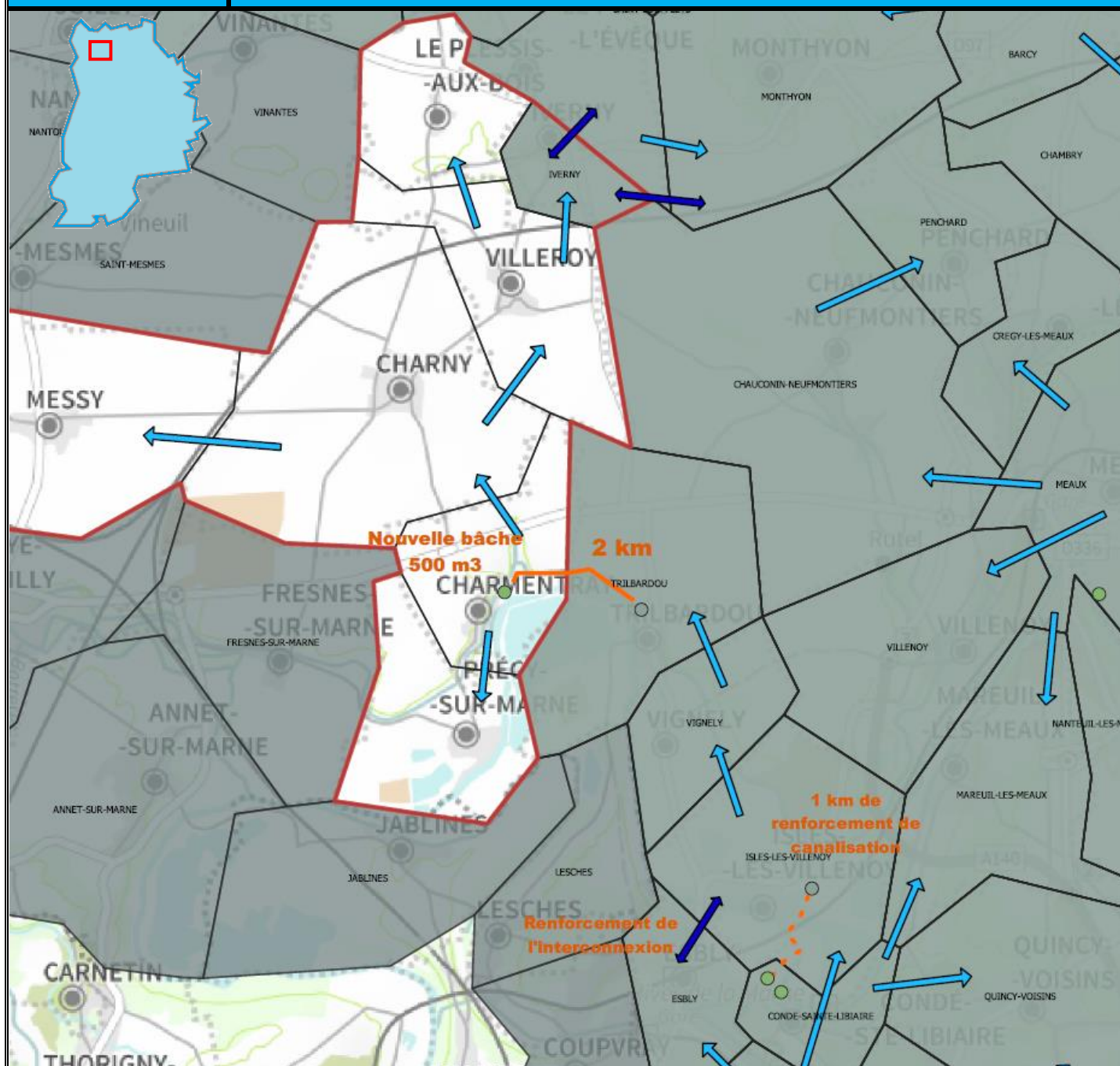
La sécurisation sera complétée par un renforcement en 200mm de l'interconnexion réciproque Esbly-Isles-lès-Villenoy au niveau du pont RD5 sur la Marne.

**Estimation financière (Complexité 2) :** 2 500 000 € HT (Sur la base de 3 km de canalisation, une nouvelle bache et des pompages d'exhaures et reprises, montant estimé en étude de faisabilité lancée par la collectivité)

## Remarques/Commentaires :

## ME 6

## Carte de la solution proposée



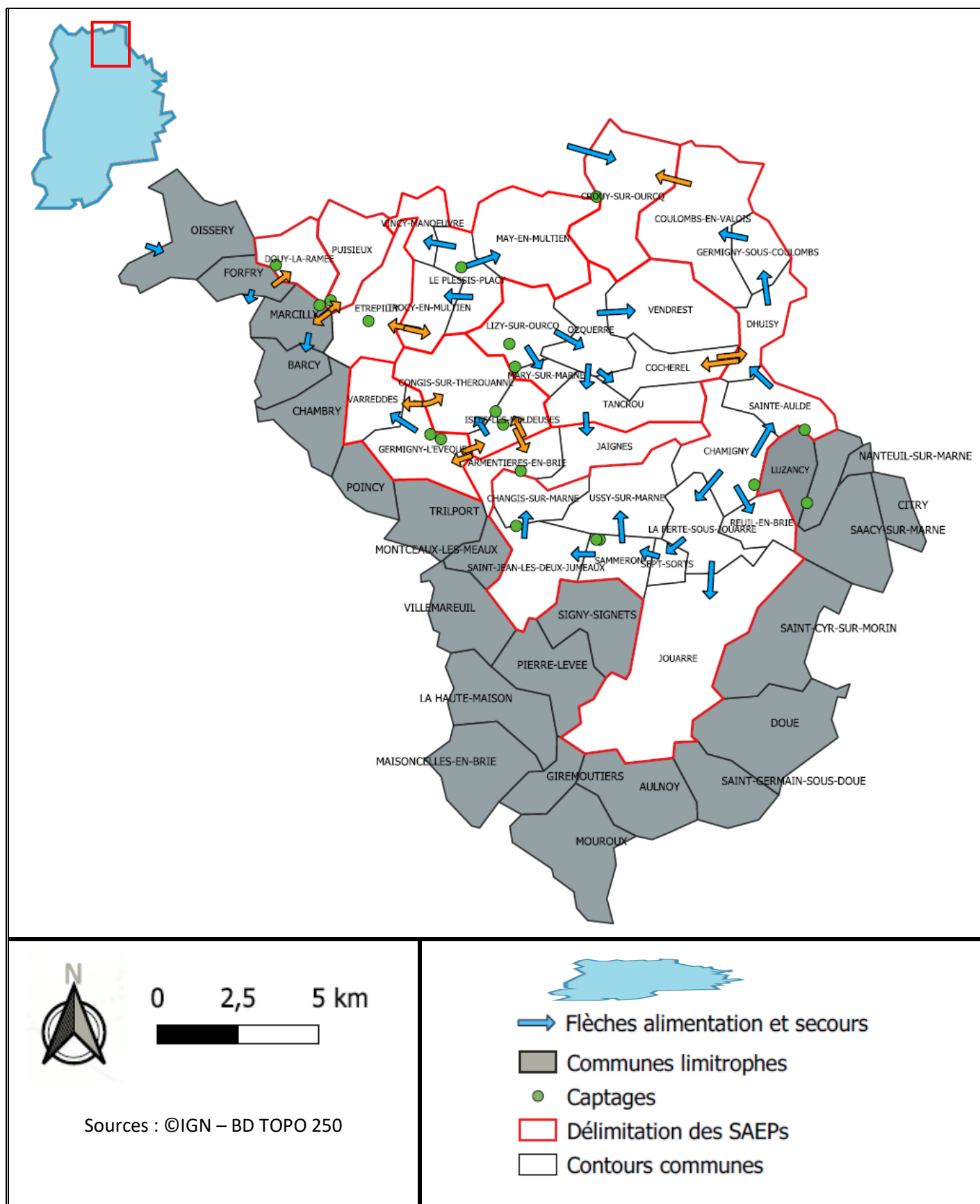
0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes

# SECTEUR CCPO



## SOMMAIRE DES FICHES

- PO 1 :** SAEP de l'Ourcq
- PO 2 :** SAEPs du Plessis-Placy et Etrepilly
- PO 3 :** SAEPs de Congis-Isles-les-Meldeuses et Germigny-Varredes
- PO 4 :** SAEP de Crouy-sur-Ourcq
- PO 5 :** SAEP d'Armentières-en-Brie
- PO 6 :** SAEP de Douy-la-Ramée
- PO 7 :** SAEP de Puisieux



# FICHE INFORMATION – PO 1

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** OURCQ

**MAITRE D'OUVRAGE :** CC PAYS DE L'OURCQ

**Communes bénéficiaires du secours :**

Cocherel, Lizy-sur-Ourcq, Mary-sur-Marne, Ocquerre, Tancrou, Vendrest

**Ressources concernées :** Lizy-sur-Ourcq 2 et 3 (BSS : 01556X0050 et 01556X0069)

**Nappe captée :** Alluvions/Yprésien

**Nombre d'habitants concernés :** 6 951 habitants

*(Population légale INSEE 2017)*

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de 2011 à actualiser

## Description technique de la solution :

Il est proposé de créer une interconnexion entre le réseau issu du réservoir des Effaneaux, la nouvelle ressource de la Trousse et le réseau de Lizy-Ocquerre afin de sécuriser le secteur. (5,1 km)  
 La mise en service du captage yprésien de La Trousse (Ocquerre) est étudiée avec création d'un nouveau réservoir à Cocherel, une station de déferrisation, une station de reprise vers les Effaneaux permettant ainsi un secours dans les deux sens.

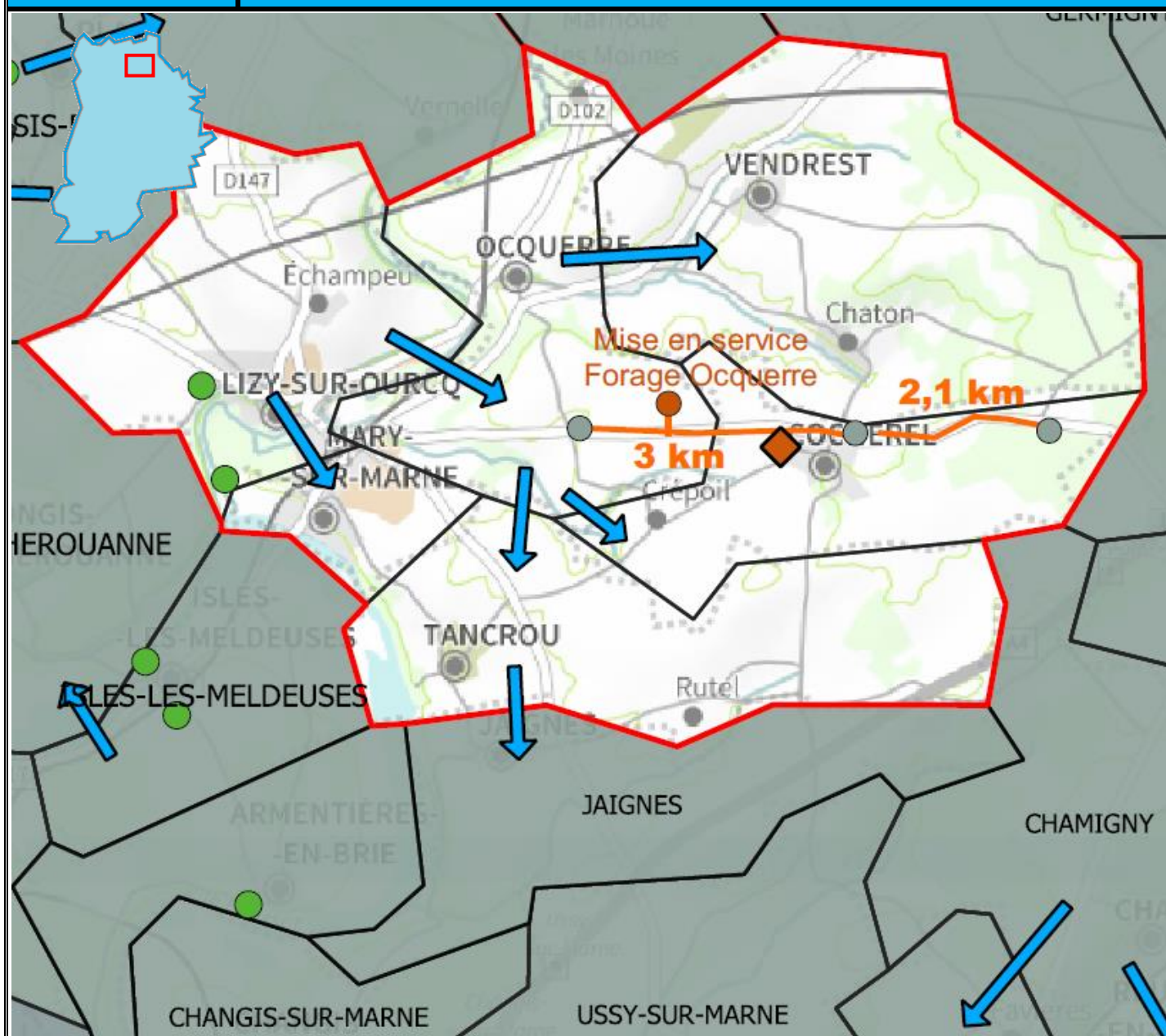
**Estimation financière (Complexité 2):** 2 800 000 € HT (Estimation d'étude de faisabilité pour 5 km de canalisation + Mise en service forage d'Ocquerre)

## Remarques/Commentaires :

La sécurisation de ce réseau concernera par suite la commune de Jaignes, dont le raccordement à Tancrou est à l'étude.

PO 1

## Carte des solutions proposées



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes
- ◆ Nouveau réservoir
- Nouveau captage

# FICHE INFORMATION – PO 2

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** LE PLESSIS-PLACY  
ETREPILLY

**MAITRE D'OUVRAGE :** CC PAYS DE L'OURCQ

**Communes bénéficiaires du secours :**

|  |           |
|--|-----------|
| Le Plessis-Placy, May-en-Multien, Trocy-en-Multien, Vincy-Manœuvre | Etrépilly |
|--|-----------|

**Ressources concernées :** Le Plessis-Placy 2 (BSS : 01552X1014)  
Etrépilly (BSS : 01555X0067)

**Nappe captée :** Lutétien/Yprésien

**Nombre d'habitants concernés :** 1 722 habitants + 899 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

Une connexion Etrépilly – Trocy-en-Multien (2,5 km) est à envisager, qui nécessiterait probablement un renforcement de 2 km sur la liaison entre les réservoirs de Vincy-Manœuvre et Trocy-en-Multien.

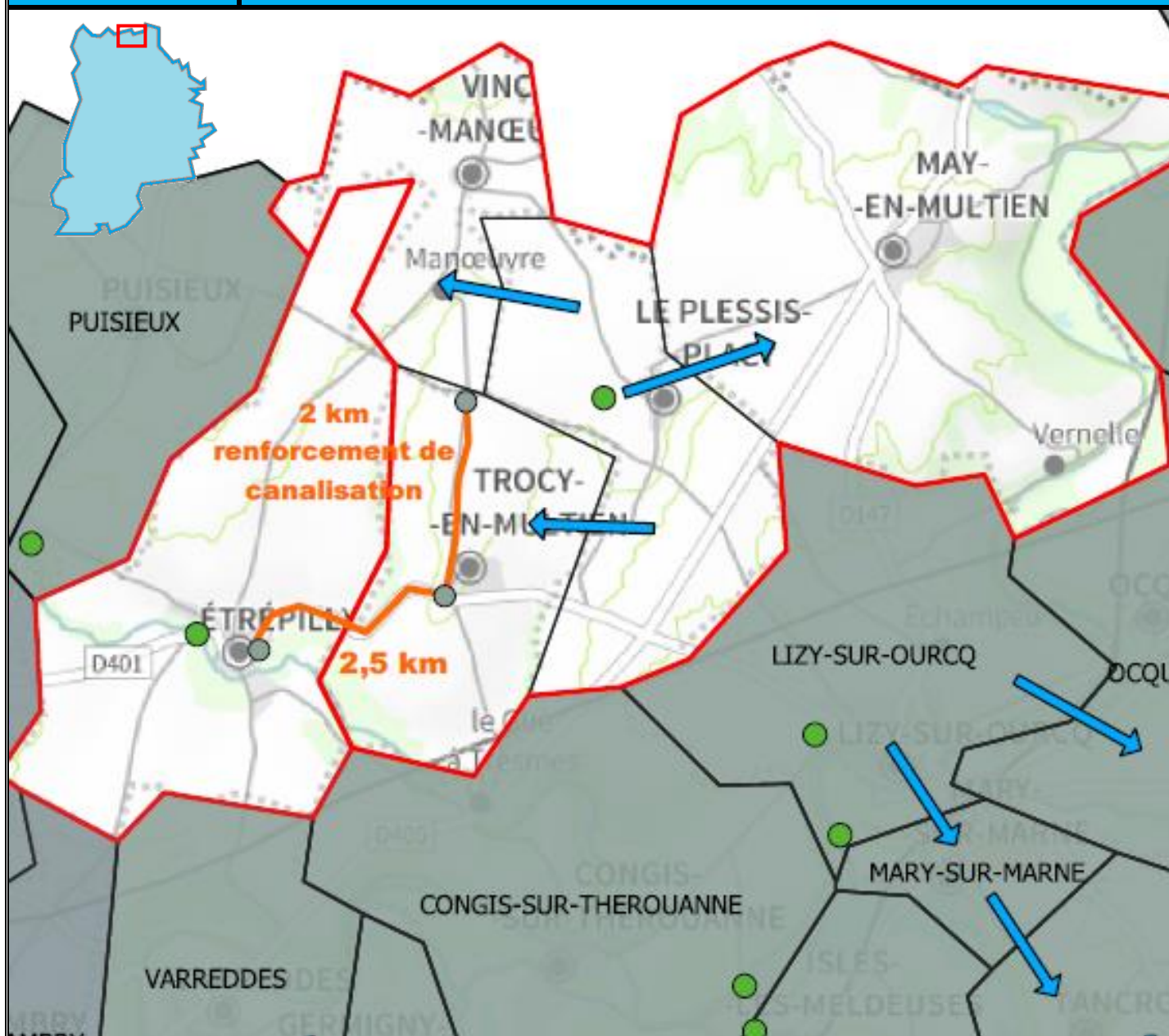
**Estimation financière (Complexité 1):** 1 100 000 € HT (Sur la base de 4,5 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

Pompage nécessaire dans le sens Etrépilly vers SAEP Plessis-Placy

PO 2

## Carte des solutions proposées



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes



# FICHE INFORMATION – PO 3

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** CONGIS-ISLES-LES-MELDEUSES  
GERMIGNY-VAREDDES

**MAITRE D'OUVRAGE :** CC PAYS DE L'OURCQ, CA PAYS DE MEAUX

**Communes bénéficiaires du secours :**

Congis-sur-Thérouanne, Isles-lès-Meldeuses

Germigny-l'Evêque, Varredes

**Ressources concernées :**

Congis-sur-Thérouanne 1 (BSS : 01556X0008)

Isles-les-Meldeuses 2 (BSS : 01556X0058)

Germigny-l'Evêque 2 et 3 (BSS : 01556X0053 et 01556X0110)

**Nappe captée :**

Yprésien (Germigny-l'Evêque 3 et Isles-les-Meldeuses 2),

Lutétien (Germigny-l'Evêque 2), Alluvions (Congis-sur-Thérouanne 1)

**Nombre d'habitants concernés :**

2 769 habitants + 3 351 habitants

*(Population légale INSEE 2017)*

**Nature de la vulnérabilité :**

ressource unique  zone inondable (Germigny 2 et  
Congis 1)

qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**

interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :**

Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

Interconnexion entre les deux SAEPs pour une auto-sécurisation mutuelle.

3 solutions de longueurs équivalentes sont envisageables :

- entre les points de production respectifs Isles-les-Meldeuses 2 et Germigny-l'Evêque 3
- entre le réseau de Congis et le réservoir de Varredes, seule réserve du SAEP de Germigny-Varredes
- entre le réseau de Congis et celui de Varredes

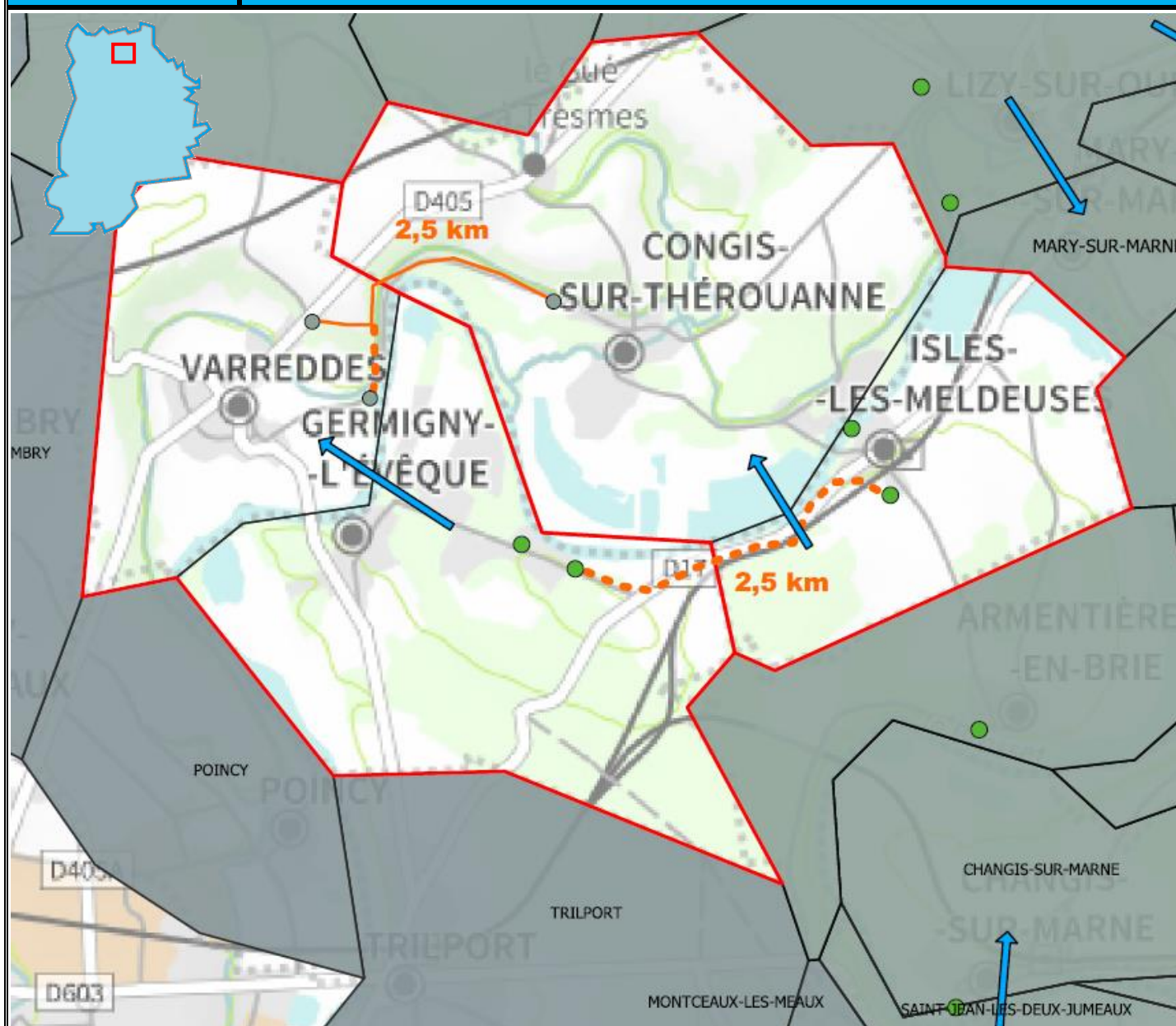
**Estimation financière (Complexité 1):** 700 000 € HT (Sur la base de 2,5 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

Ces solutions ne sont pas équivalentes sur le plan de la sécurisation et pour certaines nécessitent des pompages pour assurer le secours dans les deux sens

PO 3

## Carte des solutions proposées



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- - - Solution optionnelle
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes

# FICHE INFORMATION – PO 4

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** CROUY-SUR-OURCQ

**MAITRE D'OUVRAGE :** CC PAYS DE L'OURCQ

**Communes bénéficiaires du secours :**

Crouy-sur-Ourcq

**Ressources concernées :** Varinfroy 1 (BSS : 01553X1021) – captage hors Seine-et-Marne appartenant à la CC Pays de l'Ourcq

**Nappe captée :** Yprésien, Alluvions

**Nombre d'habitants concernés :** 1 938 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

Raccordement entre le hameau de Fussy (Crouy-sur-Ourcq) et le hameau de Certigny (Coulombs-en-Valois) nécessitant 2,3 km de pose de canalisation et 1,5 km de renforcement d'une canalisation existante.

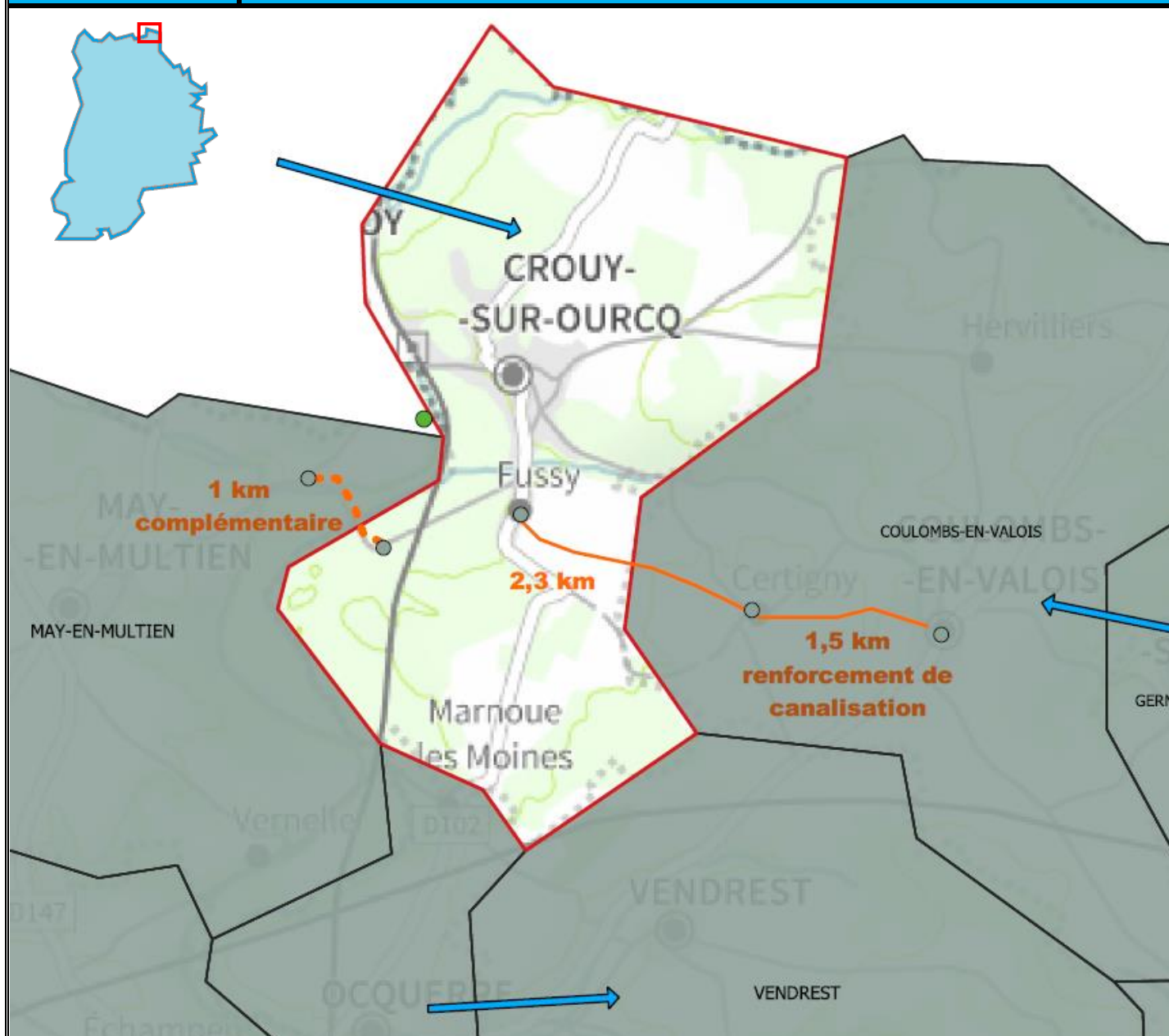
**Estimation financière (Complexité 2):** 1 200 000 € HT (Sur la base de 3,8 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

Le long trajet de long induit par cette interconnexion peut affecter la quantité d'eau pouvant y être acheminé jusqu'à Crouy-sur-Ourcq ; dans le cas où cela ne suffirait pas, il existe la possibilité de mettre en place une connexion complémentaire entre Crouy-sur-Ourcq et la ferme de Gesvres-le-Duc, alimentée par le SAEP du Plessis-Placy, sur 1 km. (Tracé en pointillés)

PO 4

## Carte des solutions proposées



0 1 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- - - Solution optionnelle
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes



# FICHE INFORMATION – PO 5

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** ARMENTIERES-EN-BRIE

**MAITRE D'OUVRAGE :** CC PAYS DE L'OURCQ

**Communes bénéficiaires du secours :**

Armentières-en-Brie

**Ressources concernées :** Armentières-en-Brie 1 (BSS : 01556X0025)  
Armentières-en-Brie 2 (BSS : 01556X0070) - *Inactif*

**Nappe captée :** Alluvions (Armentières-en-Brie 1) et Lutétien (Armentières-en-Brie 2)

**Nombre d'habitants concernés :** 1 266 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité en cours

## Description technique de la solution :

Connexion entre les réservoirs d'Isles-lès-Meldeuses et Armentières-en-Brie (1,5 km) nécessitant un pompage dans les deux sens.

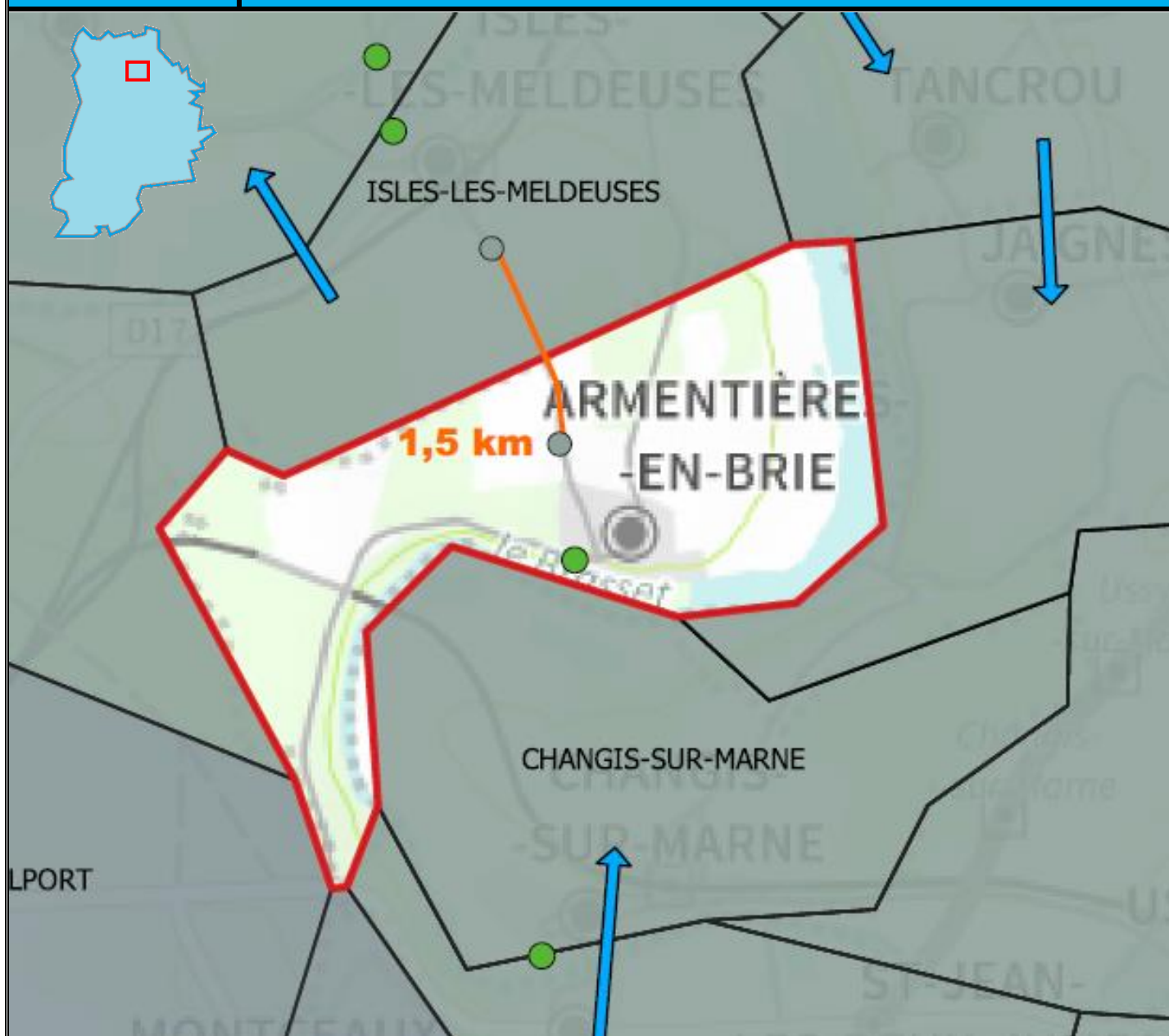
**Estimation financière (Complexité 1):** 550 000 € HT (Sur la base de 2 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

Les quartiers hauts des deux communes étant surpressés, une solution peut aussi être de connecter ces quartiers (renforcement du pompage à prévoir, au moins dans le sens Isles-lès-Meldeuses vers Armentières-en-Brie)

PO 5

## Carte des solutions proposées



0 1 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes

# FICHE INFORMATION – PO 6

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** DOUY-LA-RAMEE

**MAITRE D'OUVRAGE :** CC PAYS DE L'OURCQ

**Communes bénéficiaires du secours :**

Douy-la-Ramée

**Ressources concernées :** Forfry 1 (BSS : 01544X1005)

**Nappe captée :** Beauchamp - Alluvions

**Nombre d'habitants concernés :** 330 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

Une interconnexion existe entre Douy-la-Ramée et Forfry, cette commune étant alimentée depuis le captage de Douy jusqu'en 1999.

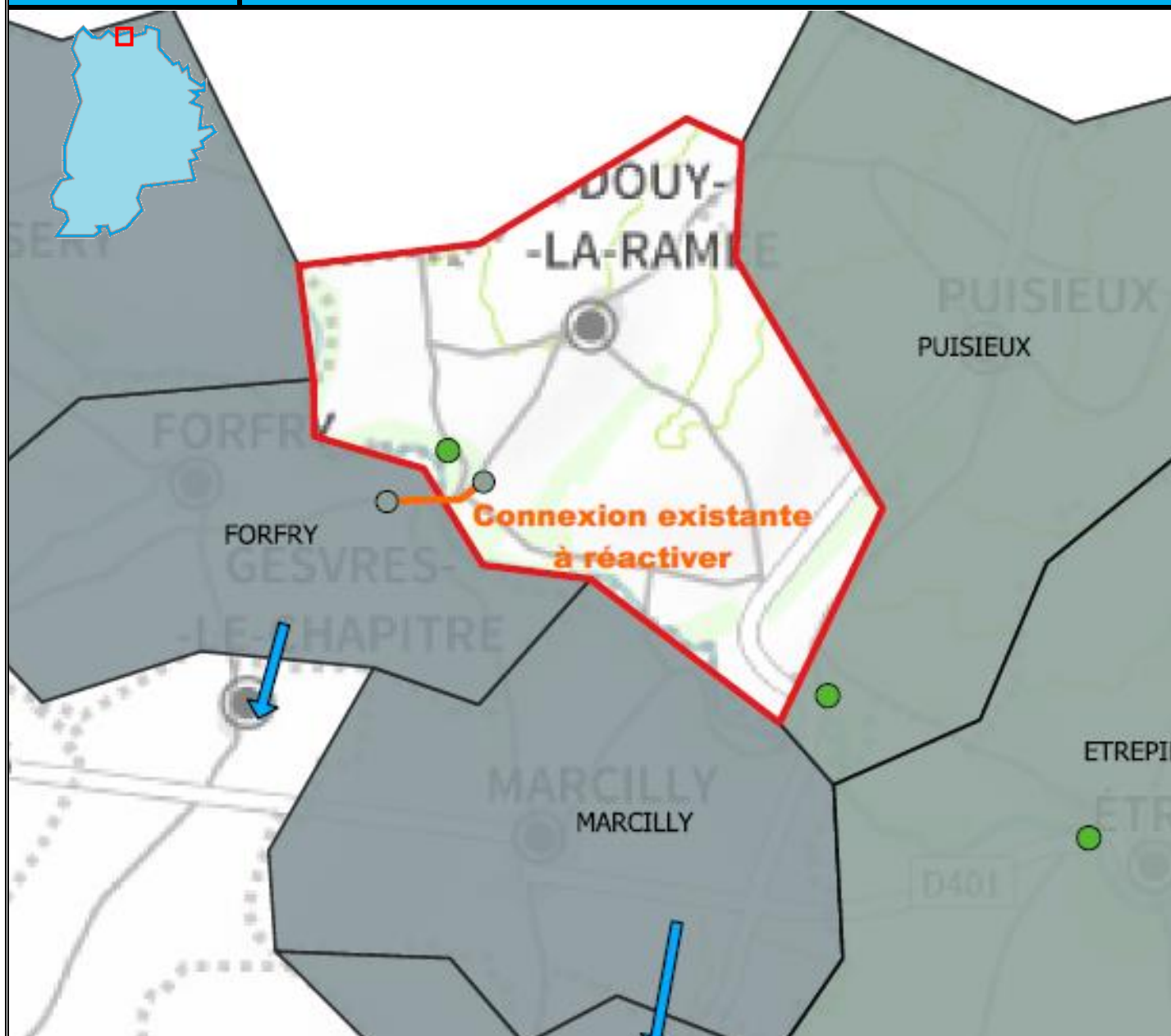
**Estimation financière (Complexité 1):** - € HT

## Remarques/Commentaires :

Vérifier la qualité de la conduite existante, qui n'est plus en service depuis 20 ans

PO 6

## Carte des solutions proposées



0 1 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes



# FICHE INFORMATION – PO 7

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** PUISIEUX

**MAITRE D'OUVRAGE :** CC PAYS DE L'OURCQ

**Communes bénéficiaires du secours :**

Puisieux

**Ressources concernées :** Puisieux 1 (BSS : 01555X0015)

**Nappe captée :** Sables de Beauchamp/Lutétien

**Nombre d'habitants concernés :** 324 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

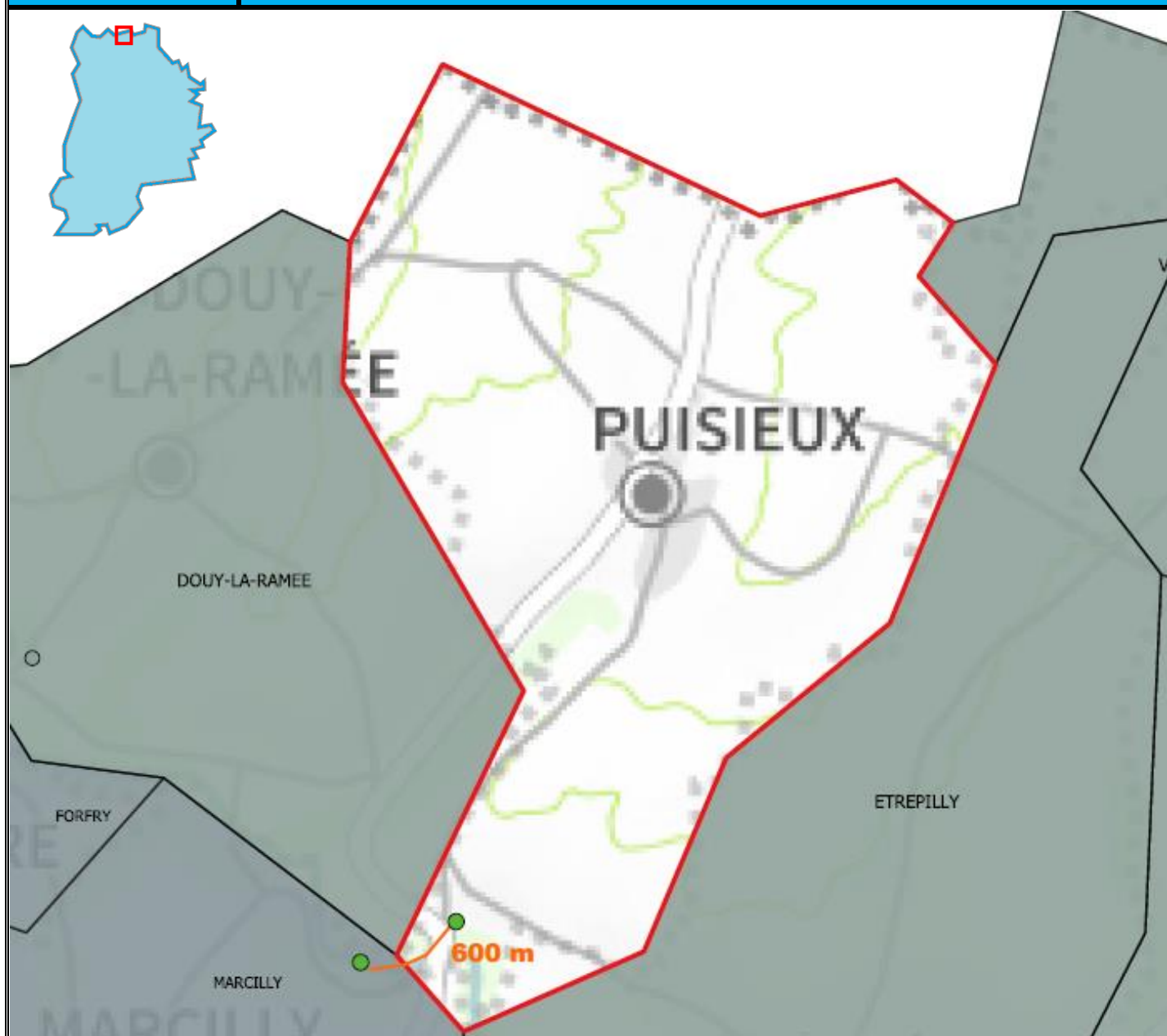
Une simple interconnexion entre les captages de Marcilly et Puisieux (600 m) pourraient permettre de secourir le secteur.

**Estimation financière (Complexité 1):** 250 000 € HT (sur la base de 600 m de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

PO 7

## Carte des solutions proposées



0 1 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes



## SOMMAIRE DES FICHES

**NG 1 :** SAEP Nangis

**NG 2 :** SAEP Pécycy



# FICHE INFORMATION – NG 1

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** NANGIS

**MAITRE D'OUVRAGE :** SITTEP de la Région de Nangis

**Communes bénéficiaires du secours :**

Châteaubleau, La Croix-en-Brie, Meigneux, Nangis, Rampillon

**Ressources concernées :** Nangis 3 et 4 (BSS : 02592X0075 et 02592X0116)

**Nappe captée :** Lutétien/Yprésien

**Nombre d'habitants concernés :** 10 904 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

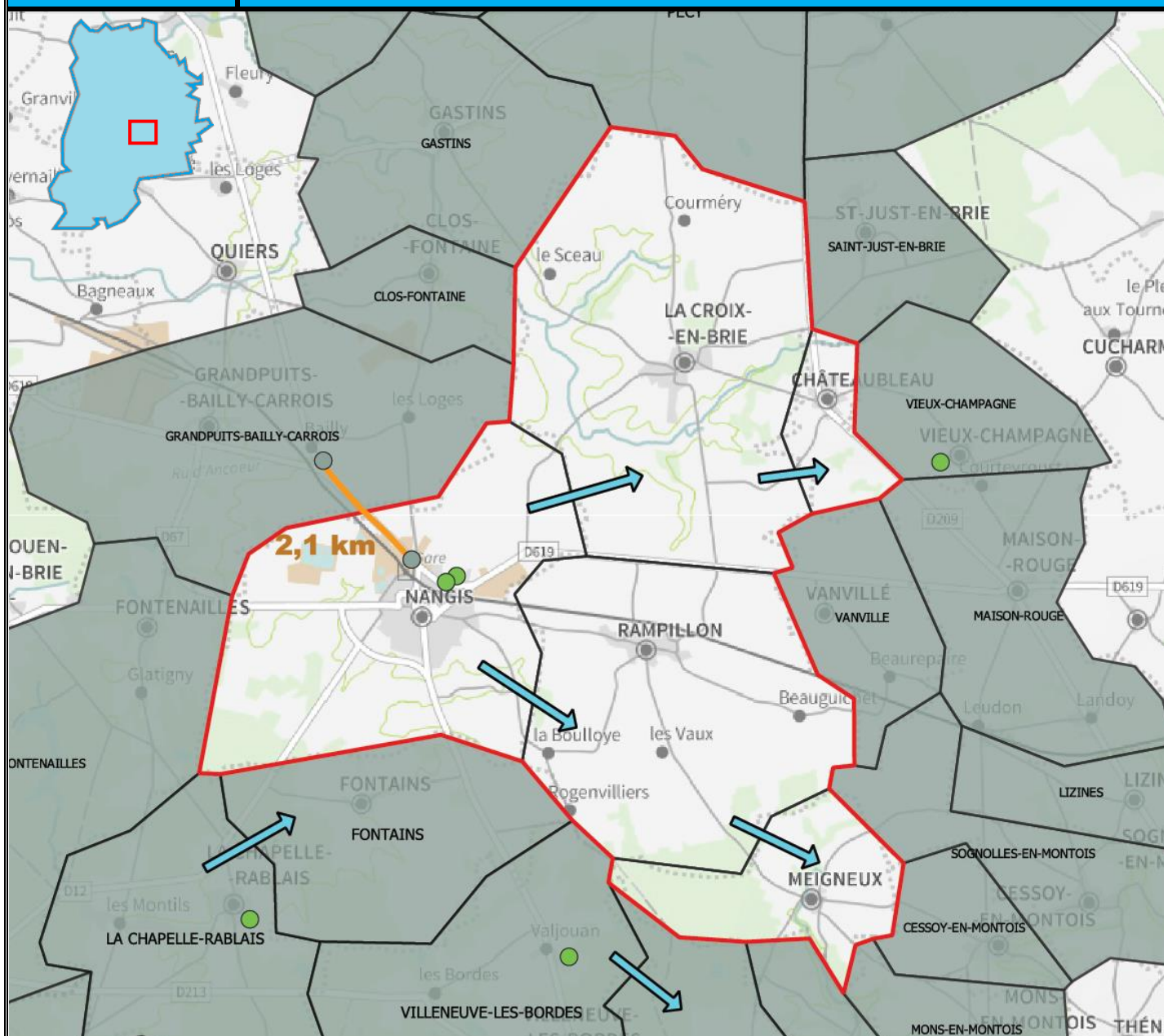
Une interconnexion peut être mise en place entre Nangis et le SIAEP de Grandpuits via le hameau de La Picardie à Bailly-Carrois par la pose d'une canalisation le long D619 (2,1 km). Le SIAEP de Grandpuits est déjà sécurisé par le réseau du SAEP de Melun.

**Estimation financière (Complexité 1):** 600 000 € HT (sur la base de 2,1 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

NG 1

## Carte des solutions proposées



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes

# FICHE INFORMATION – NG 2

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** PECY

**MAITRE D'OUVRAGE :** PECY

**Communes bénéficiaires du secours :**

Pécy

**Ressources concernées :** Pécy 1 (BSS : 02217X0009)

**Nappe captée :** St Ouen/Lutétien/Yprésien

**Nombre d'habitants concernés :** 870 habitants  
(Population légale INSEE 2017)

**Nature de la vulnérabilité :**  ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité à lancer

## Description technique de la solution :

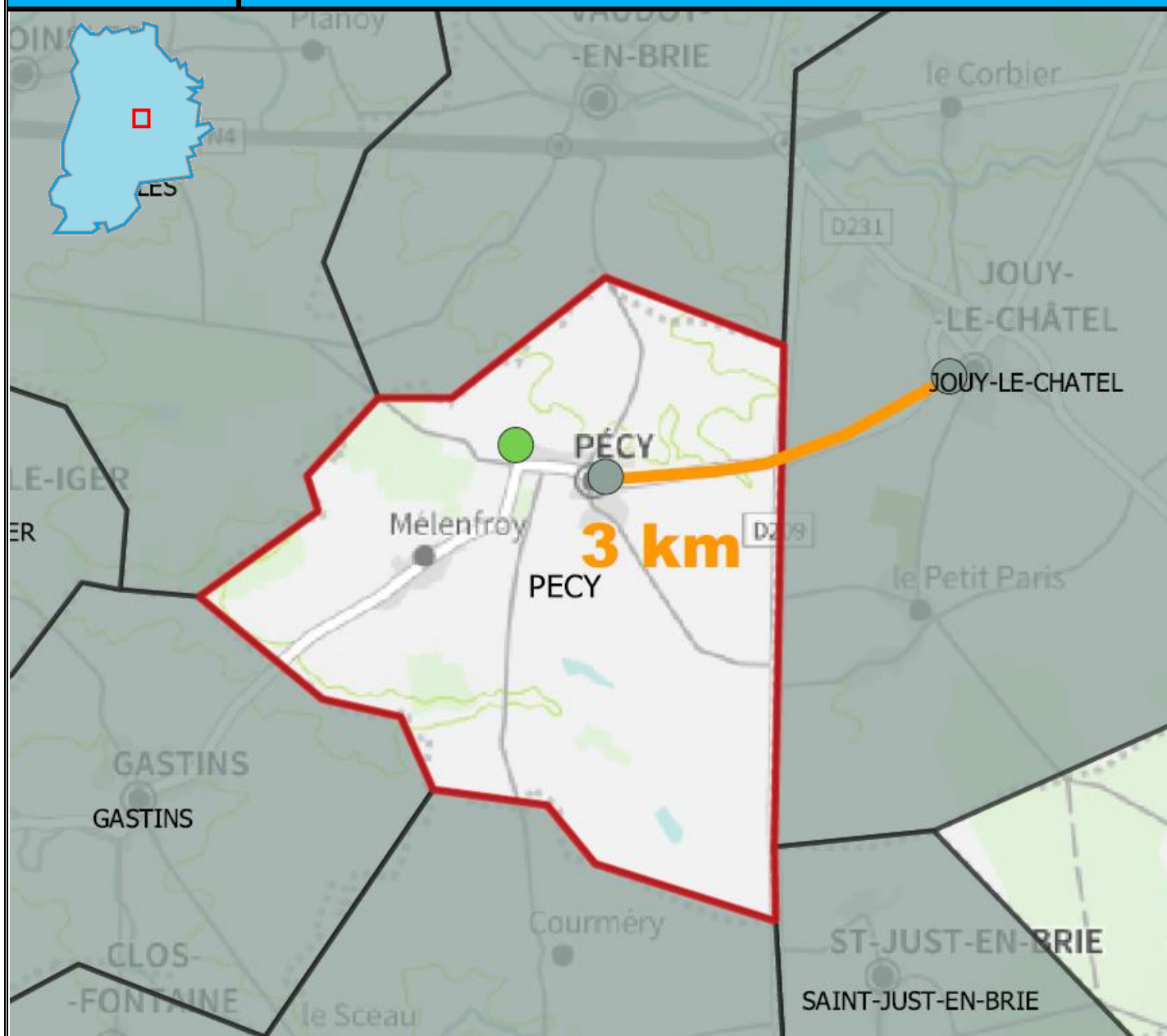
Une connexion au réseau du Transpr'EAUvinois par la commune de Jouy-le-Châtel est proposée.

**Estimation financière (Complexité 1):** 800 000 € HT (sur la base de 3 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

NG 2

## Carte des solutions proposées



0 1 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes





# SECTEUR COULOMMIERS

# FICHE INFORMATION – CL 1

**Système(s) d'alimentation en eau potable (SAEP) :** COULOMMIERS

**MAITRE D'OUVRAGE :** CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE

**Communes bénéficiaires du secours :**

Coulommiers, Boissy-le-Châtel, Chauffry

**Ressources concernées :**  
 Aulnoy 1 (BSS : 01857X0022)  
 Coulommiers 3, 6 et 9 (BSS : 01857X0030, 01857X0033 et 01857X0028)  
 Margat 4 et 5 (BSS : 01857X0024)

**Nappe captée :**  
 Oligocène (Aulnoy 1)  
 Champigny/Alluvions (Coulommiers 3 et 6 et Margat 5)  
 Lutétien/Yprésien (Margat 4 et Coulommiers 9)

**Nombre d'habitants concernés :** 19 317 habitants  
*(Population légale INSEE 2017)*

**Nature de la vulnérabilité :**  
 ressource unique  zone inondable  
 qualité ou état du/des captages  commune isolée

**Nature de la solution de secours :**  interconnexion  nouvelle ressource

**Etat d'avancement :** Etude de faisabilité réalisé

## Description technique de la solution :

Une interconnexion principale depuis le réseau du S2e77, alimentant le tronçon entre le réservoir d'Epied (Saints) et Beauthel, au réservoir de Montapeine à Coulommiers permet une connexion à 1,2 km.

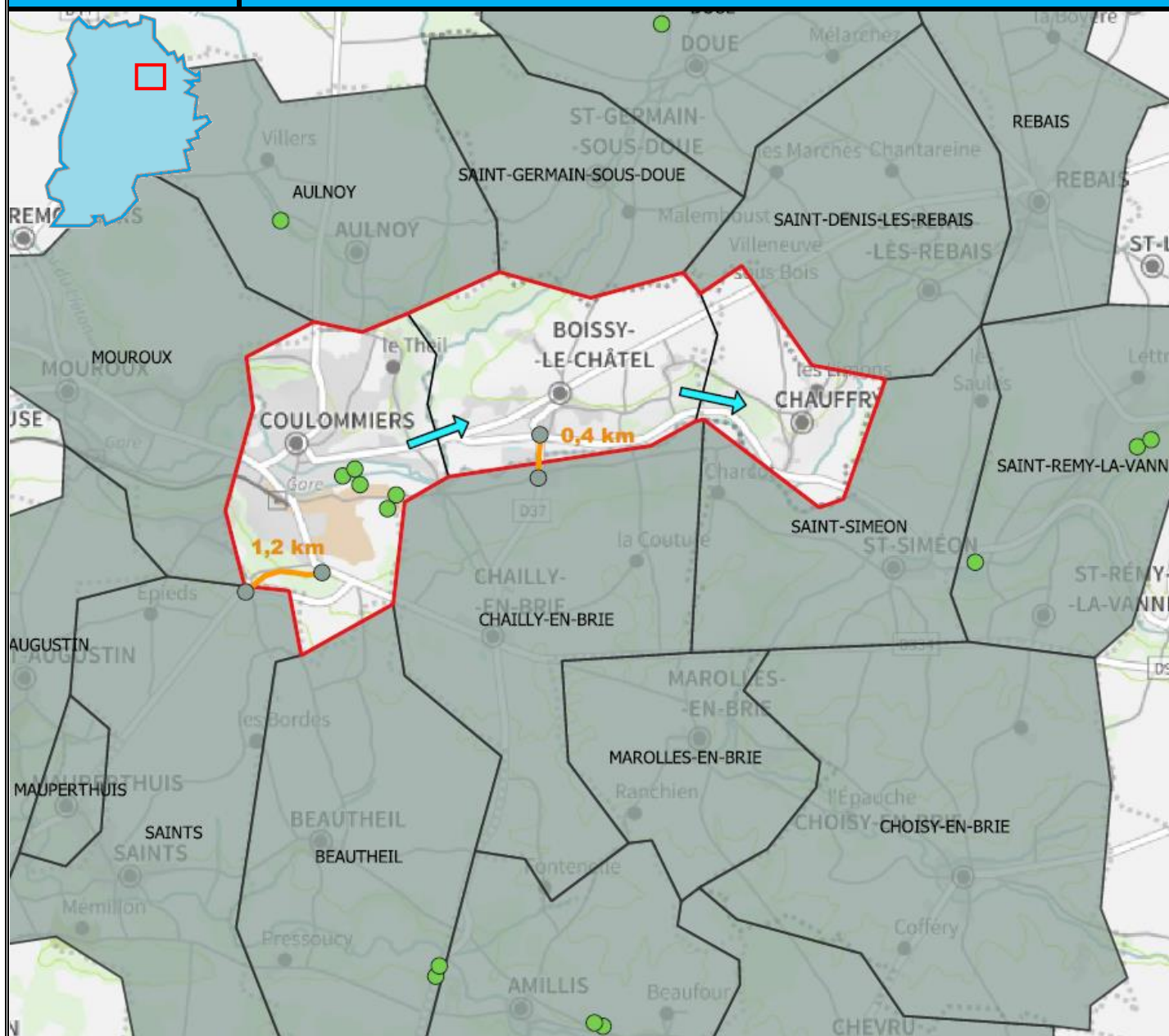
Une interconnexion complémentaire est possible entre le hameau du Martroy à Chailly-en-Brie et Boissy-le-Châtel (0,4 km)

**Estimation financière (Complexité 1):** 500 000 € HT (sur la base de 1,6 km de canalisation)

## Remarques/Commentaires :

## CL 1

## Carte des solutions proposées



0 1 2 km



Sources : ©IGN – BD TOPO 250

- Solution proposée
- Points de raccordements aux réseaux
- Captages
- Alimentation actuelle
- SAEPs concernés
- Délimitations communes
- Communes limitrophes



# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 MELUN cedex  
01 64 14 77 77 | [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr) |     